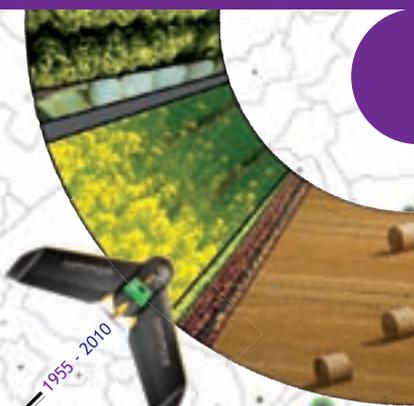




Une terre de grandes cultures  
aux portes de Paris

**DRiAAF**

**PLUS DE 50 ANS  
DE PRODUCTIONS  
AGRICOLES  
FRANCILIENNES**



1955 - 2010

0 20 80  
Kilomètres



# Édito

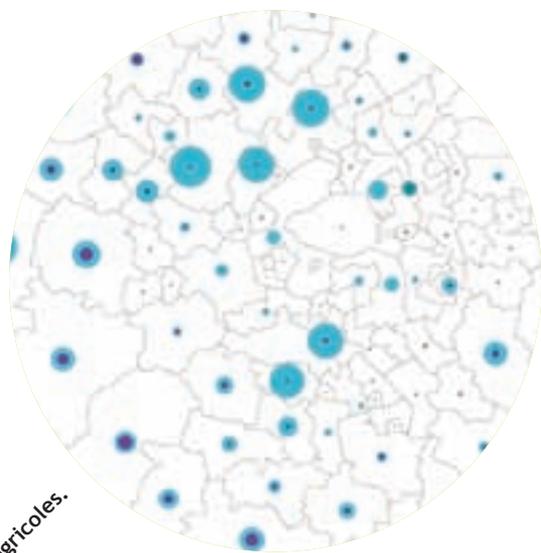
Depuis 2013, les défis lancés à l'agriculture francilienne se multiplient, tant au niveau européen qu'au niveau national et régional. Au niveau européen, la nouvelle réforme de la politique agricole commune (PAC) de 2015 a pour objectif un rééquilibrage des aides en faveur des petites et moyennes exploitations, de l'emploi et de l'élevage, ainsi que le «verdissement» des aides. Pour les exploitations franciliennes, majoritairement spécialisées en grandes cultures, cela se traduit par une diminution globale du niveau des aides, et donc la nécessité de renforcer leur compétitivité, tout en mettant en œuvre des actions en faveur de l'environnement.

Ces impératifs rejoignent l'objectif fixé au niveau national par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt adoptée en 2014 : développer la double performance économique et environnementale, pour contribuer notamment à l'approvisionnement de tous les marchés, depuis les marchés locaux jusqu'aux marchés internationaux, dans le respect du principe de souveraineté alimentaire. Au niveau régional, le schéma directeur de la région Île-de-France approuvé fin 2013 affirme l'objectif de développer une métropolisation qui privilégie la coopération et la complémentarité des territoires de la région, en particulier avec le développement de filières alimentaires de proximité. La naissance de la métropole du Grand Paris, en 2016, constituera un élément essentiel pour la définition des interactions entre l'espace urbain central, affirmé comme métropole de rang mondial, et l'espace agricole francilien.

Ces défis ont tous un point commun : ils sont centrés sur la production des biens agricoles. Il s'agit d'une nouveauté par rapport aux années 1990 et à la première moitié des années 2000. Dans les années 1960, où le spectre de la pénurie était bien présent, le mot d'ordre était de développer productivité et production. Mais les excédents de la fin des années 1970 et du début des années 1980 ont mené à des mesures visant à limiter le développement de certaines productions, comme les céréales. La réforme de la PAC de 1992 a ainsi instauré une obligation de mise en jachère de terres agricoles. C'était le temps où les analyses se concentraient sur d'autres fonctions de l'agriculture et développaient notamment l'idée d'agriculteurs « jardiniers du paysage ». Les réformes de la PAC du début des années 2000, qui ont largement ouvert le marché européen sur le marché mondial, et l'envolée des cours céréaliers, en 2007, ont renversé la donne. L'acte de production des biens agricoles est replacé par les politiques au cœur de l'agriculture, place qu'il n'avait jamais quittée pour les agriculteurs eux-mêmes.

Il existe cependant peu d'analyses actualisées donnant les clefs principales pour comprendre la production agricole francilienne - ou plutôt les productions agricoles, car, malgré une tendance à la spécialisation croissante en grandes cultures, l'agriculture régionale est toujours diverse. Aussi, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) a réalisé ce panorama, illustré par de nombreuses cartes, qui offre une perspective large. Ces productions sont en effet les fruits de l'histoire des interactions complexes entre des éléments naturels, économiques, politiques et territoriaux.

Après un chapitre historique appuyé sur des travaux de spécialistes de l'agriculture francilienne et/ou de l'approvisionnement de Paris, l'analyse des évolutions les plus récentes mobilise les statistiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). Elle se base particulièrement sur celles des recensements agricoles, enquêtes exhaustives décennales réalisées depuis 1970. Les données concernant les filières des céréales et oléoprotéagineux de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) sont également mises à contribution.



production des biens agricoles.

# illustré

## Panorama illustré des productions agricoles franciliennes



**Île-de-France**  
Renforcer la compétitivité et la diversité

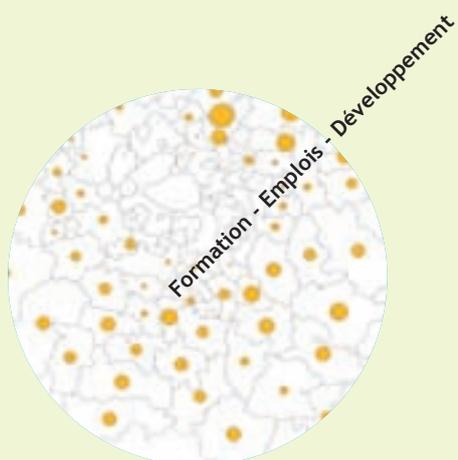
**DRIAAF**

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt





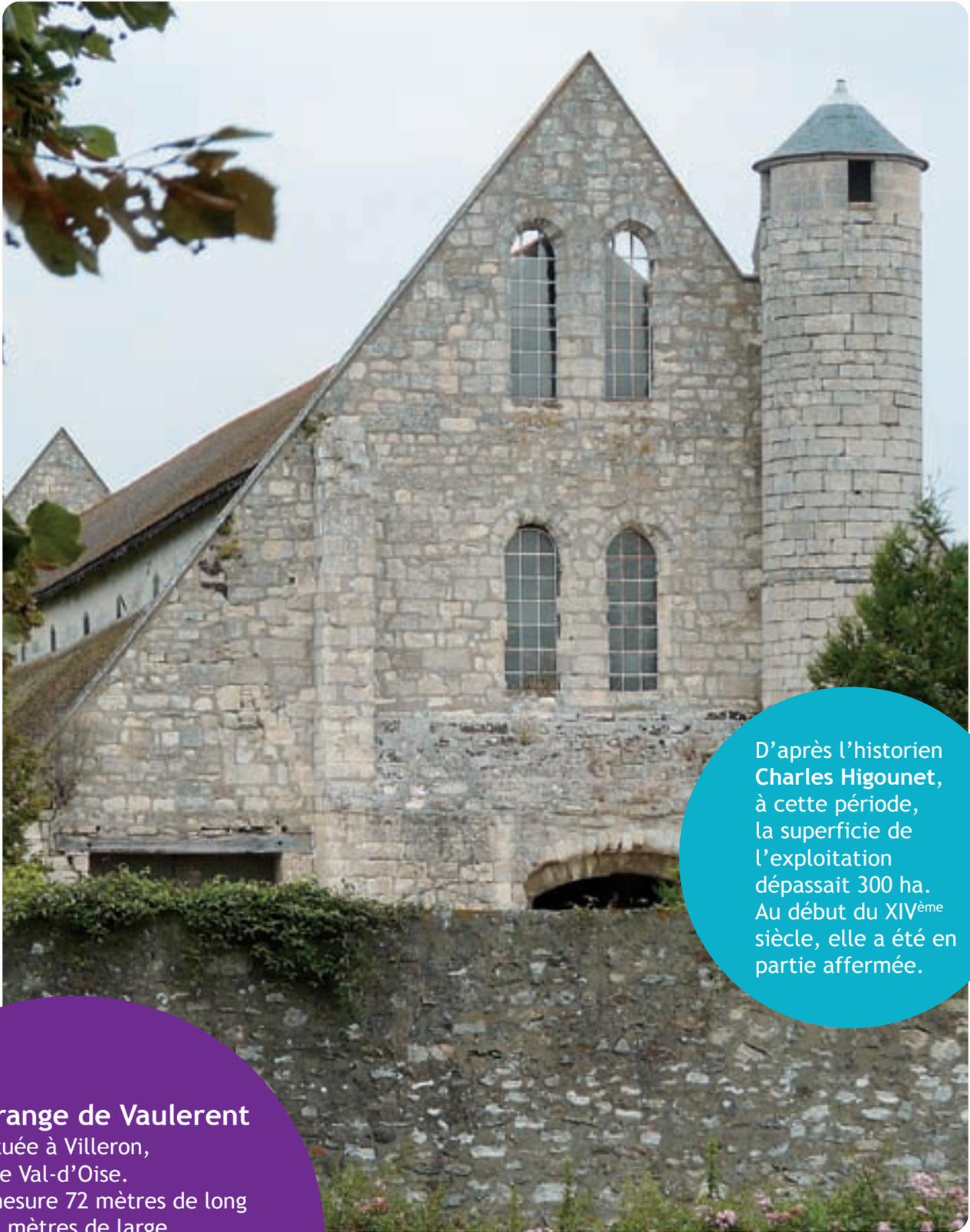
# Chapitres



1	L'Île-de-France : historiquement, une terre de grandes cultures aux portes de Paris	p.7
2	Des exploitations agricoles toujours moins nombreuses et plus grandes	p.15
3	L'exploitation individuelle a perdu 40 % de ses effectifs en 10 ans	p.23
4	Population active agricole : la baisse des effectifs se poursuit et le niveau de formation progresse	p.31
5	La spécialisation en grandes cultures progresse	p.41
6	Blé tendre et colza, les deux premières productions franciliennes	p.49
7	Les orges progressent, les betteraves et les protéagineux reculent	p.57

## Sommaire

8	Une production de légumes en recul	p.67
9	Les élevages reculent et se concentrent	p.75
10	Les cultures fruitières, l'horticulture ornementale et l'apiculture déclinent	p.85
11	Les exploitants s'investissent dans la commercialisation de leurs productions	p.93
12	Après une période de stagnation, hausse de la valeur de la production agricole en 2006-2012	p.101
13	2000-2010, une décennie contrastée pour les résultats financiers agricoles	p.109
	Synthèse	p.117
	Source principale : les recensements agricoles	p.120
	Cartographie : méthodologie et cartes disponibles sur internet	p.122



### **La grange de Vaulerent**

est située à Villeron, dans le Val-d'Oise. Elle mesure 72 mètres de long sur 23 mètres de large et date du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Elle a été construite pour une exploitation rurale développée et cultivée en faire-valoir direct par les moines cisterciens.

D'après l'historien Charles Higounet, à cette période, la superficie de l'exploitation dépassait 300 ha. Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, elle a été en partie affermée.



# CHAPITRE N°1

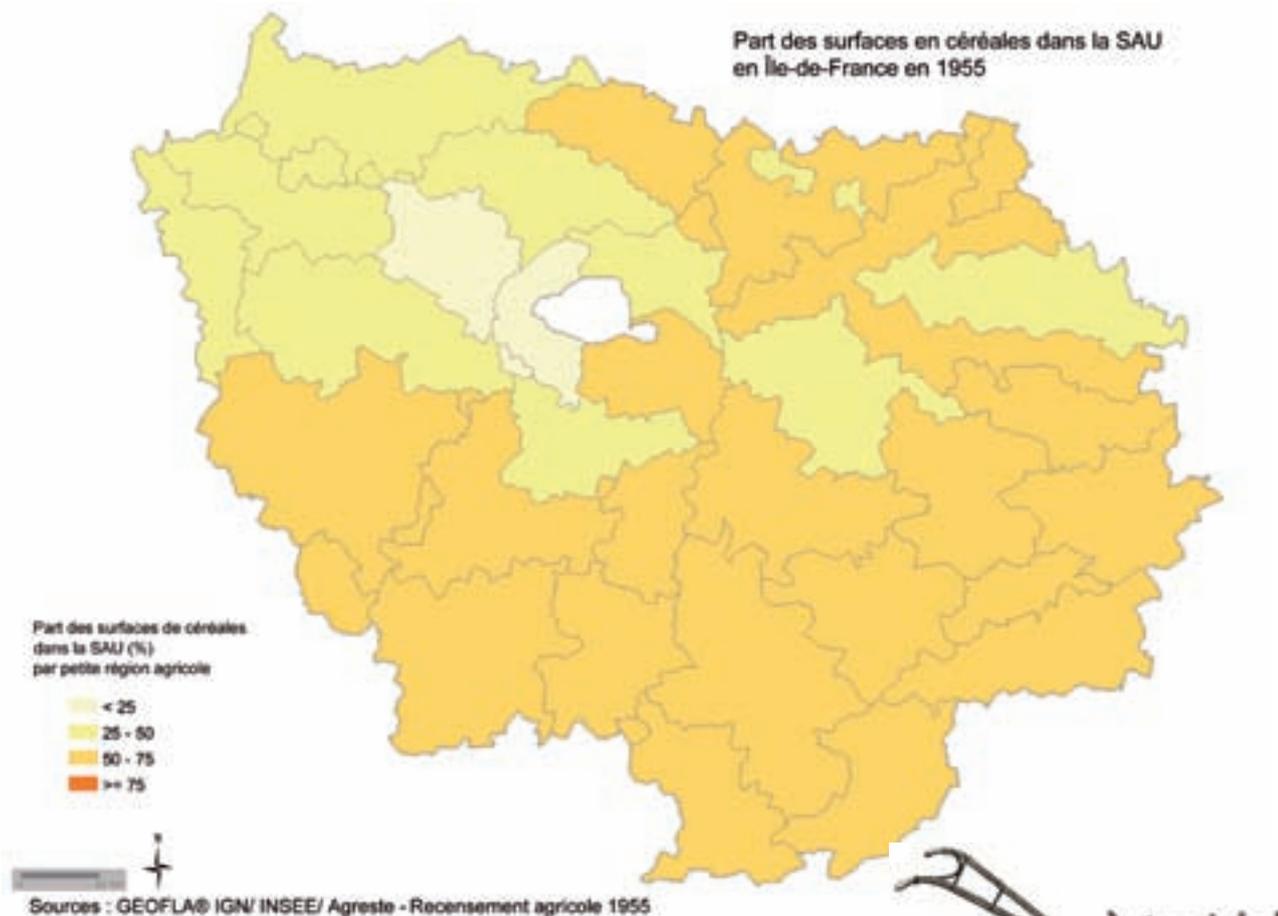
L'agriculture francilienne d'aujourd'hui ne peut se comprendre sans analyser ses origines.

Ses spécificités prennent en effet racine dans une longue histoire, marquée par deux éléments essentiels : des conditions pédo-climatiques très favorables aux grandes cultures et la présence de Paris.

## L'ÎLE-DE-FRANCE HISTORIQUEMENT, UNE TERRE DE GRANDES CULTURES AUX PORTES DE PARIS



Part des surfaces en céréales dans la SAU en Île-de-France en 1955

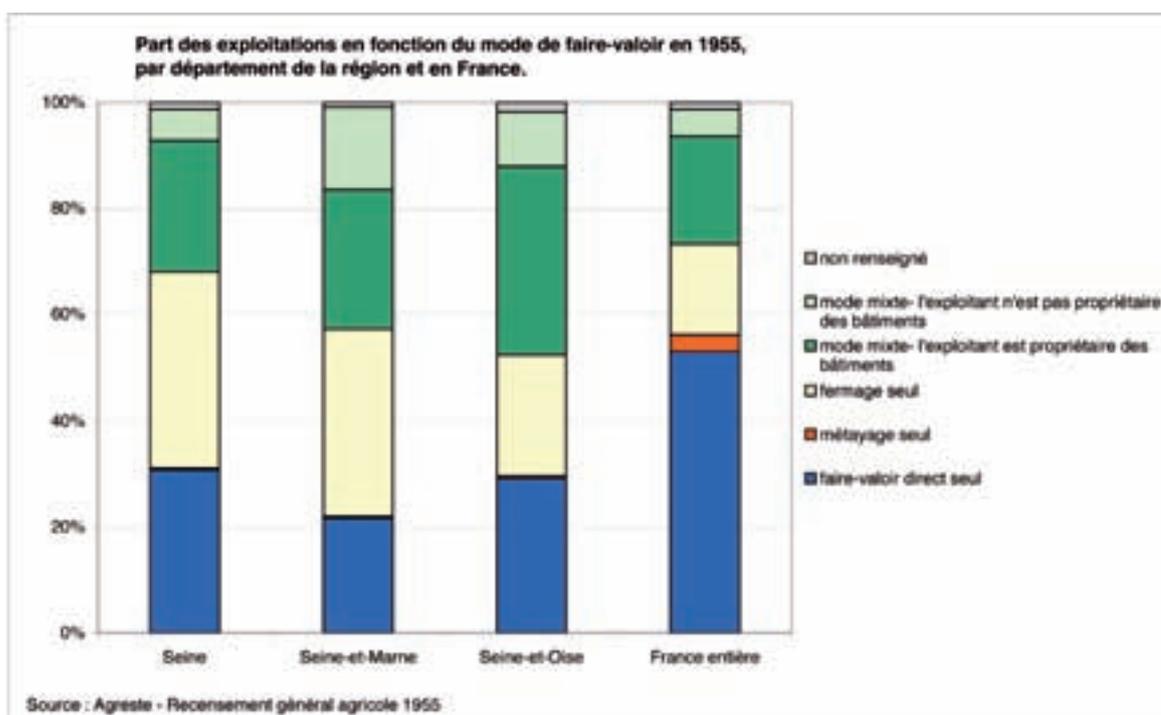


## LES CÉRÉALES AU CŒUR DES SYSTÈMES DE PRODUCTION FRANCILIENS DEPUIS LONGTEMPS

L'importance des grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, plantes industrielles destinées à la transformation, légumes et pommes de terre de plein champ) en Île-de-France est loin d'être un fait nouveau. Elle est liée à la conjonction entre des éléments naturels favorables, la bonne qualité agronomique des sols notamment, et un élément anthropique essentiel, la présence de Paris. Au Moyen Âge, ce pôle urbain majeur, cœur du pouvoir royal, a favorisé la constitution alentour de grandes propriétés foncières par la noblesse ou le clergé et le développement sur ces terres d'une agriculture céréalière. Pour leur mise en valeur, le fermage s'est imposé dès le XIII<sup>ème</sup> siècle. Les grandes propriétés étaient souvent affermées non pas en une seule mais en plusieurs fermes, car les moyens financiers dont disposaient les fermiers étaient limités. Une part non négligeable de la production était déjà destinée à Paris.

Aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, la proximité géographique des consommateurs restait un atout important pour la production des céréales, encore délicates à stocker et difficiles à transporter. Un mouvement de concentration des fermes était en cours au XVII<sup>ème</sup> siècle. Il s'est renforcé au XVIII<sup>ème</sup> siècle, ce qui a créé une nette bipolarisation de l'agriculture céréalière francilienne, entre des fermiers exploitant de grandes surfaces et des petits laboureurs, qui complétaient leurs revenus en effectuant notamment des travaux agricoles dans les grandes exploitations. Les fermiers les plus importants sont devenus propriétaires de tout ou partie de leur exploitation à partir du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle et la Révolution leur a permis de renforcer cette politique d'achats. Cependant, c'est la bourgeoisie de Paris qui a le plus profité de la vente des fermes issues des biens nationaux.





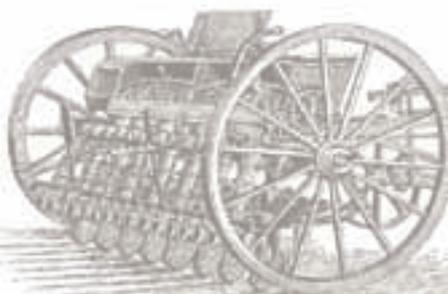
## “Des grandes propriétés foncières”



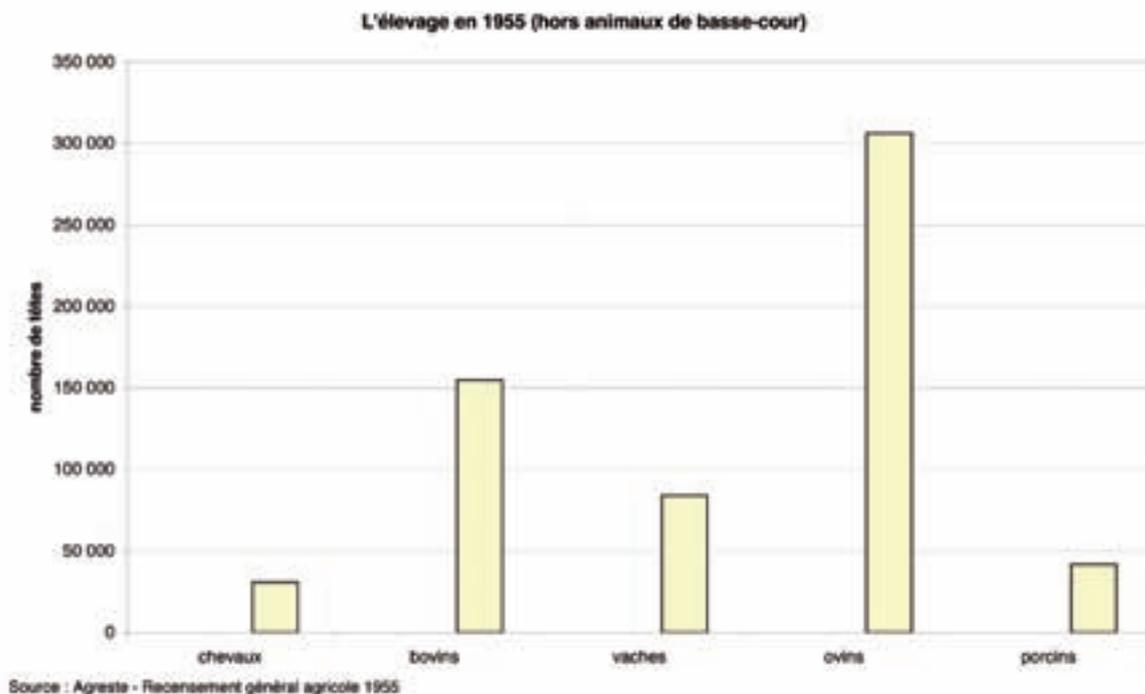
Avec la modernisation des transports et la mise au point de techniques plus efficaces de conservation et de stockage au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'avantage lié à la proximité de Paris s'est amenuisé pour les producteurs de céréales. Cependant, ce mouvement a été progressif, les céréales restant durablement au cœur des enjeux d'approvisionnement de la capitale. Aussi, les exploitants franciliens, contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres régions, ont maintenu les céréales au centre de leurs systèmes de production. Ils ont également poursuivi, en fonction des opportunités, les achats de terres et le fermage familial (location de terres appartenant à des membres de la famille) s'est développé. Le mouvement de concentration des fermes a aussi continué, même s'il a marqué une pause dans certaines zones, notamment en Beauce.



## Une proximité géographique des consommateurs



## Une modernisation des transports



## L'alliance des grandes cultures et de l'élevage

### UNE SPÉCIALISATION CROISSANTE EN GRANDES CULTURES AU XX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE



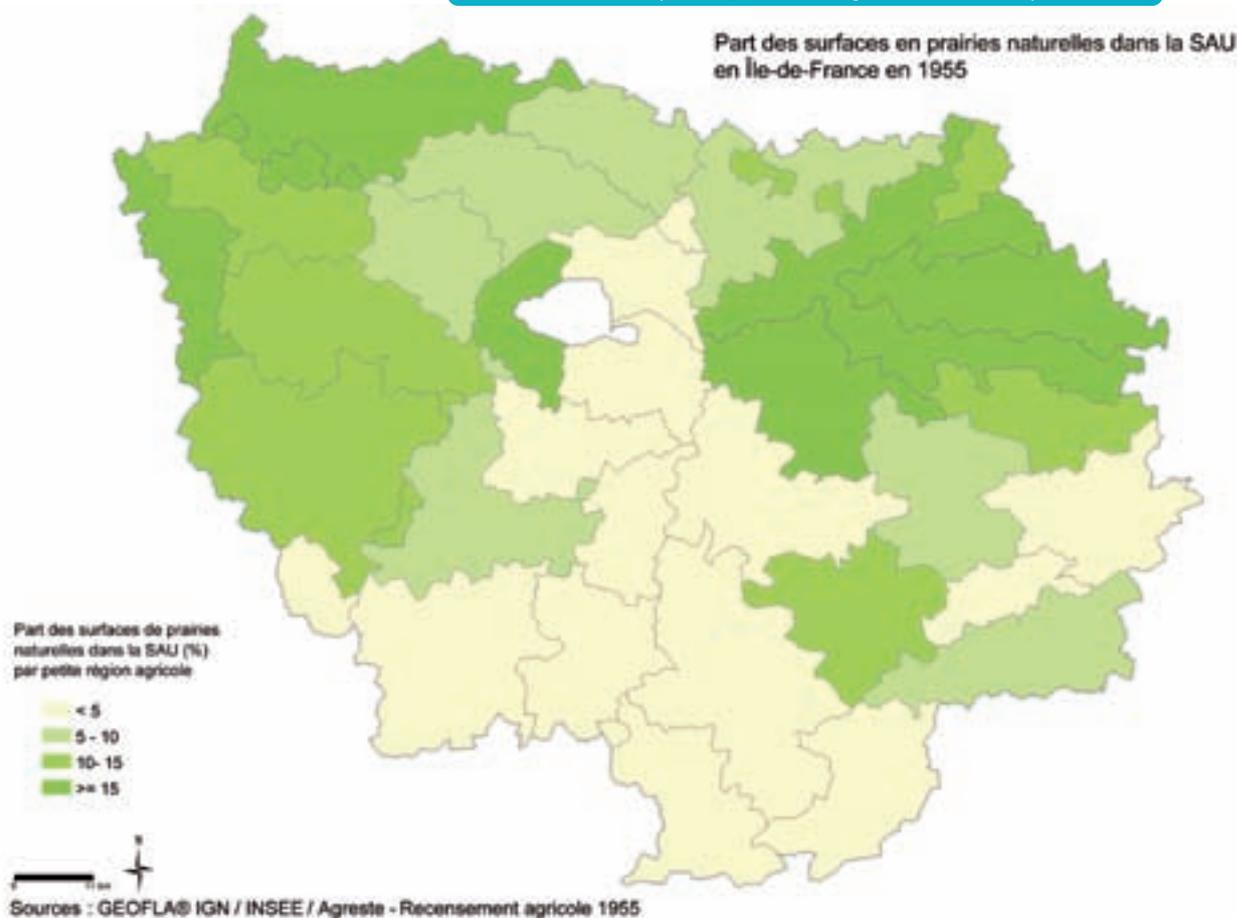
Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les exploitations franciliennes étaient déjà largement des « fabriques à blés », mais elles ne se concevaient pas sans un cheptel assez important, tant pour alimenter le marché parisien que

pour le fonctionnement du système d'exploitation. Un troupeau d'ovins leur apportait une part importante des fumures. Elles avaient également besoin de tirer les instruments agraires : pour cela, les exploitants franciliens avaient largement recours aux équidés plutôt qu'aux bovins, excepté dans des zones de sols plus lourds et humides comme la Brie. Les chevaux servaient également à commercialiser la production. Cette alliance entre grandes cultures et élevage a perduré au XIX<sup>ème</sup> siècle, avec le développement des prairies artificielles et de la betterave, pour l'utilisation des pulpes. La betterave, exigeant des labours profonds, a également favorisé le recours plus fréquent aux bovins pour tirer les charrues. Certaines exploitations, cherchant à rentabiliser au mieux leur système et confrontées dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle

à des problèmes de main d'œuvre, ont cependant diminué la taille de leurs troupeaux détenus en propre à l'année. Elles pouvaient accueillir, après la moisson, des ovins venus d'autres provinces, destinés au marché parisien et remis à l'engraissement avant leur abattage.

A partir des années 1950, les difficultés liées à la pénurie de main d'œuvre, particulièrement prononcées dans la région du fait de la concurrence urbaine, l'introduction des engrais de synthèse et la mécanisation ont favorisé une simplification rapide des systèmes de production, avec un très fort recul de l'élevage et des cultures fourragères. De plus, les abattoirs, localisés avant la révolution des transports au plus près des consommateurs, se sont déplacés dans les grandes zones d'élevage spécialisées. De même, la pasteurisation, la réfrigération puis le lait UHT ont mis fin au besoin d'une production de lait aux portes de Paris. Ce mouvement de spécialisation s'est effectué dans le cadre d'une concentration et d'un agrandissement des structures d'exploitations.

### Le développement du marché national



## DE LA VIGNE, DES FRUITS, DES LÉGUMES ET DES FLEURS AUSSI POUR LE MARCHÉ PARISIEN



La vigne s'est développée au Moyen Âge en Île-de-France pour approvisionner Paris, mais aussi les régions situées plus au nord (les Flandres notamment). A partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, face à la concurrence croissante d'autres zones de production, le vignoble francilien s'est largement réorienté vers un vin de basse qualité, produit en grandes quantités pour répondre à la demande populaire de l'agglomération parisienne. Le développement des transports, la concurrence extérieure et la crise du phylloxera ont fait reculer très fortement cette production dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle.

### Des cultures fruitières

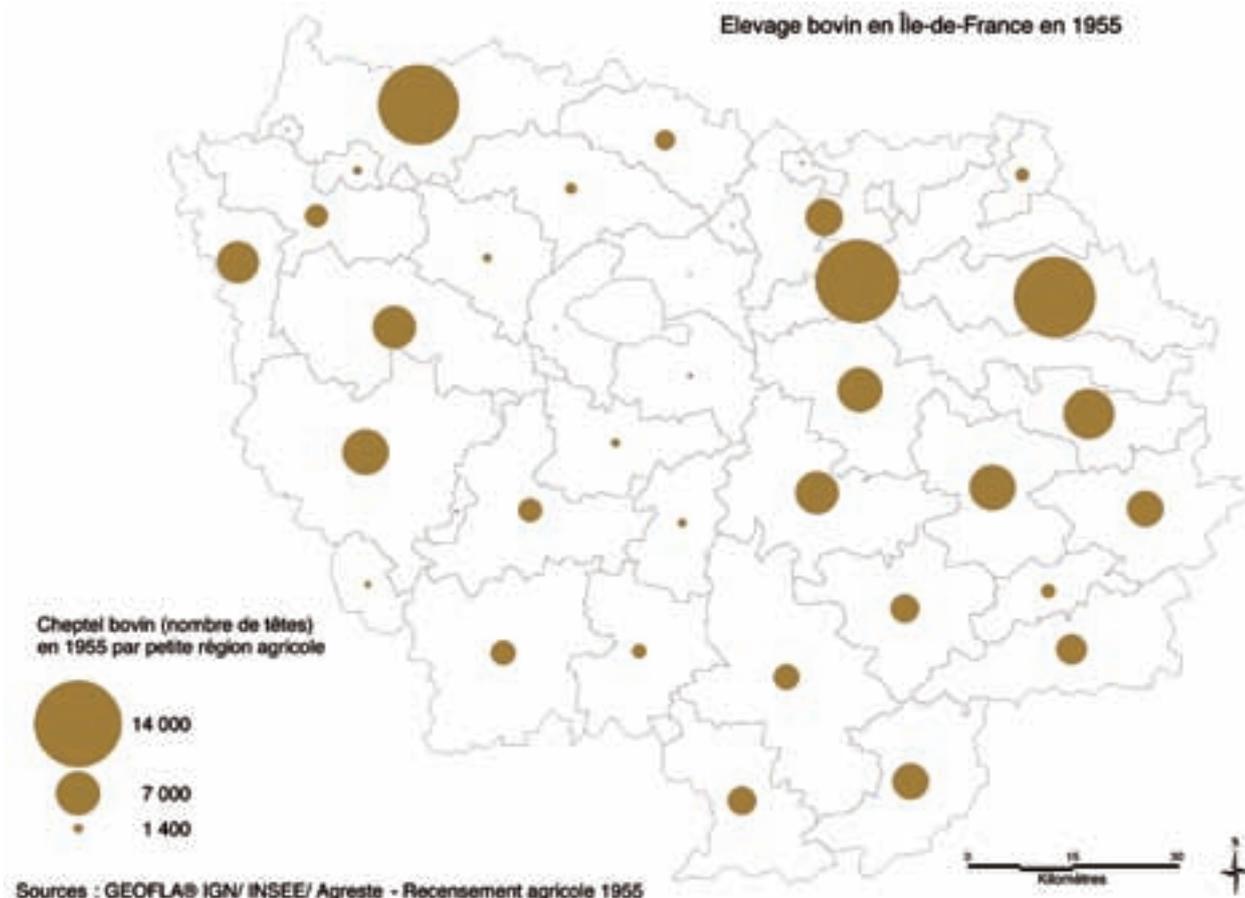
Les exploitations spécialisées dans le maraîchage, les cultures fruitières et l'horticulture ornementale se sont également développées dès le Moyen Âge pour répondre à la demande du marché parisien. La proximité géographique était un atout essentiel pour ces productions nécessitant d'être consommées rapidement après leur récolte. Plus leur valeur ajoutée était élevée, plus elles pouvaient être cultivées sur des terrains soumis à une pression foncière importante et plus leurs systèmes de production rompaient avec celui des exploitations céréalières. Ces exploitations sont de nos jours désignées sous le terme d'exploitations « spécialisées » et leurs cultures sous celui de cultures « spécialisées » ou « spéciales ». Comme les plus spécialisées n'avaient pas d'élevage, elles devaient recourir à des sources extérieures d'engrais. Elles utilisaient notamment des produits issus des boues urbaines, ainsi que du fumier venant du cheptel parisien. Cependant, leur localisation constituait aussi la première menace pesant sur elles : les plus proches de Paris n'ont cessé de reculer au fil des siècles face à l'urbanisation. Comme les autres productions, elles ont aussi été confrontées



à une forte concurrence extérieure et aux difficultés liées à la pénurie de main d'œuvre à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle.



### Une demande populaire



## La peur des crises frumentaires

Un des soucis majeurs du pouvoir central jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle a été d'assurer l'approvisionnement de la capitale. Dès le Moyen Âge, Paris est devenue une grande ville, concentrant une part non négligeable de la population française. Les travaux des historiens Steven L. Kaplan et Reynald Abad brossent un portrait de l'ensemble législatif destiné à assurer son approvisionnement aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.

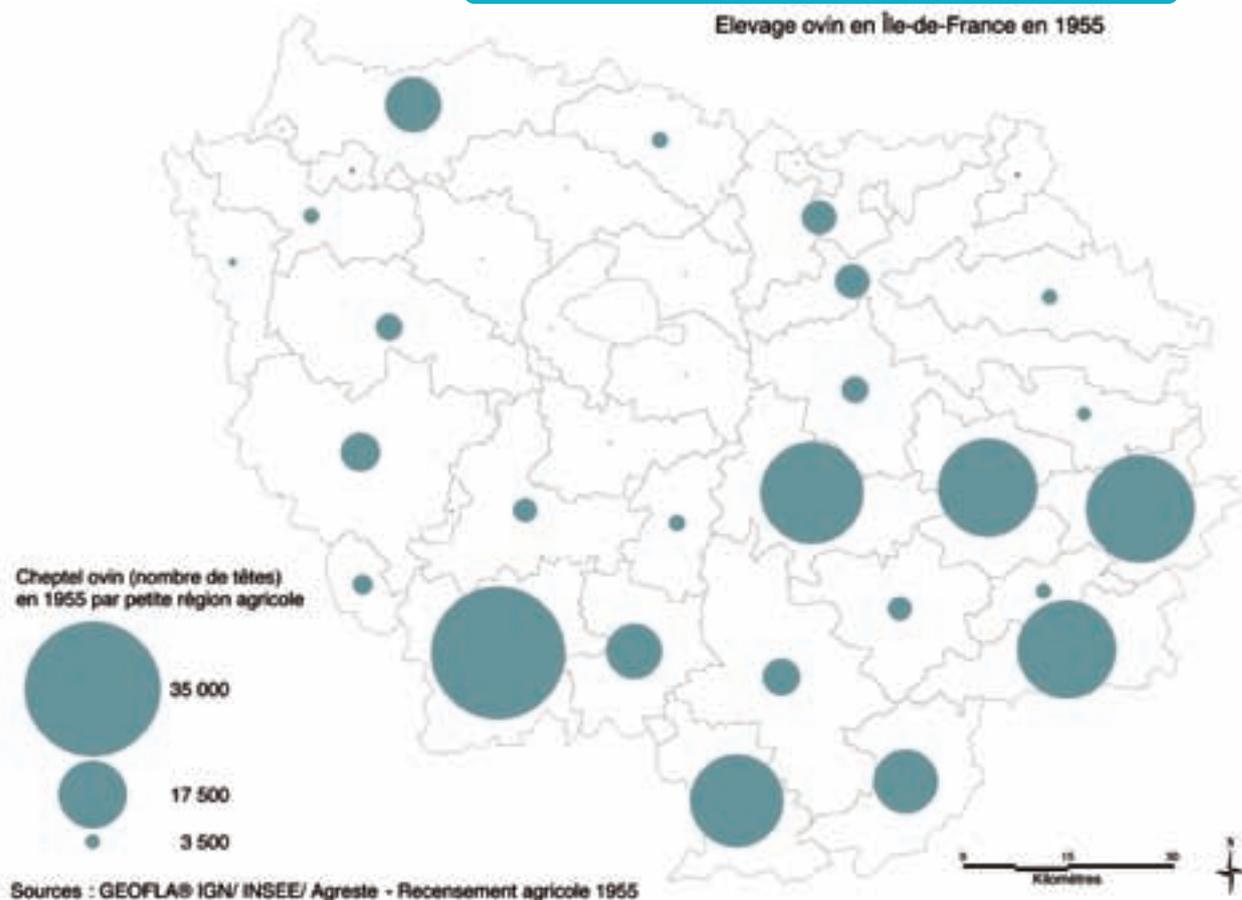
Dans ce système, les environs de Paris occupaient une place à part : le pouvoir poussait les producteurs de la région à vendre eux-mêmes directement sur les marchés parisiens, sans intermédiaire qui aurait fait augmenter les prix. Ce n'est que progressivement, avec la révolution des transports et l'augmentation de la production agricole, que les craintes spécifiques vis-à-vis de l'approvisionnement de Paris se sont dissipées au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. Au XX<sup>ème</sup> siècle, les pouvoirs publics ont ainsi davantage cherché à structurer des filières et circuits commerciaux sur l'ensemble du territoire français, afin de mieux gérer des situations de pénurie, mais aussi de surproduction. C'est dans ce nouveau contexte que le réseau des marchés d'intérêt national (MIN), auquel appartient Rungis, a été développé à partir de 1953 pour les produits frais.

## FOCUS Alimenter Paris

Le pouvoir royal cherchait à éviter tout « murmure » pouvant tourner à l'émeute. Il voulait concentrer l'offre sur les marchés parisiens, pour qu'elle soit abondante et que le « juste prix », c'est-à-dire le bas prix soit atteint. Ces marchés étaient des lieux physiques, des cadres précis, surveillés et réglementés. Le pain, denrée de base, faisait l'objet d'une vigilance particulière, mais les autorités se préoccupaient de l'ensemble des denrées, même quand elles n'étaient pas de consommation courante.



## L'organisation du marché



## EN SAVOIR PLUS

**Reynald Abad, Le grand marché.** L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime, Paris, Fayard, 2002, 1030 p. - **Pierre Brunet, Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise**, Caen, Société d'impression Caron, 1960, 552 p. - **Suzanne Demangeon, L'approvisionnement de Paris en fruits et légumes.** In : *Annales de Géographie*. 1928, t. 37, n°206. pp. 97-121. doi : 10.3406/geo.1928.9254 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1928\\_num\\_37\\_206\\_9254](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1928_num_37_206_9254) - **R. Dubuc, L'approvisionnement de Paris en lait.** In : *Annales de Géographie*. 1938, t. 47, n°267. pp. 257-266. doi : 10.3406/geo.1938.11766 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1938\\_num\\_47\\_267\\_11766](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1938_num_47_267_11766) - **Jean-Claude Farcy, Les paysans beaucerons au XIX<sup>ème</sup> siècle**, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1989, deux tomes, 1229 p. - **Guy Fourquin, Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge** (du milieu du XIII<sup>ème</sup> au début du XVI<sup>ème</sup> siècle), Paris, P.U.F., 589 p. - **Charles Higounet, L'assolement triennal dans la plaine de France au XIII<sup>ème</sup> siècle.** - In : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 100<sup>ème</sup> année, N. 4, 1956. pp. 507-512. doi : 10.3406/crai.1956.10682 - [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/crai\\_0065-0536\\_1956\\_num\\_100\\_4\\_10682](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/crai_0065-0536_1956_num_100_4_10682) - **Jean Jacquart, La crise rurale en Île-de-France 1550-1670**, 1974, Paris, A. Colin, 795 p. - **Steven Laurence Kaplan, Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime**, Paris, Fayard, 1988, 702 p. - **Jean-Marc Moriceau, Les fermiers de l'Île-de-France.** L'ascension d'un patronat agricole (XV<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles), Paris, Fayard, 1994, 1069 p. - **Jean-Marc Moriceau, Terres mouvantes.** Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation, XII<sup>ème</sup> - XIX<sup>ème</sup> siècles, Paris, Fayard, 2002, 446 p. - **Michel Philipponneau, La vie rurale de la banlieue parisienne.** Étude de géographie humaine, Paris, A. Colin, 1956, 593 p.

## Bibliographie

An aerial photograph of a vast agricultural field. The field is divided into numerous long, parallel rows of crops, likely hay or straw, which have been cut and are now being baled. A green tractor is visible in the middle ground, pulling a hay baler. Several large, cylindrical hay bales are scattered across the field. The overall scene depicts a busy agricultural operation in a rural setting.

**5000**  
exploitations  
agricoles en 2010,  
une superficie de  
568 800 ha,  
soit 47 % du  
territoire régional.

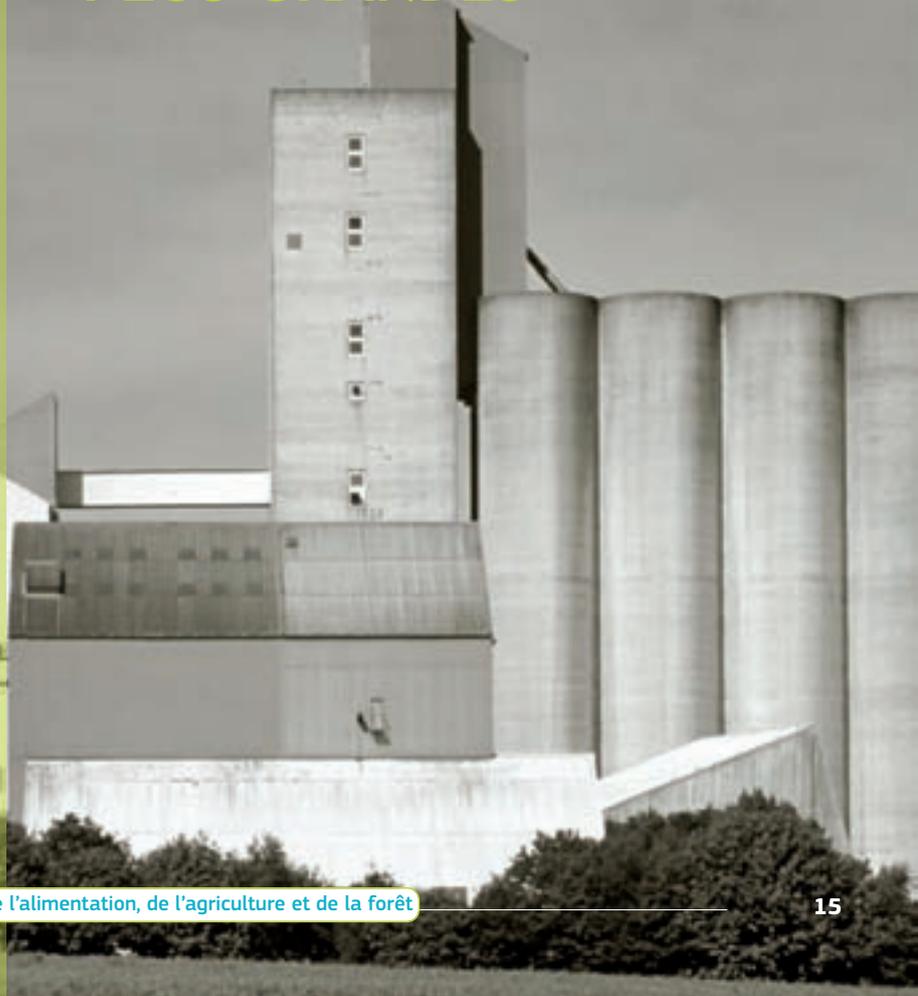


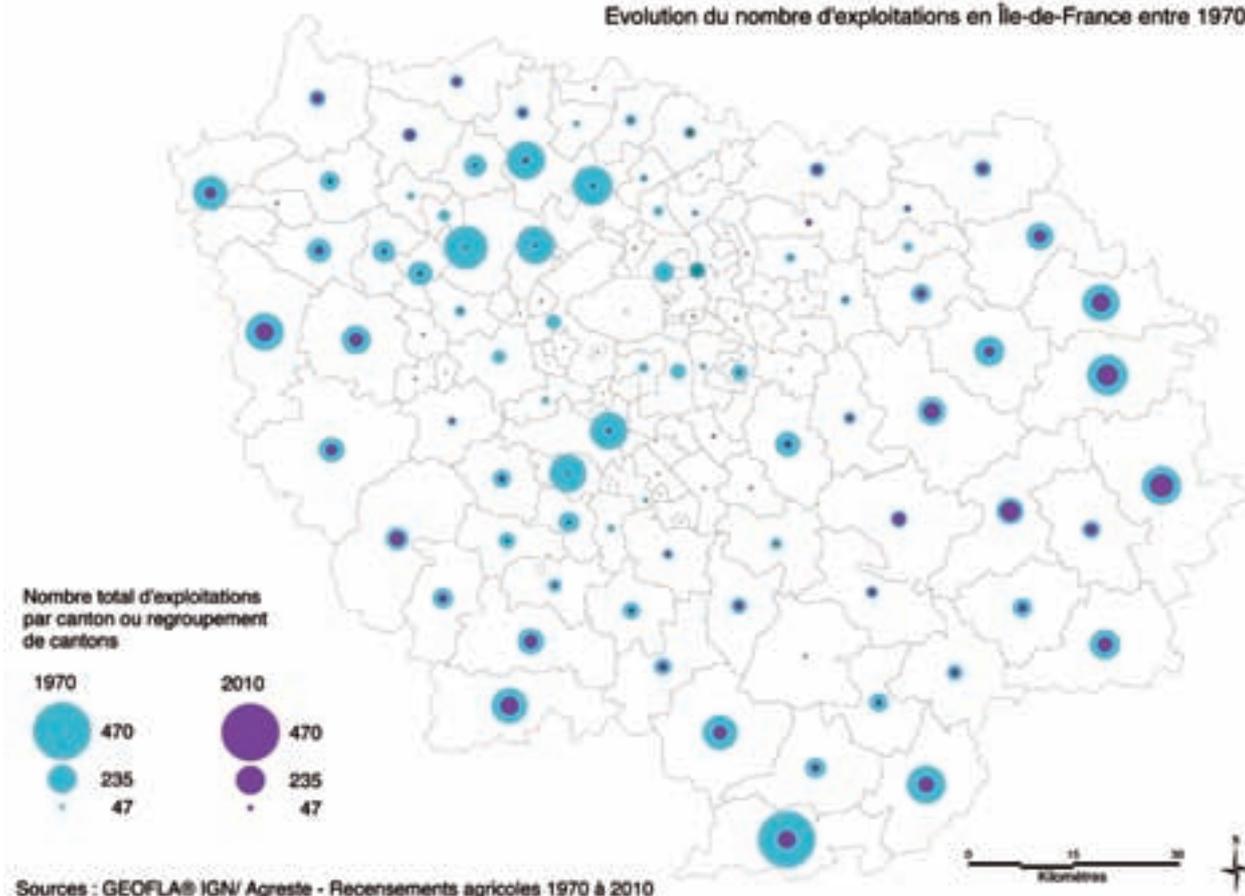
# CHAPITRE N°2

Les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses en Île-de-France. Leur nombre a encore baissé d'un quart depuis 2000. Si les fermes céréalières résistent mieux à cette érosion, les exploitations spécialisées en productions légumières, fruitières et en horticulture ornementale disparaissent à un rythme élevé.

Au nombre de 5 026 en 2010, les exploitations agricoles franciliennes représentent 1% du total national. Mais si leur nombre est faible, leur importance n'en est pas moins grande. Elles mettent en valeur une superficie de 568 836 ha, soit 47% du territoire régional, et jouent de ce fait un rôle primordial dans la gestion d'un espace qui constitue le cadre de vie des 12 millions de Franciliens.

## DES EXPLOITATIONS AGRICOLES **TOUJOURS MOINS NOMBREUSES ET PLUS GRANDES**





## DES DISPARITIONS D'EXPLOITATIONS MOINS RAPIDES

Depuis 1970, les deux tiers des exploitations d'Île-de-France ont disparu. Ce recul a cependant connu une décélération depuis 2000 : le taux annuel de disparition est passé de 3,2 % entre 1988 et 2000 à 2,6 % (soit 150 exploitations par an) entre 2000 et 2010. La tendance historique à la concentration des exploitations agricoles au cours du XX<sup>ème</sup> siècle explique une part de cette évolution.

Le taux de disparition francilien (-64 % depuis 1970) est toujours resté inférieur au rythme national (au pas de temps des recensements décennaux), grâce à la présence d'unités de grandes cultures résistantes.

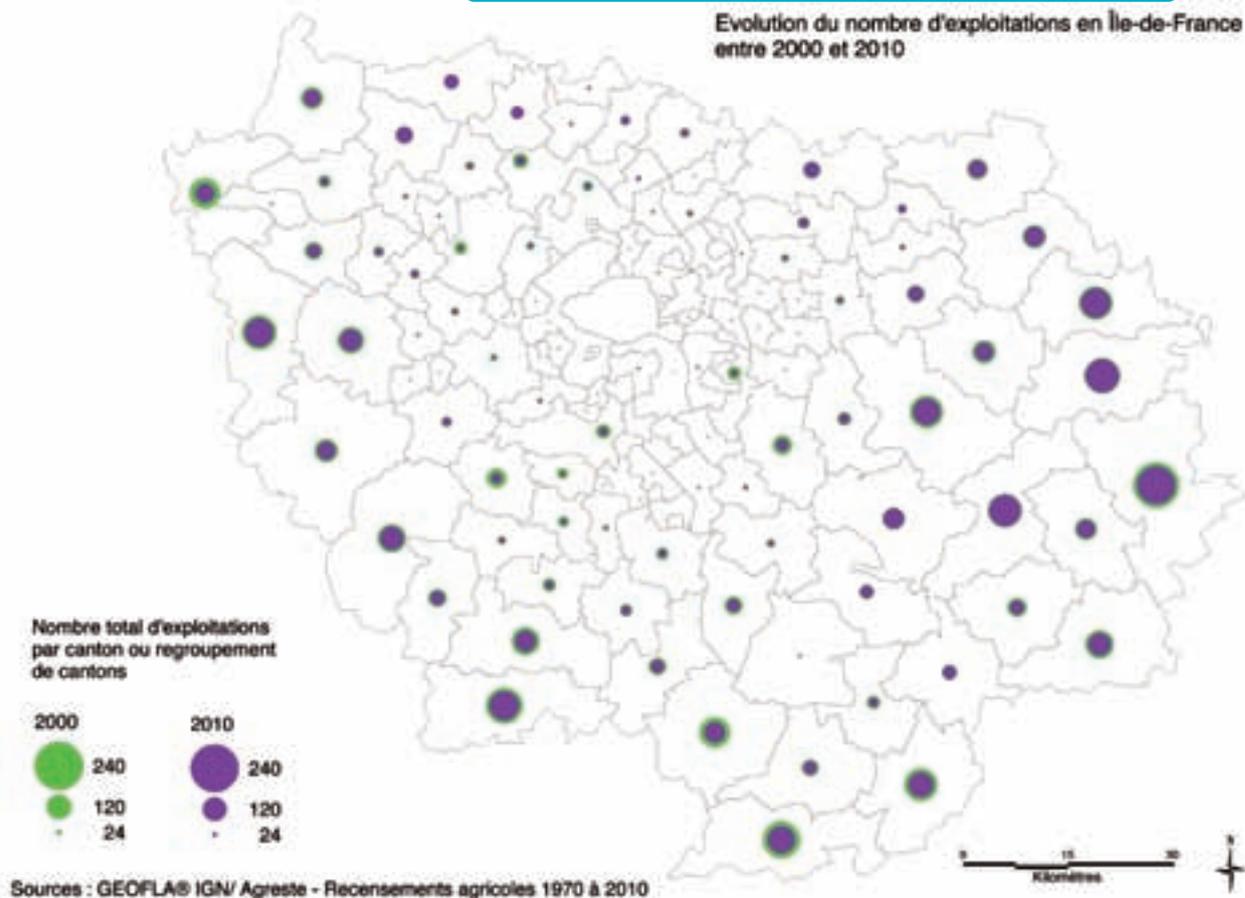
L'érosion concerne particulièrement les exploitations les plus petites situées dans les communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale. La pression urbaine y est, depuis plusieurs décennies, particulièrement forte et, de ce fait, menace la pérennité du foncier et crée des contraintes pour l'activité agricole (entraves à la circulation des engins agricoles, vols et dégradation de productions, etc.). Ainsi ne subsistent que quelques zones horticoles de la ceinture maraîchère historique de Paris.

## Des grandes cultures plus résistantes

### Nombre d'exploitations en 2010 et évolution depuis 1970

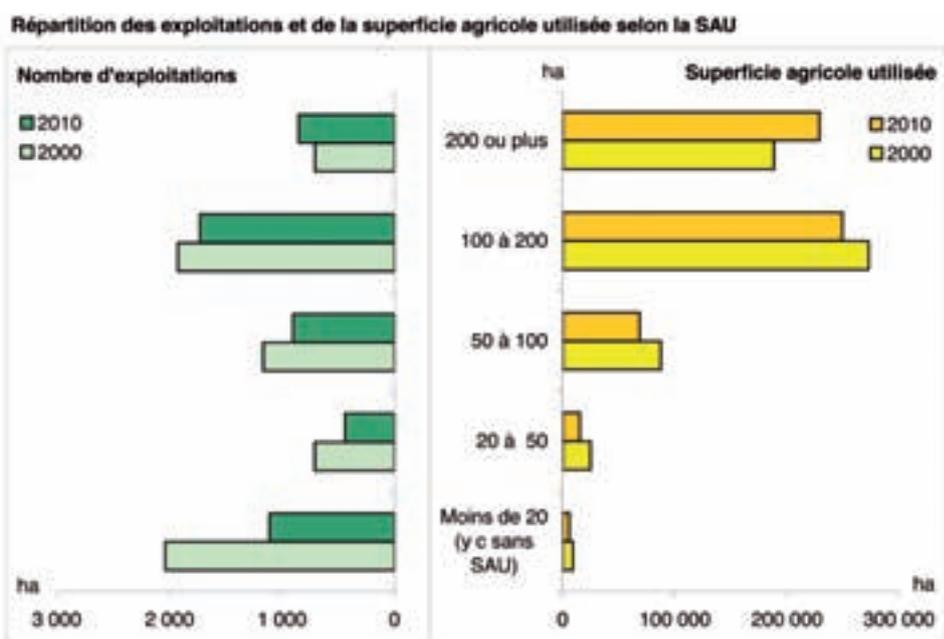
	Nombre d'exploitations en 2010	Evolution 1970-2010 (en % de 1970)
Seine-et-Marne	2 638	-53
Yvelines	948	-69
Essonne	764	-69
Val-d'Oise	586	-67
Petite couronne	91	-90
Île-de-France	5 027	-64

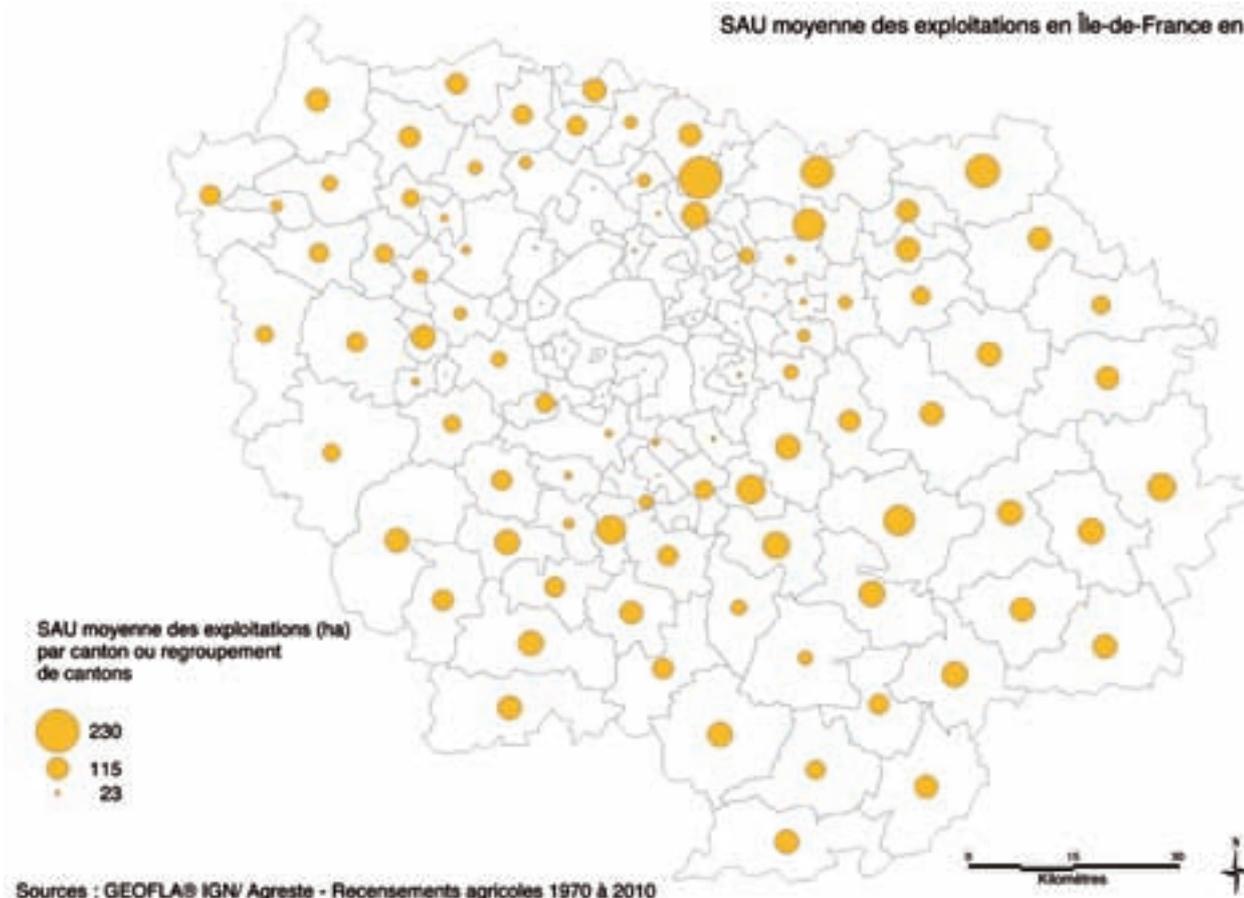
Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



## DES EXPLOITATIONS DE PLUS EN PLUS GRANDES

La diminution du nombre d'exploitations n'entraîne cependant pas partout un recul de l'agriculture. De fait, la taille moyenne des exploitations franciliennes est passée de 46 ha en 1970 à 113 ha en 2010, à comparer à la superficie moyenne de 53 ha pour l'ensemble des exploitations françaises. Cette tendance s'est accélérée dans la décennie 1990. Entre 2000 et 2010, la taille moyenne des exploitations de la région a progressé de 27 %.





## “20% d’exploitations de plus de 200 ha en 10 ans”

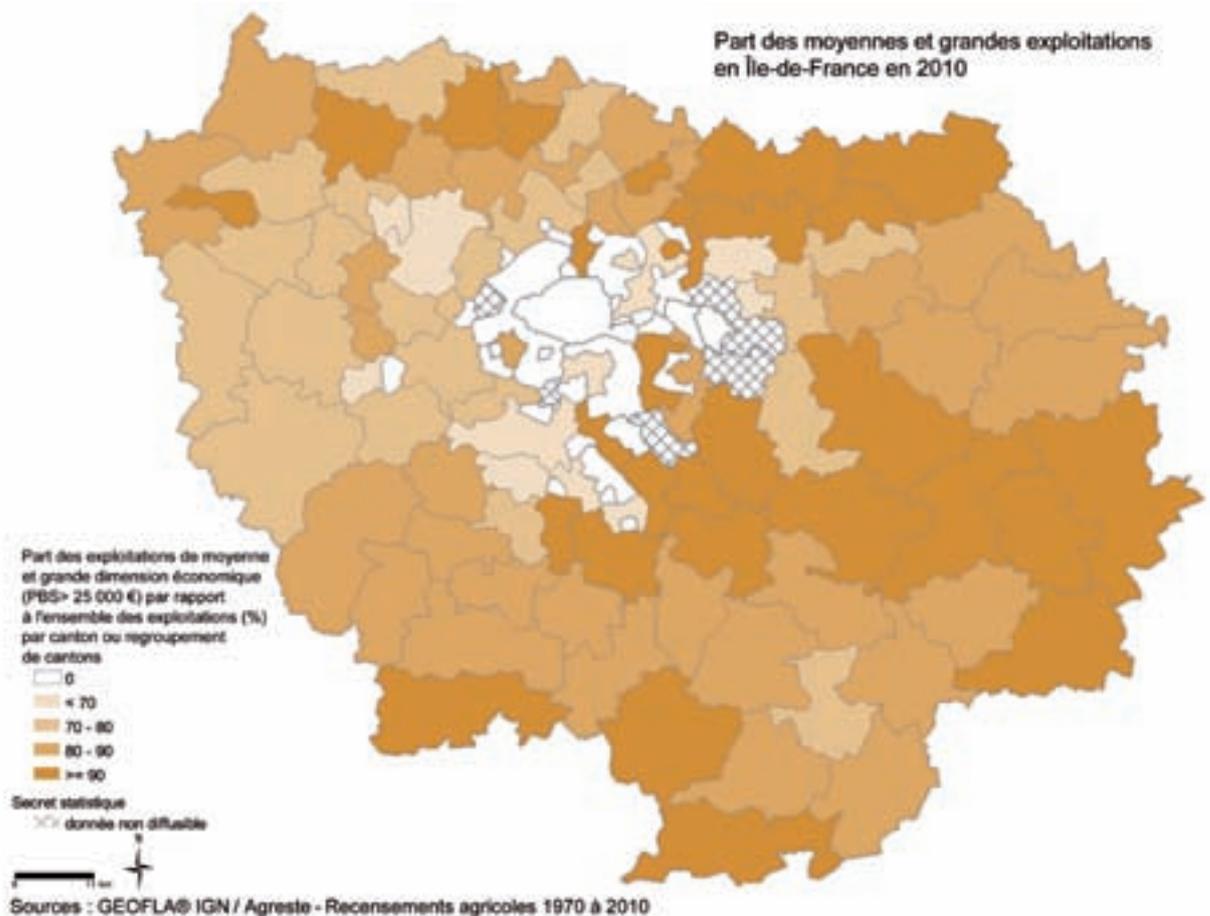
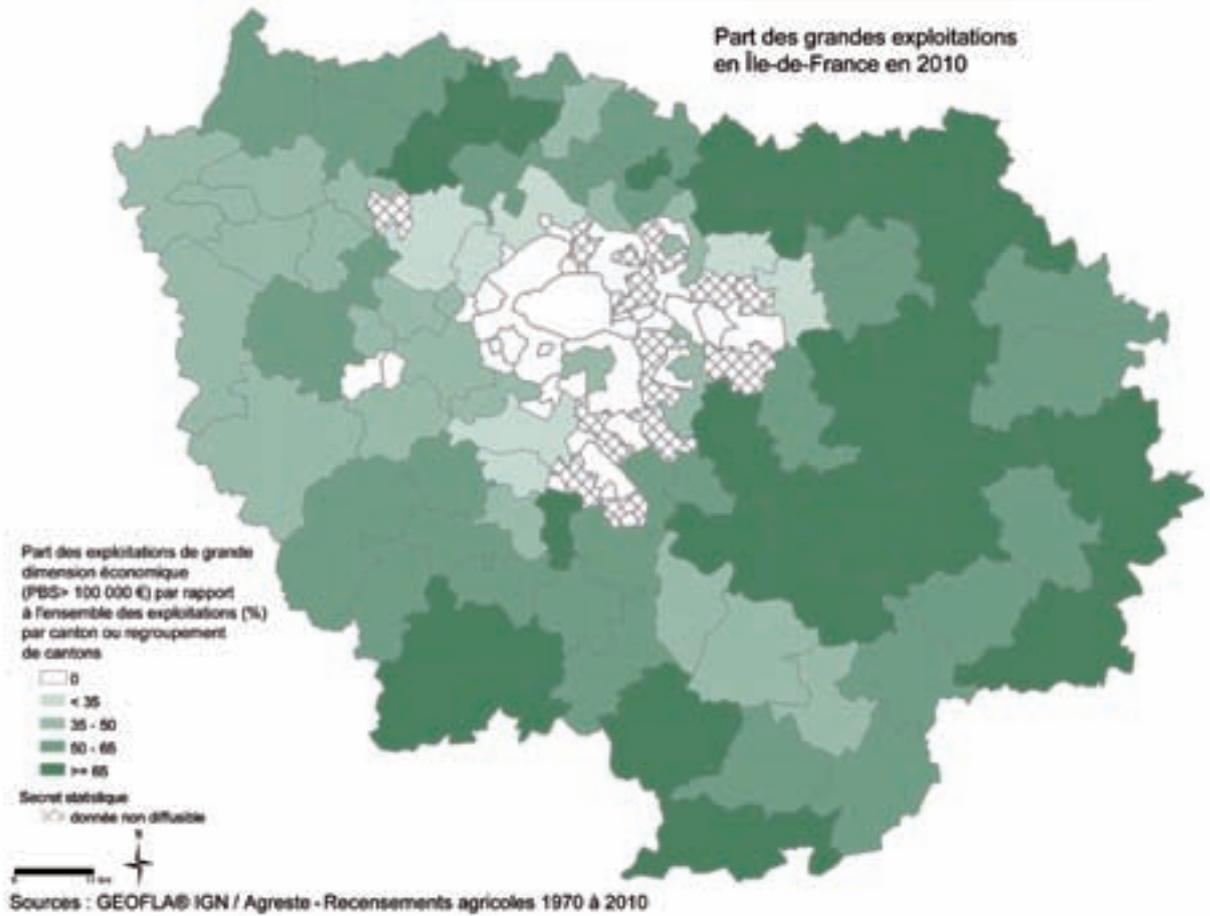
L’exploitation francilienne, principalement de grandes cultures, est plus grande dans le nord de la Seine-et-Marne et l’est du Val-d’Oise (170 à 220 ha en moyenne, dont la majeure partie en céréales). Elle est nettement plus petite en petite couronne (21 ha), où elle est plutôt consacrée à l’horticulture. Entre 1988 et 2000, le nombre d’exploitations de plus de 100 ha a augmenté de 20 % alors que les unités plus petites que ce seuil perdaient près de la moitié de leur effectif.

Depuis 2000, ce sont les exploitations de plus de 200 ha qui ont vu leur nombre croître de plus de 20 %, tandis que celles en deçà reculaient de près de 30 %. Les unités de plus de 200 ha sont ainsi passées en 10 ans de 11 à 17 % de l’effectif total et de 32 à 40 % de la SAU régionale. La concentration des exploitations constatée dans la première décennie s’est donc prolongée dans la seconde, la taille pivot passant de 100 à 200 ha dans les années 2000. On notera toutefois que le rythme de cette concentration s’est sensiblement atténué. Les exploitations franciliennes sont aussi de dimension économique (mesurée par la production brute standard ou PBS) supérieure à la moyenne nationale.

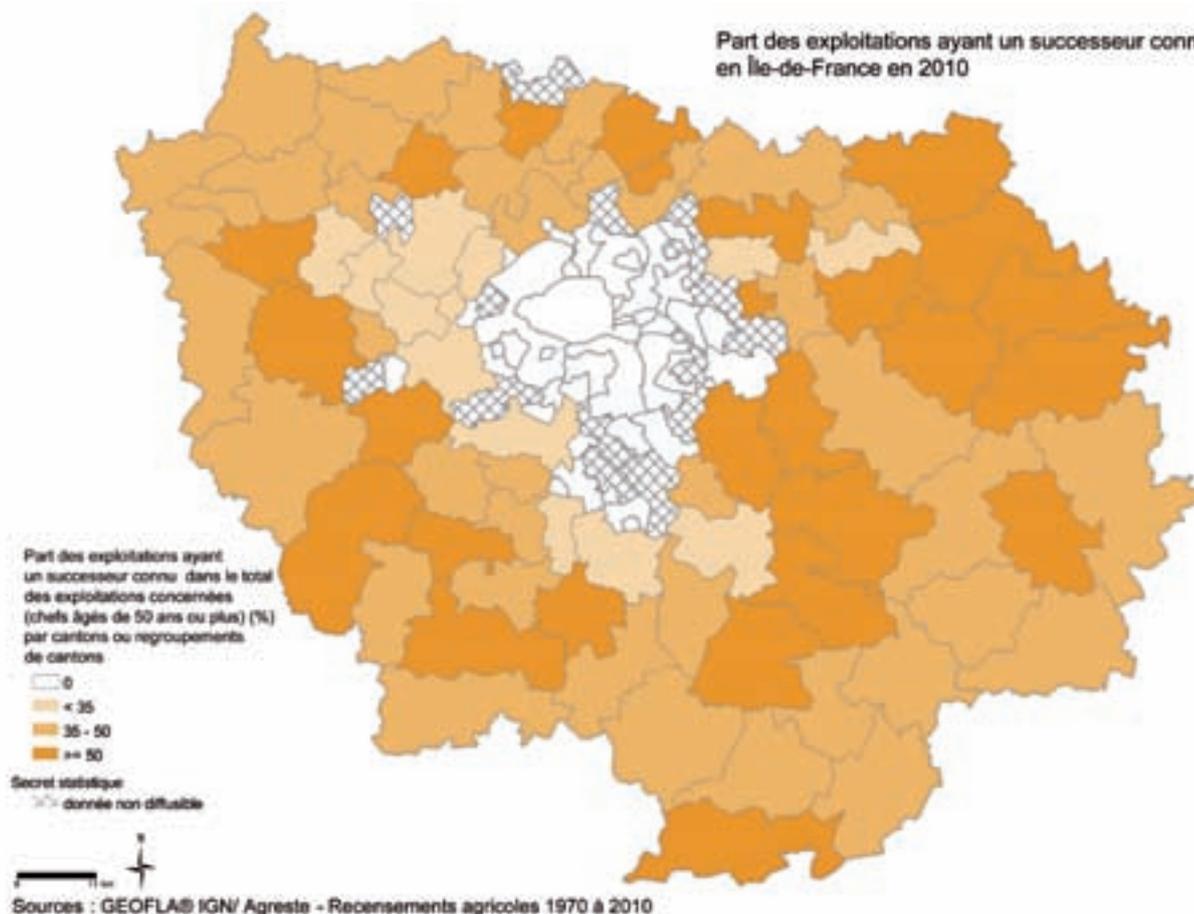
La PBS est, en moyenne, de 162 700 € à l’échelle régionale contre 104 300 € pour la moyenne nationale, et atteint même 223 000 € en petite couronne où les 91 exploitations concernées sont en grande partie spécialisées en horticulture. Cinq exploitations franciliennes sur six ont une PBS d’au moins 25 000 € (ce qui définit la dimension économique « moyenne à grande ») et concentrent 92 % du temps de travail agricole, ainsi que 99 % du potentiel économique agricole régional.

Les exploitations de petite dimension économique balayent globalement les mêmes champs d’activité que les moyennes et grandes, quoique sous des modalités et des intensités différentes. Les deux principales caractéristiques des petites exploitations sont d’une part la domination des grandes cultures, à l’instar des moyennes et grandes exploitations, mais plutôt à l’échelle d’une parcelle que sur une dizaine, et d’autre part une fréquence importante de l’élevage pour la région, avec près de 40 % d’éleveurs chez les petites contre 10 % pour les unités de dimension économique plus importante.

## Concentration des exploitations



Part des exploitations ayant un successeur connu en Île-de-France en 2010



## DES INCERTITUDES QUANT À L'AVENIR DES EXPLOITATIONS



L'incertitude domine chez les chefs d'exploitation âgés de 55 ans et plus quant au devenir de leur exploitation. Moins de la moitié d'entre eux connaissent leur successeur, la plupart du temps issu de la famille (enfant ou conjoint) ; 2 % seulement des successeurs potentiels sont extérieurs au monde agricole. 12 % déclarent ne pas avoir de successeur et prévoient la disparition de leur exploitation. Enfin les 45 % restants sont dans l'incertitude.

Les communes sous influence prépondérante de l'agglomération parisienne sont tout particulièrement concernées par ces difficultés de succession. Entre 2001 et 2009, le nombre d'installations (aidées ou non) est passé d'environ 120 par an à 85. Seul un chef d'exploitation sortant sur trois a été remplacé. L'Île-de-France est la région où ce taux est le plus bas.

### Une succession incertaine



**EXPLOITATION AGRICOLE**

Au sens de la statistique agricole elle est une unité économique et de production qui répond simultanément aux trois conditions suivantes :

- ▶ elle a une activité agricole
- ▶ elle atteint ou dépasse une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production, etc.)
- ▶ elle est soumise à une gestion courante indépendante.

Pour le recensement agricole de 2010, chaque société est considérée comme étant indépendante. Si un agriculteur exploite plusieurs sociétés, celles-ci sont considérées comme autant d'exploitations agricoles différentes.

**PRODUCTION BRUTE STANDARD (PBS) ET DIMENSION ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS**

La réforme de la politique agricole commune (PAC) de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de marge brute standard (MBS), utilisé depuis 1970. La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « petites » quand elle est inférieure à 25 000 €, en « moyennes et grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, ou en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La PBS s'estime à partir de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur des périodes quinquennales (2005 à 2009 pour la PBS 2010). Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne peut donc traduire que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

**ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (OTEX)**

Depuis 1970, les exploitations sont classées à l'issue du recensement agricole selon leur orientation technico-économique. Il s'agit d'une typologie visant à déterminer leur activité dominante ou spécialisation. Ce classement reposait jusqu'en 2000 sur la marge brute standard (MBS) des exploitations et sa composition. La MBS ayant été remplacée par la PBS en 2010, il en découle une nouvelle typologie des exploitations agricoles.

**L'OTEX de chaque exploitation est ainsi déterminée en deux temps :**

- ▶ calcul de la production brute standard (PBS)
- ▶ classement dans une OTEX. Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. Exemple : la part des grandes cultures doit être supérieure aux deux tiers de la PBS pour que l'exploitation soit classée en OTEX « grandes cultures ».

Ces nouvelles classifications des exploitations selon leur spécialisation et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole.

Les données issues du recensement agricole 2000 ont été recalculées a posteriori avec cette nouvelle méthodologie. Les données antérieures à 2000 n'ont pas été recalculées. Les comparaisons sur le long terme ne peuvent donc donner que des ordres de grandeur.

**SOURCES**

Recensements agricoles



Les exploitations individuelles franciliennes ont perdu 40 % de leurs effectifs entre 2000 et 2010, et 70 % depuis 1988. A l'inverse, les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ont poursuivi dans la dernière décennie l'essor observé depuis leur création en 1985.



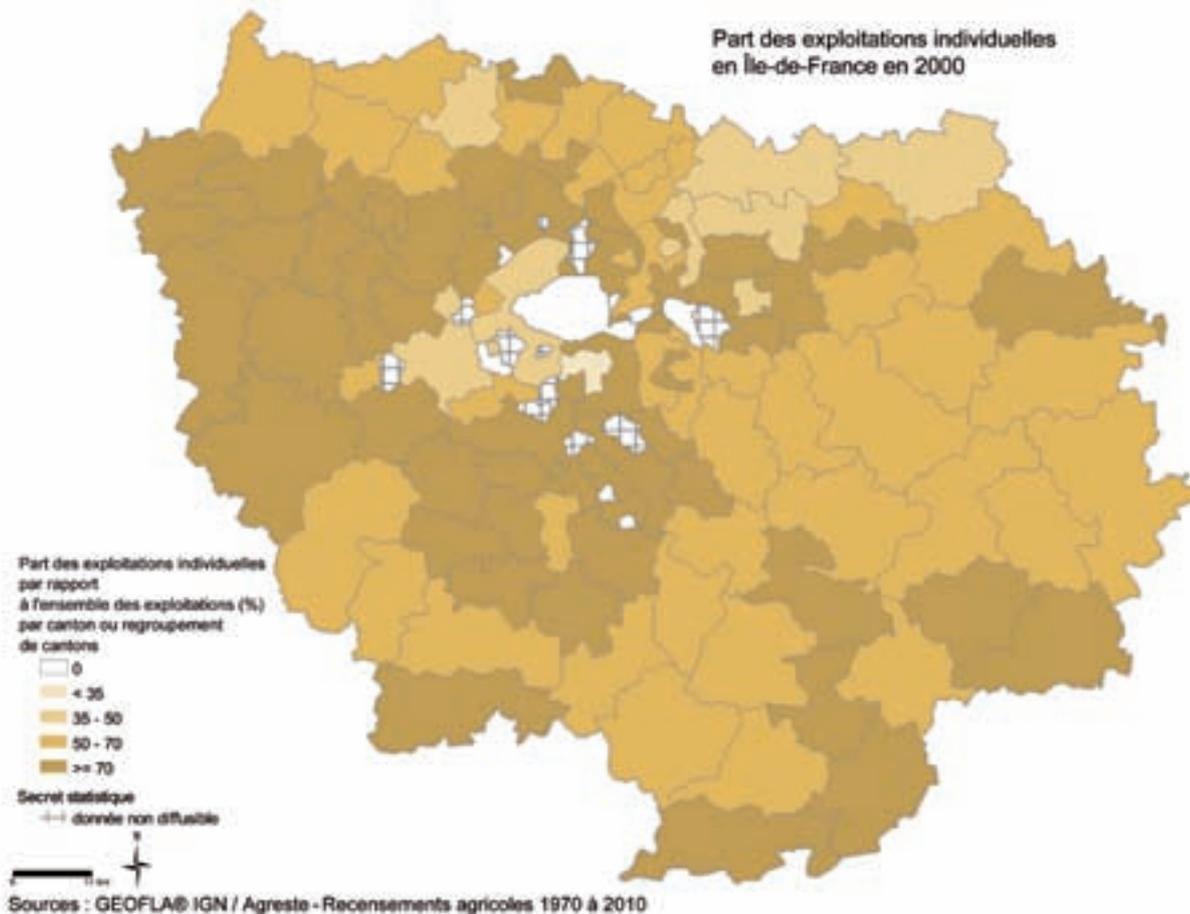
# CHAPITRE N°3

Les EARL mettent en valeur 40 % des terres agricoles régionales, dépassant la part des exploitations individuelles pourtant près de deux fois plus nombreuses. Les formes sociétaires exploitent ainsi en 2010 plus de 60 % de la superficie agricole utilisée francilienne.



## L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE A PERDU 40 % DE SES EFFECTIFS EN 10 ANS





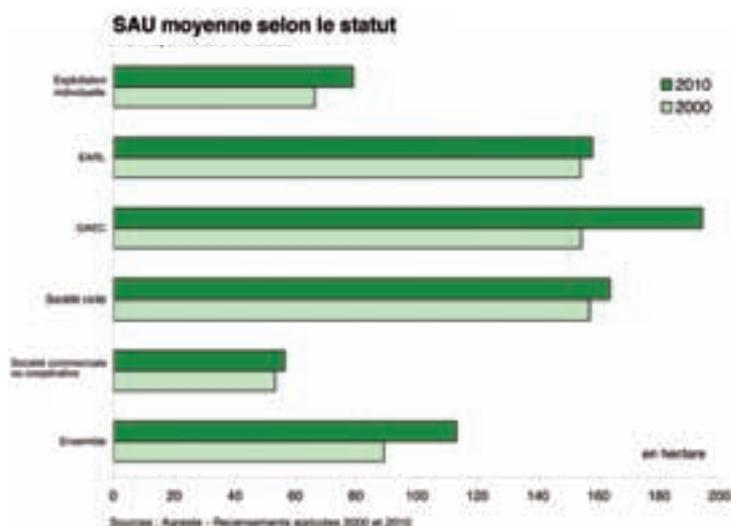
## UNE ÉVOLUTION DES FORMES JURIDIQUES

Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) continuent à se développer à un rythme soutenu et on en recense près de 1 500 en 2010 contre 1 100 dix années plus tôt. Elles représentent aujourd'hui deux sociétés agricoles sur trois et 30 % des exploitations franciliennes.

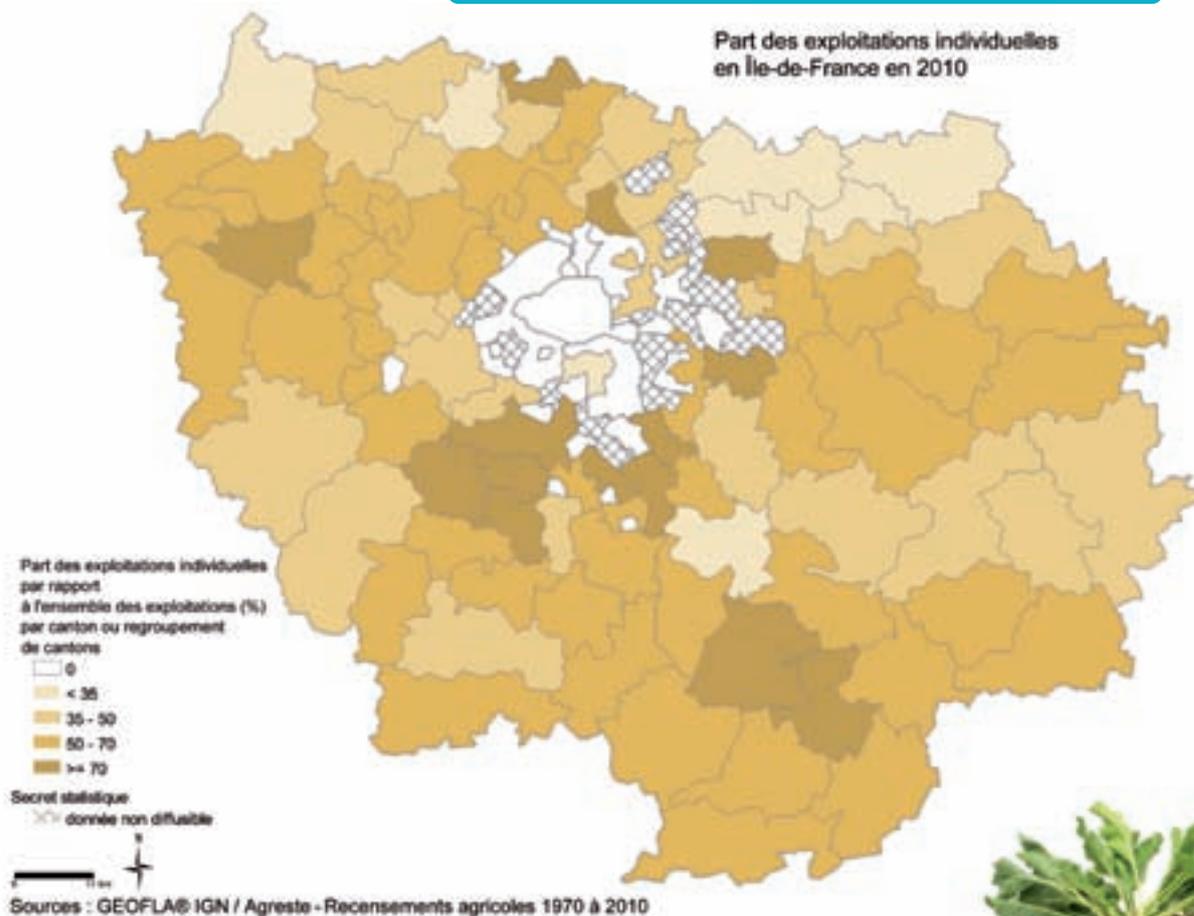
Les exploitations individuelles, à présent moins de 2 700, restent toutefois numériquement supérieures (53 %). Viennent ensuite les sociétés civiles avec 14 %, dont notamment les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) et les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC, 3 %).

L'ensemble de ces formes juridiques, excepté les sociétés commerciales et coopératives, évoluent dans la région dans le même sens qu'au plan national. Les EARL franciliennes progressent à présent un peu moins vite qu'à l'échelle nationale, mais elles ont déjà atteint une concentration deux fois plus importante : elles représentent 29 % des exploitations franciliennes contre 16 % des exploitations métropolitaines.

La progression du nombre d'EARL reste pourtant forte en Île-de-France : +35 % entre 2000 et 2010 (+40 % pour l'EARL avec chef d'exploitation seul, contre +35 % nationalement). L'exploitation individuelle disparaît à un rythme très élevé, de -41 % entre 2000 et 2010 (-37 % au plan national), comparable à celui des GAEC (-38 %).



## Une prédominance des EARL



## FORTE PROGRESSION DES EARL ET DES SOCIÉTÉS CIVILES (SCEA...) DE PLUS DE 200 HA

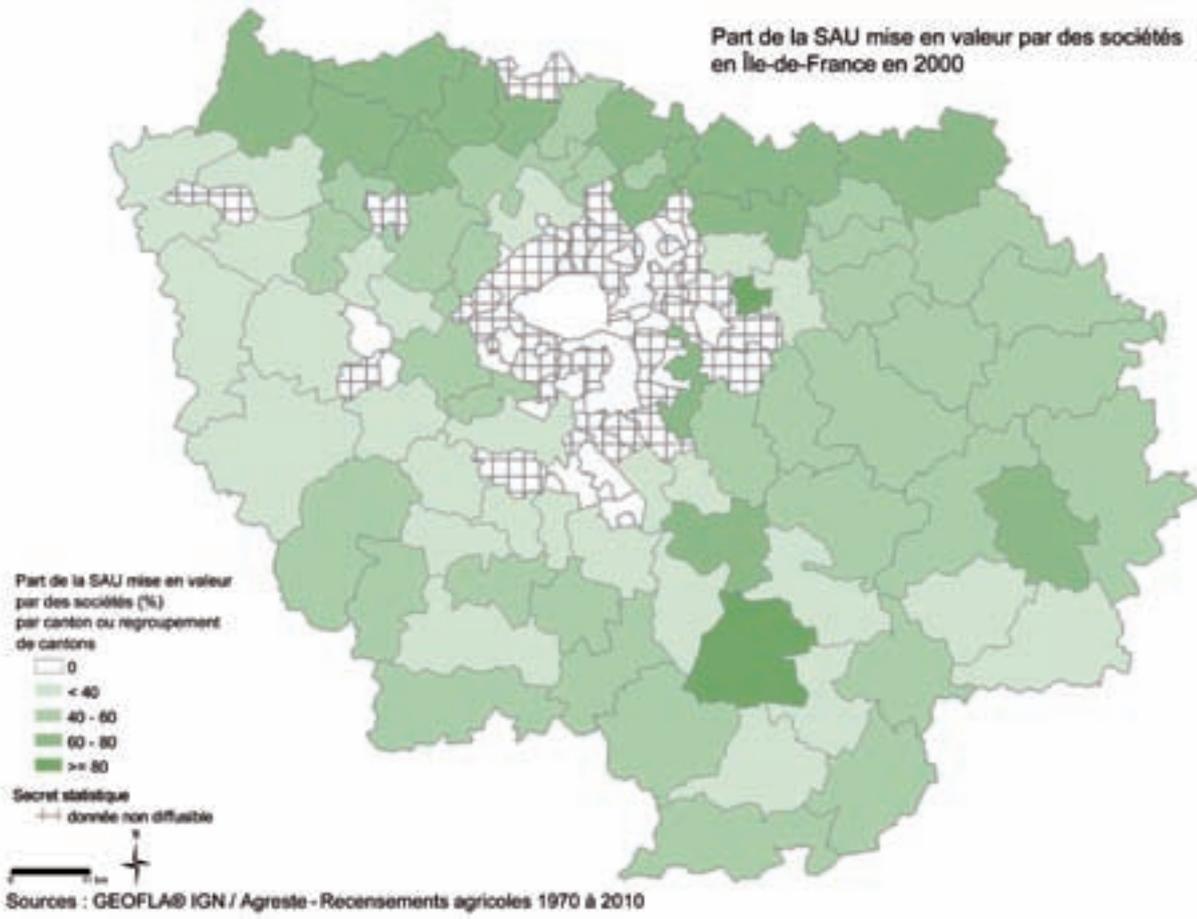
Le nombre des EARL de plus de 200 ha a progressé de 50 % entre 2000 et 2010 contre 30 % pour les EARL de superficie inférieure. Pour les sociétés civiles dont notamment les SCEA (hors GAEC) la progression est de 40 % au-dessus de 200 ha et de 12 % en-dessous. Pour ces deux formes juridiques, les plus de 200 ha représentent à présent 30 % de leur catégorie.

## L'ÎLE-DE-FRANCE, HAUT LIEU DU FERMAGE

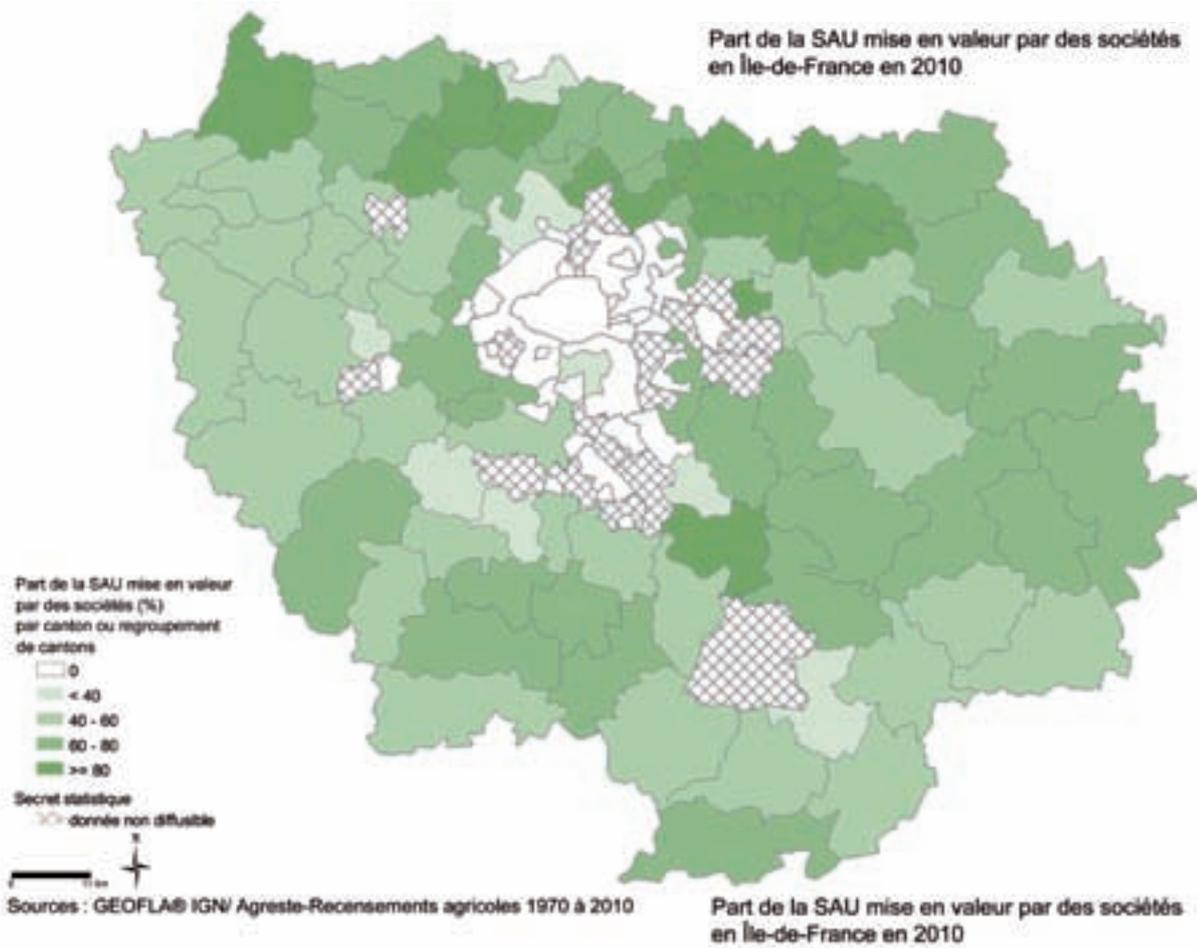
La prédominance des exploitations céréalières en Île-de-France a favorisé le développement du fermage. En 2010, 84 % de la SAU est exploitée selon ce mode de faire-valoir (location des terres auprès d'associés ou de tiers), contre 76 % à l'échelle nationale. A l'inverse de l'émergence des formes sociétaires, cette situation est ancienne en Île-de-France, 68 % des terres étaient déjà en fermage en 1979, contre seulement 49 % pour l'ensemble du territoire.



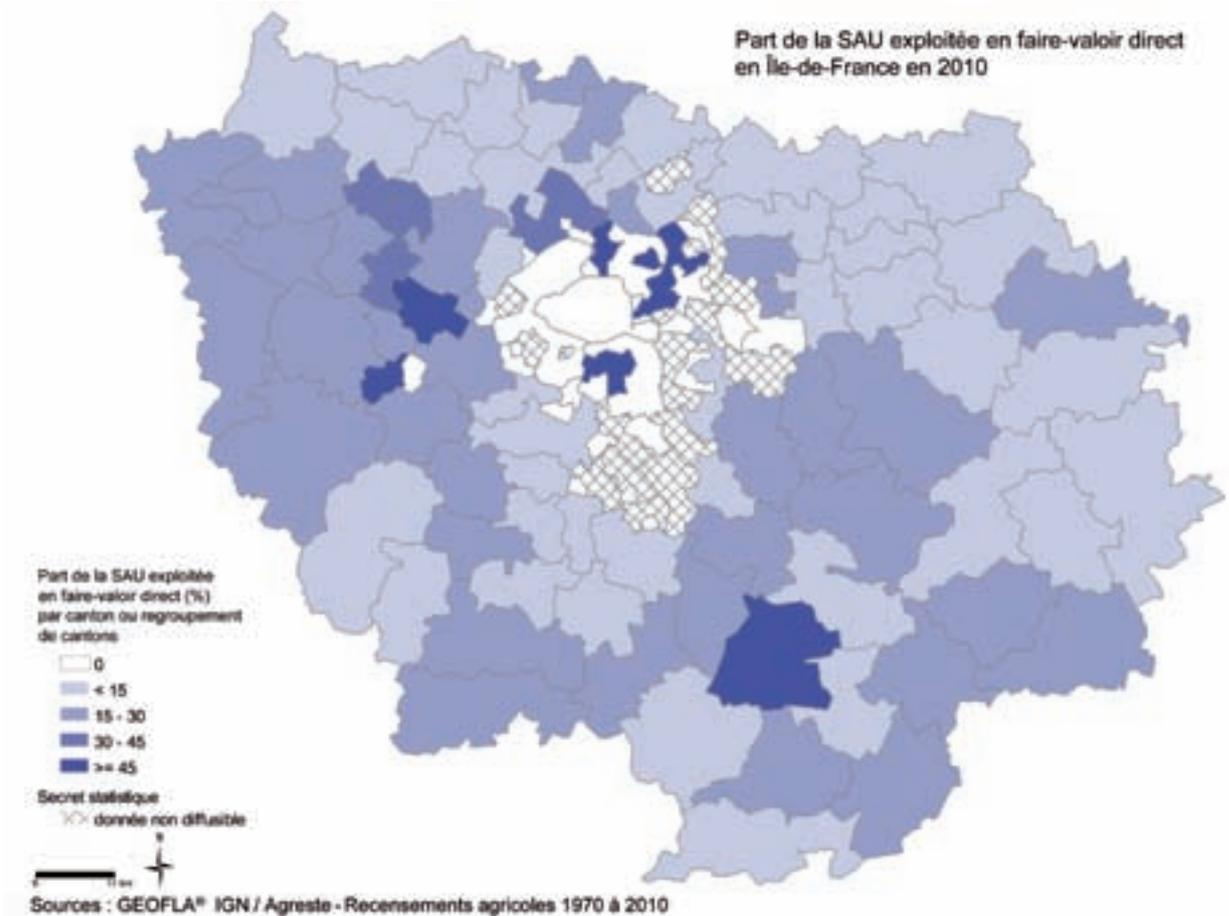
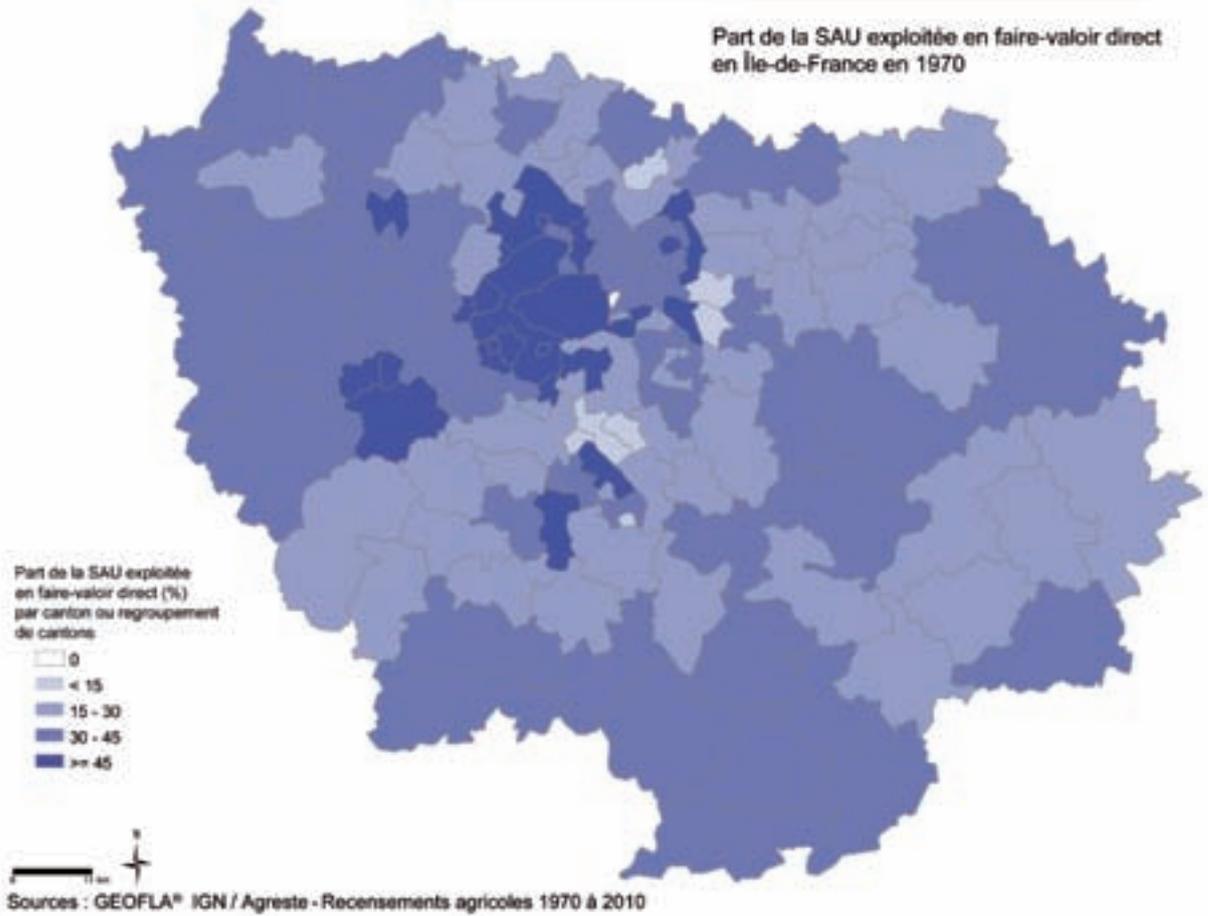
Part de la SAU mise en valeur par des sociétés  
en Île-de-France en 2000



Part de la SAU mise en valeur par des sociétés  
en Île-de-France en 2010

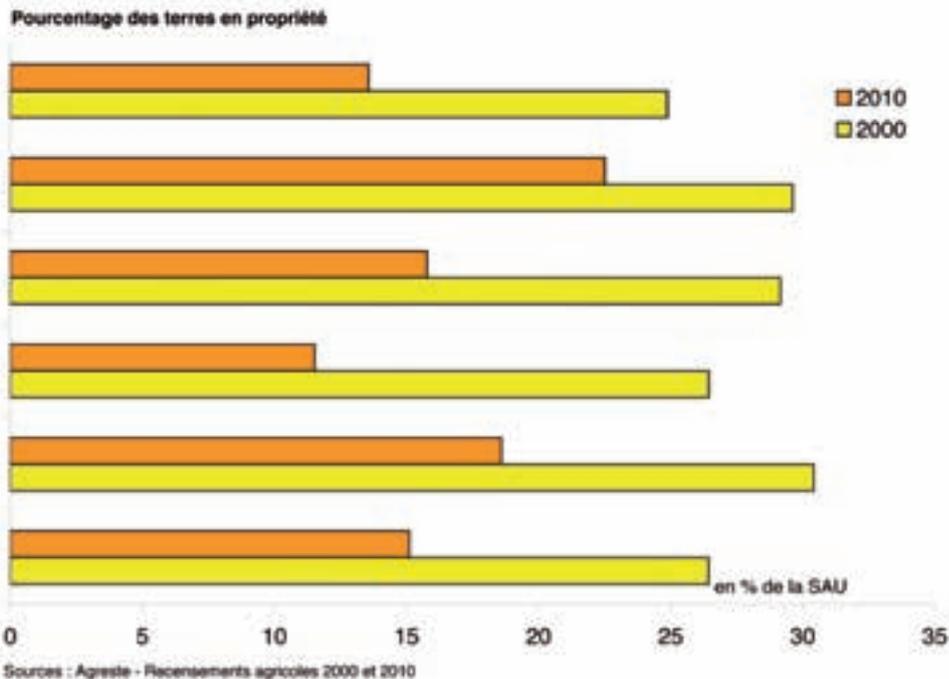


Part de la SAU mise en valeur par des sociétés  
en Île-de-France en 2010



## Une réglementation rassurante

Cette tradition du fermage en Île-de-France s'explique tout d'abord par l'importance des exploitations de grandes cultures, qui dans un souci de rentabilité, cherchent à agrandir leur taille. Les prix à l'achat des terres agricoles étant élevés, la prise en location de terres permet de réduire les frais d'investissement. De plus, par sa réglementation, le fermage assure une relative stabilité à l'agriculteur. Aussi 66 % des exploitations de plus de 200 ha sont en location totale des terres, et tout de même 43 % de celles de moindre taille. Les exploitations horticoles spécialisées – dont les superficies sont moindres, et où le fermage s'est moins développé – ne sont plus en faire valoir direct que sur le quart des terres qu'elles exploitent.



### LES FORMES JURIDIQUES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Forme juridique et mode de faire-valoir sont historiquement liés. En effet, le statut du fermage, tel qu'il était décrit après-guerre, empêchait un agriculteur locataire de mettre ses terres à disposition d'une société pour leur exploitation. Mais l'agrandissement des structures entraînant des problèmes de gestion et de financement des reprises, la demande de création de formes sociétaires s'est développée.

### LES EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES

Le chef d'exploitation exploite pour son compte des terres, bâtiments et éventuellement du cheptel, quel qu'en soit le mode de propriété. L'exploitant et son entreprise ne forment juridiquement qu'une seule et même personne. Ses patrimoines professionnel et privé sont confondus : en cas de difficultés, ses biens personnels peuvent être saisis pour payer ses dettes professionnelles.

### LES GAEC

La loi d'orientation agricole de 1962 a autorisé la création de sociétés purement agricoles, les GAEC, qui peuvent mettre en valeur des terres louées par les associés. Le principe du GAEC est de regrouper plusieurs exploitations en conservant les identités juridique, fiscale et sociale de chaque associé. Ces derniers doivent participer effectivement aux travaux de l'exploitation. Cette mise à disposition de biens agricoles loués ne sera autorisée pour les autres formes sociétaires qu'en 1979 ; le GAEC peut être constitué entre époux depuis la loi de modernisation agricole de 2010.

### LES EARL

L'EARL est de nos jours la forme sociétaire la plus répandue, alors qu'elle n'a été créée qu'en 1985. Ses avantages sont nombreux, notamment la facilité de sa transmission. Elle permet au cédant de rester dans la société sans participer aux travaux, laissant au repreneur le temps de réunir les fonds nécessaires au rachat des parts sociales, terres et autres matériels.

La seule condition est que la moitié du capital soit détenue par les associés exploitants. Le nombre d'associés n'est pas limité et leur responsabilité en cas de dettes ne se calcule qu'à concurrence de leurs apports. De plus il peut n'y avoir qu'un seul sociétaire.

### LES SCEA

La troisième grande forme sociétaire est la société civile d'exploitation agricole, dite SCEA, qui compense un statut fiscal moins favorable que celui des GAEC et EARL (dont le plafond de déductions est majorable) par des contraintes réglementaires réduites de constitution et de gestion. Le travail effectif des associés sur l'exploitation n'est pas obligatoire, et la surface exploitée et le capital minimum ne sont pas restrictifs. Toutefois, les associés exploitants perdent leur statut individuel de chef d'exploitation et l'ensemble des avantages sociaux qui s'y attachent. Enfin, les associés sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes de la société.

### EN SAVOIR PLUS

Les études de l'ASP, L'installation sans DJA dans la Région Île-de-France, période 2001 - 2009.

### SOURCES

Recensements agricoles



11 400  
actifs  
permanents.

65% de  
main d'œuvre  
familiale.



## CHAPITRE N°4

Avec le nombre d'exploitations qui diminue et leur superficie qui augmente, la population active agricole continue de perdre des effectifs. La part des non-salariés dans cette population reste stable depuis 2000 et l'accès à la formation se développe. L'emploi agricole francilien représente une faible part de la population active totale de la région.

## POPULATION ACTIVE AGRICOLE



## LA BAISSSE DES EFFECTIFS SE POURSUIT ET LE NIVEAU DE FORMATION PROGRESSE

### Part des actifs ayant un emploi dans l'agriculture par rapport au nombre total d'actifs ayant un emploi

Sources: INSEE- Recensements de la population 1968 à 2010

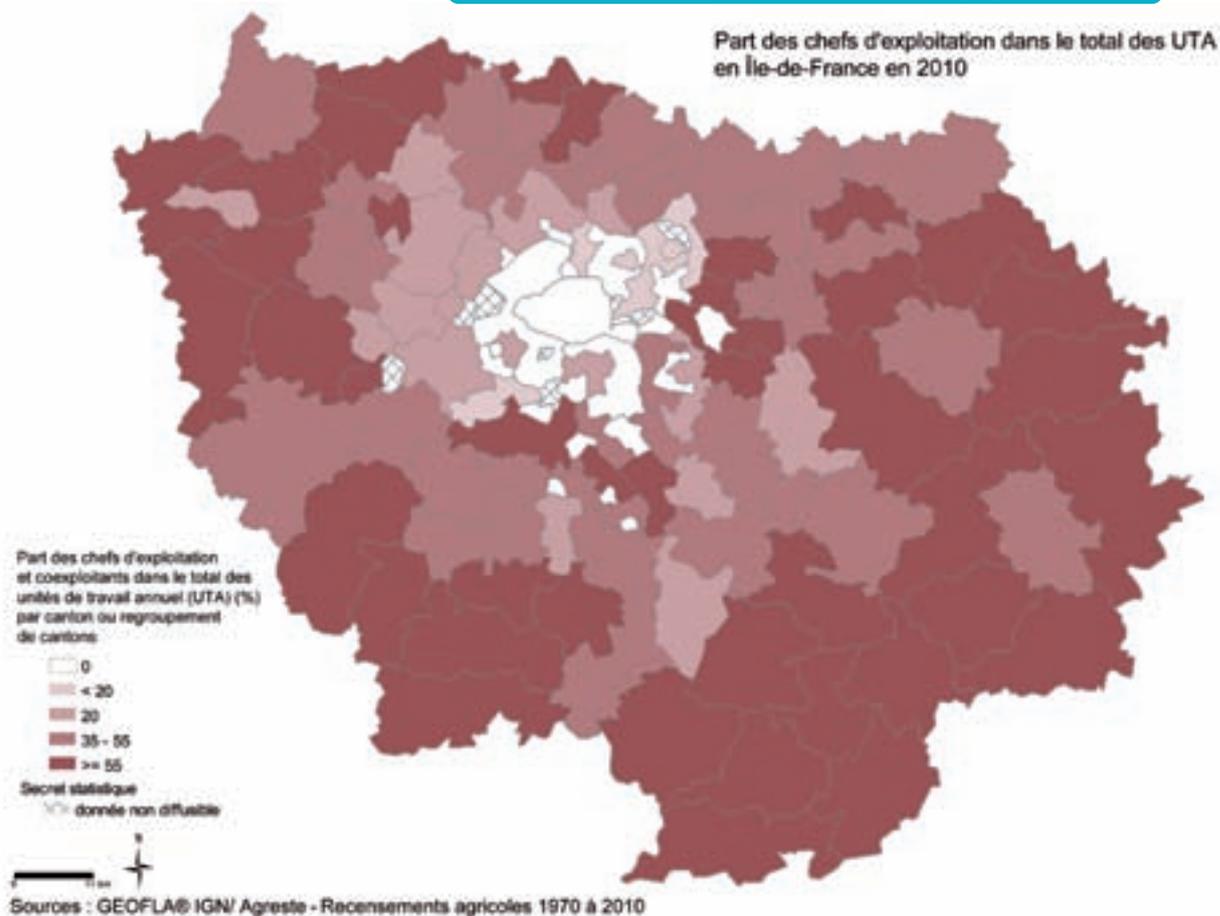


## BAISSE DE LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

Depuis plus d'un demi-siècle, les paysages agricoles français et francilien ont été profondément modifiés : le nombre d'exploitations s'est fortement réduit sur tout le territoire, avec en parallèle une augmentation de leur taille et une spécialisation de leur activité. La part des actifs agricoles a lourdement chuté entre les années 1970 et 2000.

Depuis, la baisse de la population active agricole se poursuit, au rythme annuel moyen de 3,1 % en Île-de-France. Parallèlement, le nombre d'exploitations diminue à une cadence un peu moins soutenue (- 2,6 % par an). Ce sont les petites exploitations (en termes de dimension économique) qui disparaissent le plus vite, environ 6 % chaque année en Île-de-France.





## LA MAIN D'ŒUVRE FAMILIALE MOINS PRÉSENTE QUE DANS LES AUTRES RÉGIONS

L'emploi agricole francilien représente, en 2010, 0,2 % de la population active totale de la région : 11 400 permanents travaillent sur un peu plus de 5 000 exploitations agricoles, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Une très grande majorité des actifs permanents (90 %) travaillent dans les grandes ou moyennes exploitations (au sens économique), principalement en qualité de chef d'exploitation ou co-exploitant (44 %). Les salariés non-familiaux regroupent 30 % de la main d'œuvre. La part des non salariés dans la main d'œuvre totale reste stable par rapport à 2000 (environ deux tiers), tout comme la main d'œuvre familiale qui est cependant moins présente en Île-de-France que dans les autres régions (elle représente 65 % de la main d'œuvre en Île-de-France contre 80 % à l'échelle de la France). Le recours aux services d'entreprises de travaux agricoles (ETA) est marginal, même s'il se développe : ces établissements ont fourni un travail équivalent à 150 unités de travail agricole (UTA) en 2010, contre 80 au recensement précédent.

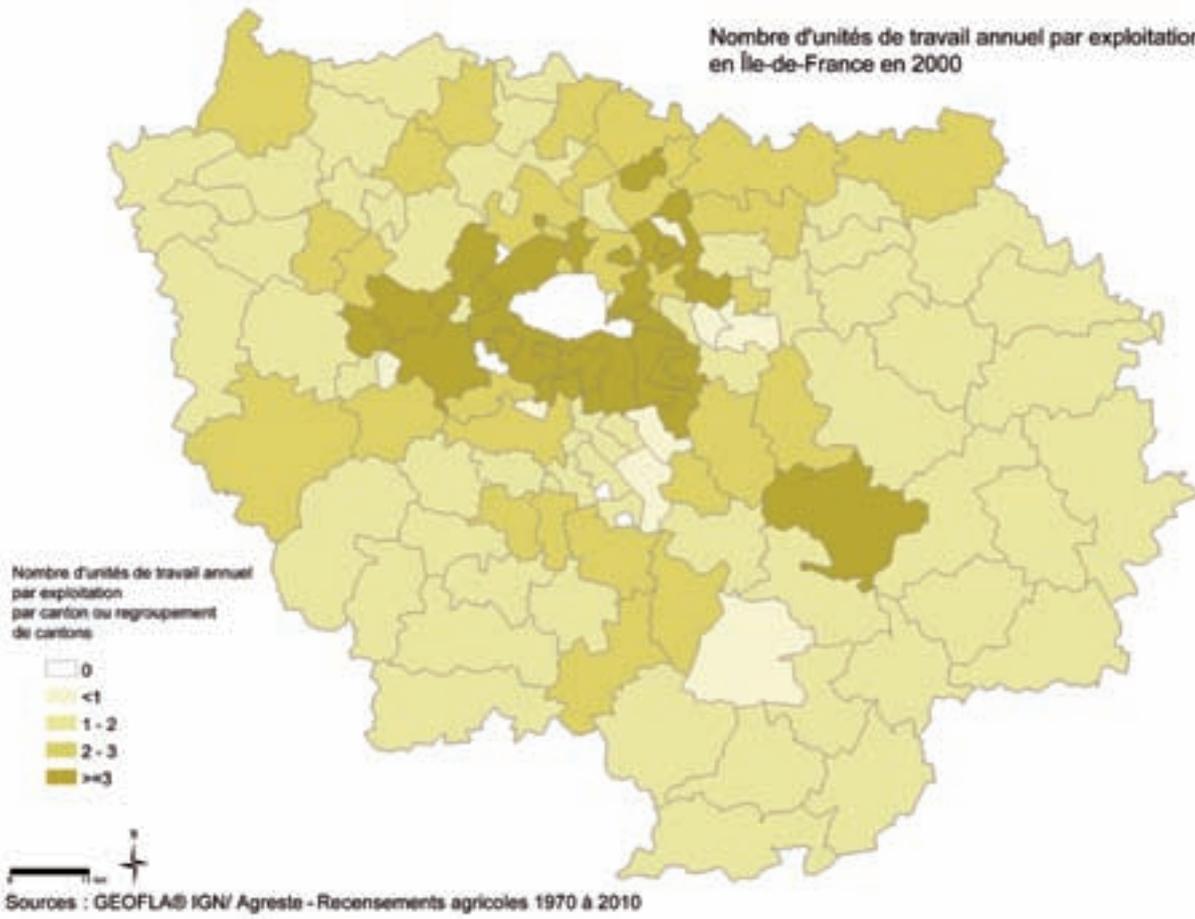
## UNE MOYENNE DE 2 UTA POUR LES GRANDES EXPLOITATIONS

Le nombre d'unités de travail agricole (UTA), unité correspondant à l'équivalent d'une personne travaillant à temps plein pendant toute l'année, a diminué entre 2000 et 2010, passant de 11 200 à 8 200 UTA.

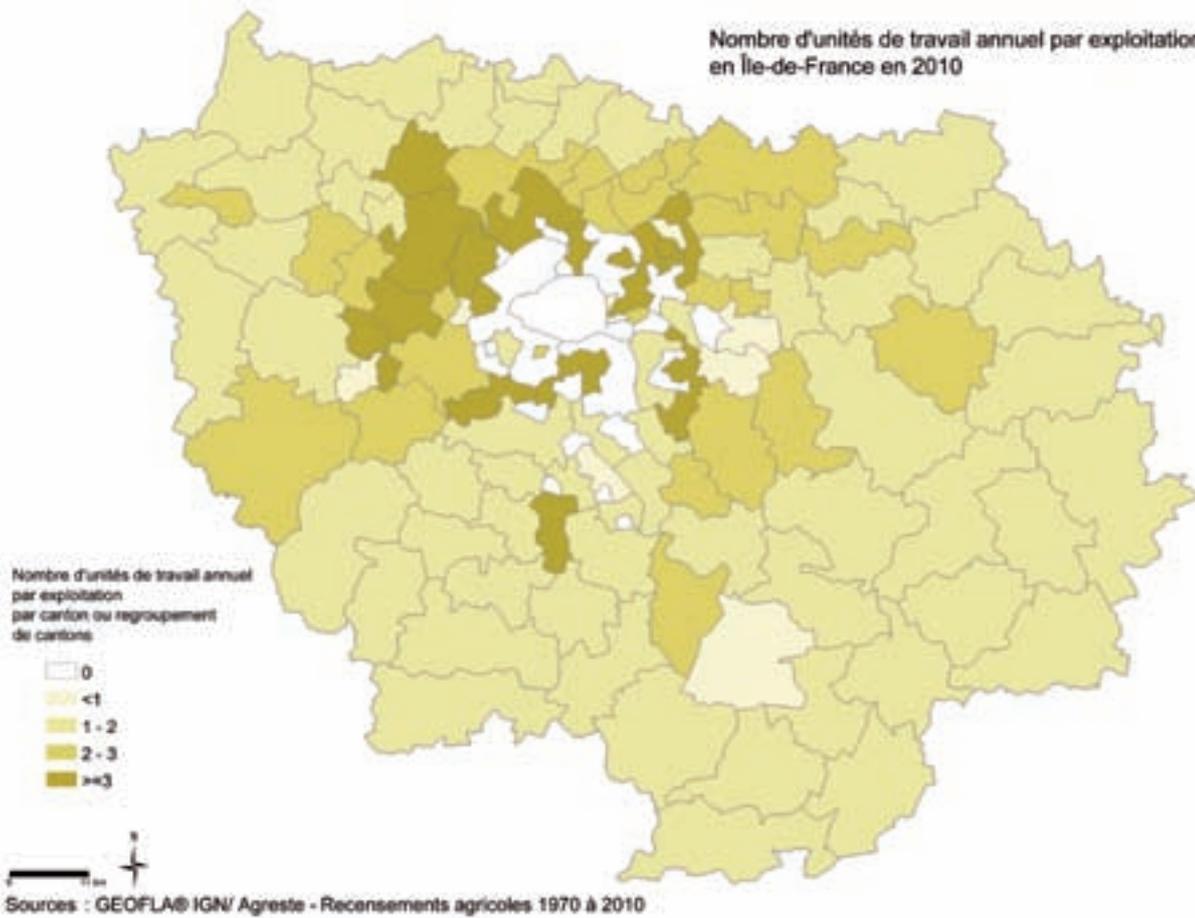
Le travail par exploitation avoisine 1,6 UTA en Île-de-France (1,5 en France) et varie entre 0,9 pour les exploitations de petite dimension économique à 2 pour les grandes.

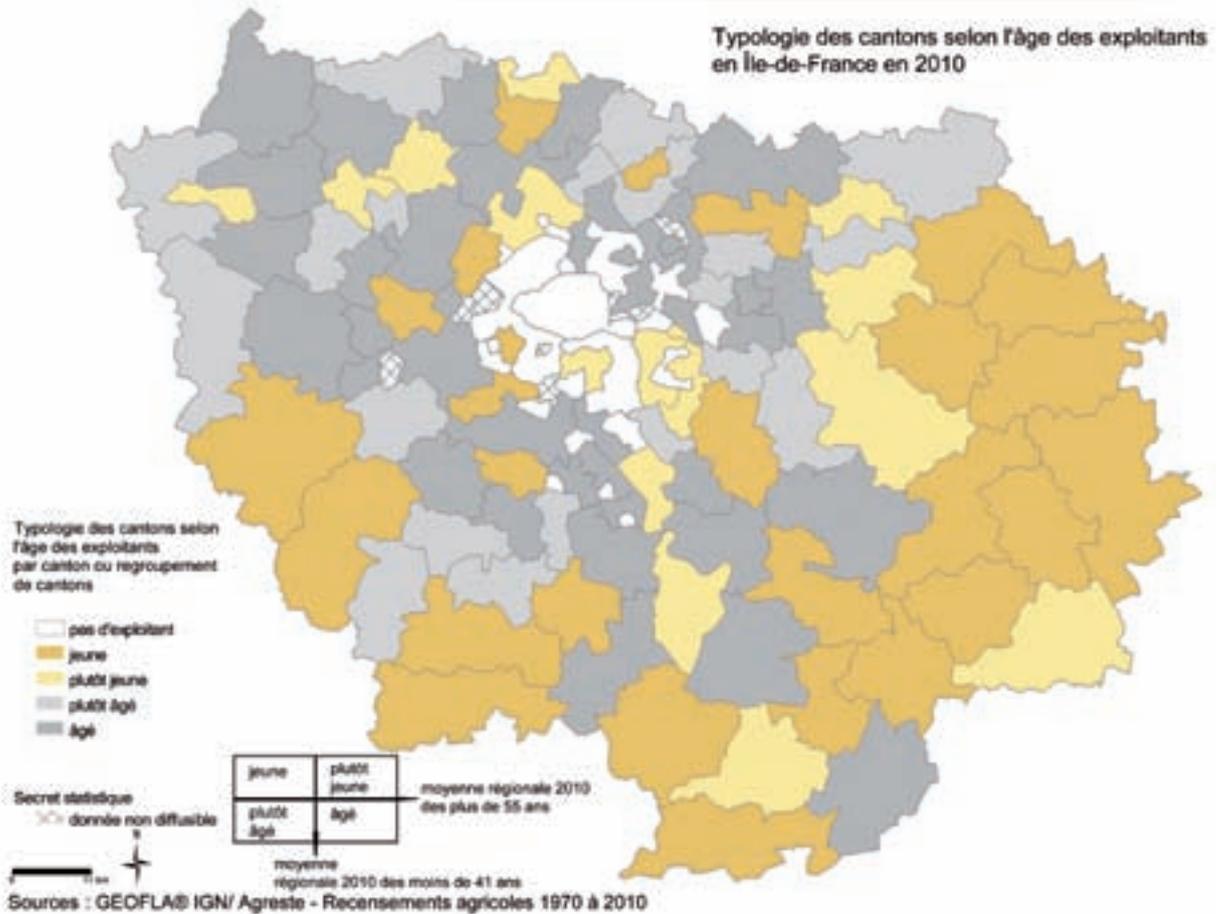
Le nombre d'UTA passe du simple au double selon le statut juridique des exploitations (il est compris entre 1,2 pour les entreprises individuelles et 2,5 pour les formes sociétaires). Il varie du simple au quadruple selon l'orientation technico-économique de l'exploitation (OTEX) : la quantité annuelle moyenne de travail est de 1,2 pour les structures spécialisées dans la culture de « céréales et oléo-protéagineux » et de 4,9 pour l'horticulture, secteur où la main d'œuvre saisonnière est importante.

Nombre d'unités de travail annuel par exploitation en Île-de-France en 2000



Nombre d'unités de travail annuel par exploitation en Île-de-France en 2010

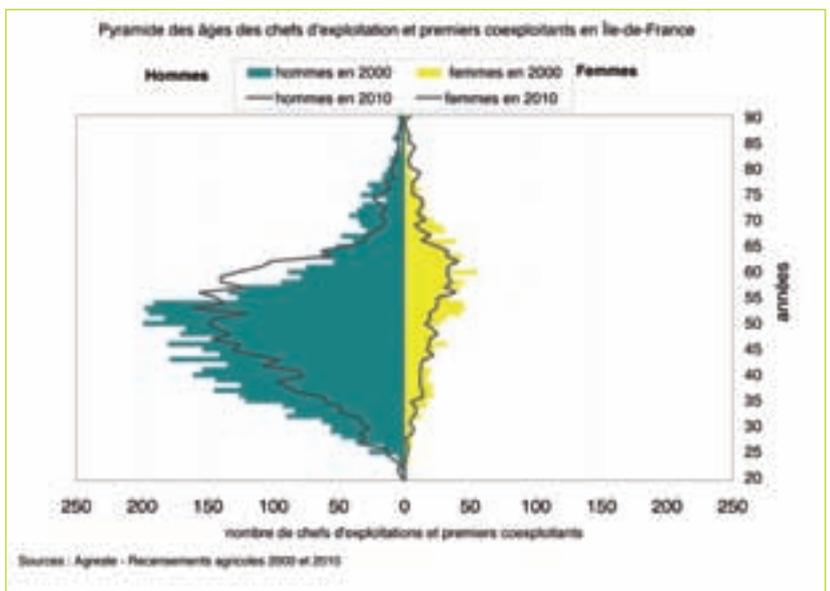




## UNE POPULATION VIEILLISSANTE

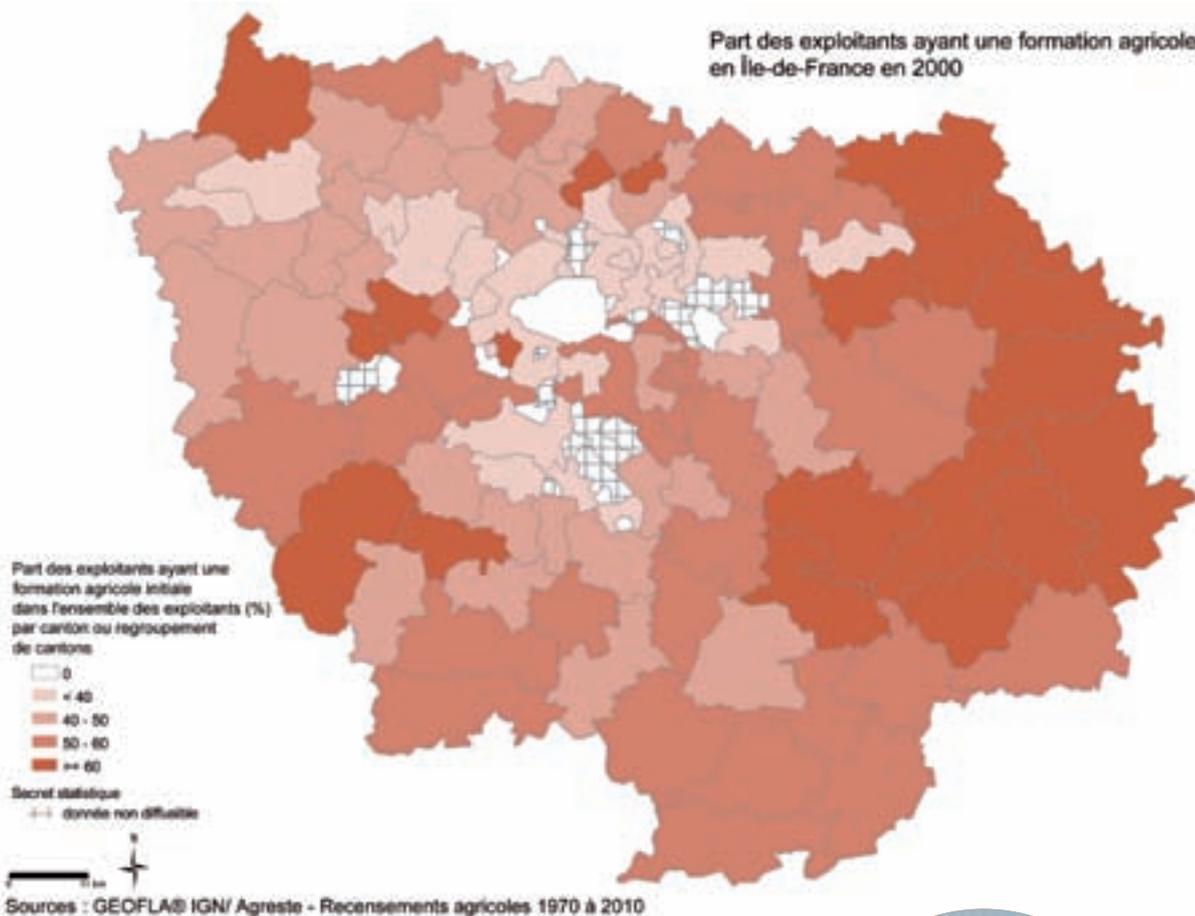
51,6 ans  
l'âge moyen des exploitants

La population agricole vieillit. En 2000, l'âge moyen était de 50,1 ans et 22 % des agriculteurs avaient 40 ans ou moins. Aujourd'hui, l'âge moyen est de 51,6 ans et on ne compte plus que 17 % des agriculteurs parmi les plus jeunes. Indicateur du vieillissement de la population active agricole, la part des personnes âgées de 50 ans et plus dans l'ensemble des actifs est passée de 51 % à 57 % en 10 ans. Dans les moyennes et grandes exploitations, 54 % des exploitants sont âgés de 50 ans ou plus contre 45 % dix ans plus tôt. Parmi les chefs d'exploitation et coexploitants, on compte 20 % de femmes. Elles sont en moyenne plus âgées (56 ans) que les hommes (50,4 ans) : 12 % d'entre elles ont moins de 40 ans (19 % chez les hommes) et près de 37 % plus de 60 ans (20 % chez les hommes). En revanche, chez les femmes, la valeur de l'indicateur de vieillissement (part des personnes âgées de 50 ans et plus dans l'ensemble des actifs) est restée identique à celle de 2000. Le statut des femmes dans le monde agricole s'est modifié depuis les années 1980. Elles succèdent parfois à leur conjoint lors de son départ en retraite ce qui explique pour partie que l'âge moyen chez les femmes soit plus élevé que chez les hommes.



20 % de femmes, un profil d'agriculteur qui évolue.

Part des exploitants ayant une formation agricole initiale en Île-de-France en 2000

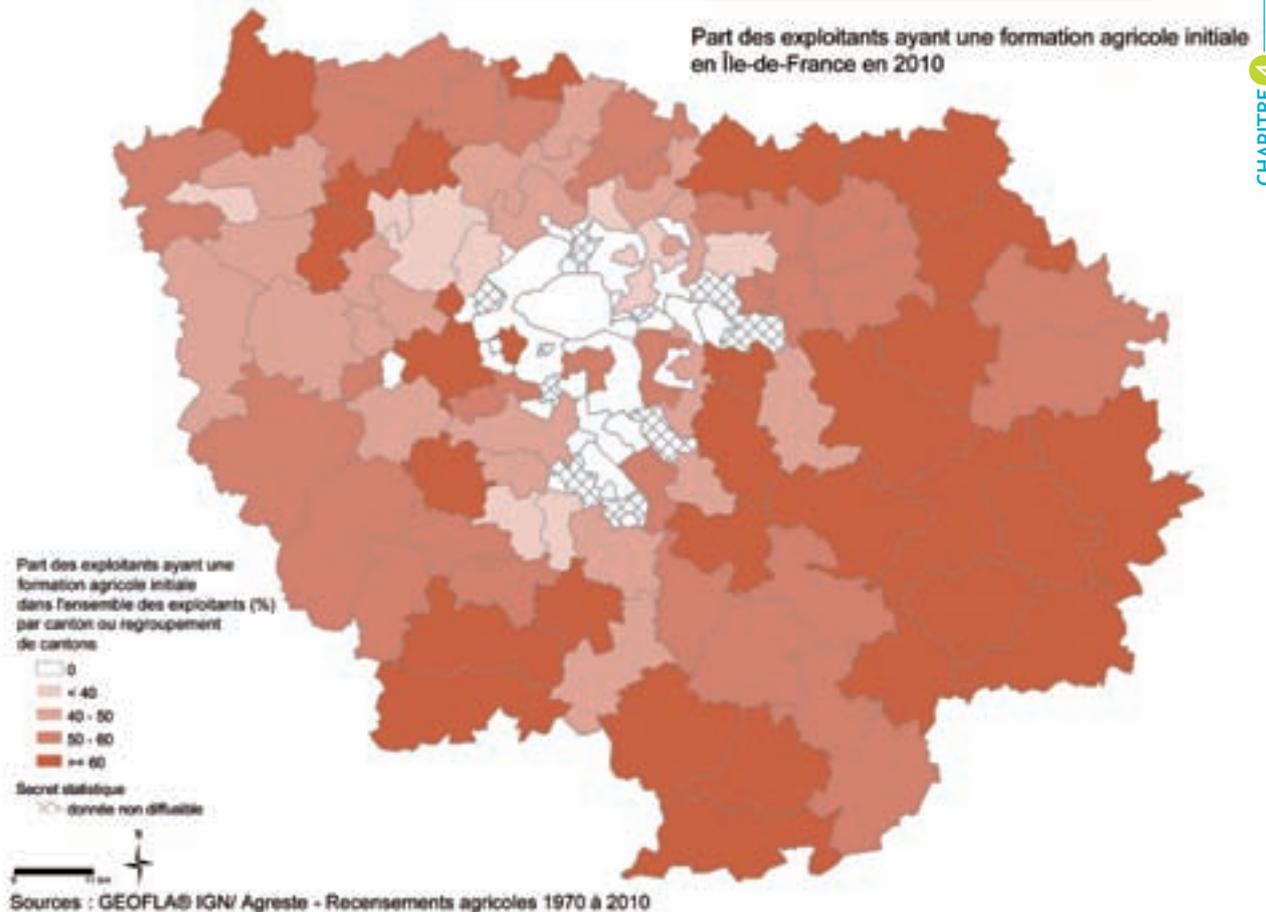


## UNE MULTI-ACTIVITÉ QUI PROGRESSE

Un tiers des chefs d'exploitation ou coexploitants déclare être pluriactif, c'est-à-dire qu'il cumule l'activité agricole sur l'exploitation avec une autre activité, qu'elle soit agricole ou non. C'est un cas de figure traditionnel en agriculture ainsi que dans le domaine des services. Dans les autres secteurs économiques, la multi-activité est beaucoup plus rare : elle concerne en France moins de 5 % des personnes. Les pluri-actifs agricoles ont généralement entre 40 et 59 ans et exercent leur activité principale sur des moyennes et grandes exploitations. Sur l'exploitation, ils produisent une moyenne de 0,9 UTA par personne. Les conjoints des chefs d'exploitations travaillant à l'extérieur sont très peu nombreux à exercer plusieurs activités.

La notion de multi-activité en agriculture est diverse et peut masquer des situations éloignées du multi-emploi. Ainsi, en 2010, sur 2 050 chefs d'exploitation et coexploitants déclarant une activité secondaire, 440 déclarent être élus et un peu plus de 250 être retraités.

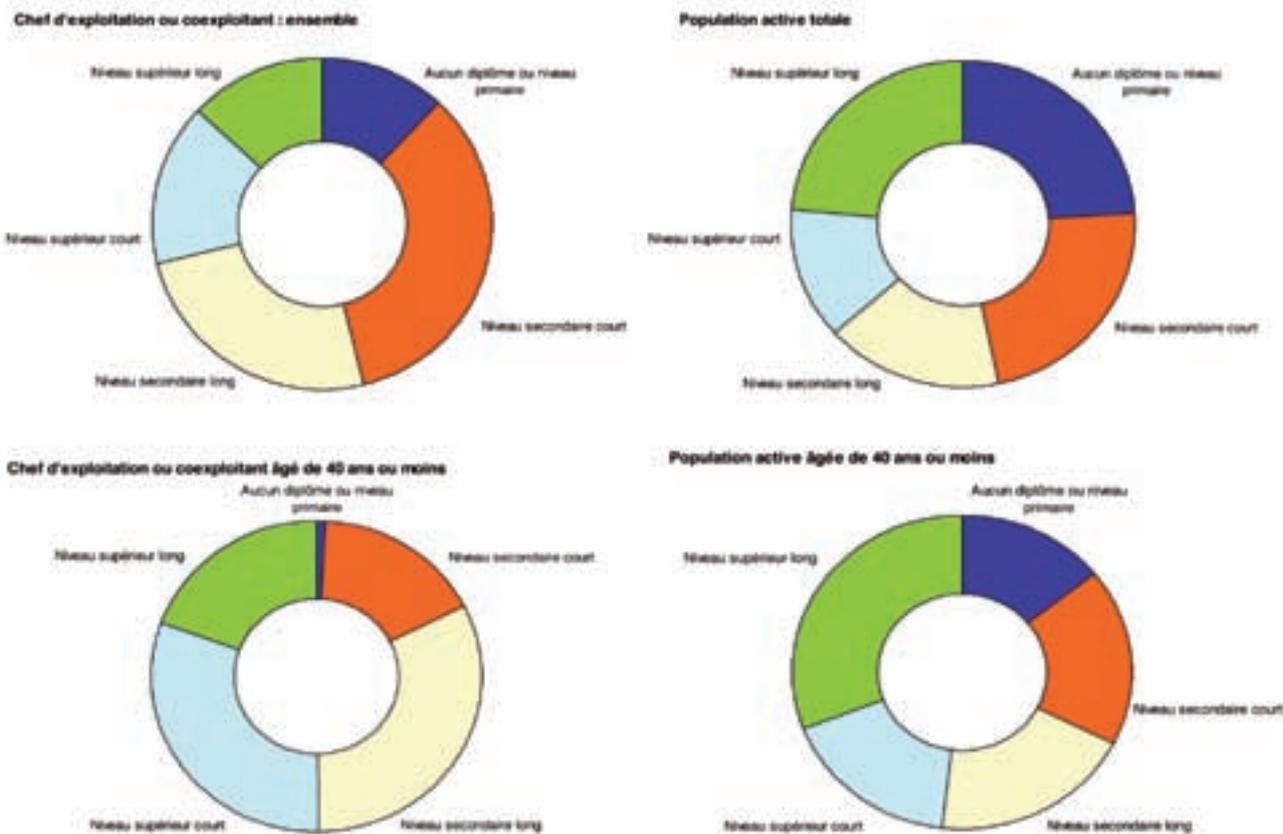




## UN ACCÈS À LA FORMATION QUI SE DÉVELOPPE

L'agriculture française connaît des mutations économiques et sociales importantes : la taille des exploitations s'accroît, les manières de travailler évoluent et la productivité augmente. La dotation jeune agriculteur (DJA) qui accompagne la reprise ou la création d'exploitation est attribuée sous condition de formation. D'abord liée à la simple obligation de suivre des stages de formation, la DJA est très vite soumise à l'obtention d'un diplôme d'abord de niveau V, puis à partir de 1992 d'un diplôme agricole égal ou supérieur au bac. D'autre part, c'est en 1985 que l'objectif de mener une classe d'âge au baccalauréat est lancé. Appuyée par des textes réglementaires, la formation des agriculteurs évolue et constitue un objectif majeur.

Au recensement de 2000, une très grande majorité (75 %) des chefs d'exploitation ou coexploitants avait arrêté leurs études initiales après l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire court. Seuls 12 % avaient continué jusqu'au baccalauréat et 13 % au-delà. En 2010, tous âges confondus, 25 % des chefs d'exploitation ou coexploitants a suivi une formation initiale de niveau secondaire long et 30 % un cursus de type BTS ou école d'ingénieurs. L'accès généralisé à l'enseignement secondaire et la création de baccalauréats professionnels en 3 ans expliquent en grande partie ces écarts importants de formation entre les générations. La proportion de bacheliers a augmenté de 4 points entre 2000 et 2010.



Source : INSEE - Recensement général de la population 2011

## DAVANTAGE DE DIPLÔMÉS SUPÉRIEURS DANS LES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS

Les petites exploitations (15 % de l'ensemble des exploitations) sont dirigées par des agriculteurs dont près de la moitié est âgée de 60 ans ou plus. Ils sont fréquemment moins diplômés ; la moitié d'entre eux n'a pas poursuivi ses études au-delà du cycle secondaire court.

Les chefs d'exploitations ou coexploitants de moyennes ou grandes exploitations sont relativement plus jeunes. Ils sont plus nombreux à avoir un diplôme de niveau IV (30 %) et un tiers d'entre eux a suivi une formation de niveau supérieur.

## DAVANTAGE DE DIPLÔMÉS CHEZ LES FEMMES

Toutes générations confondues, les femmes sont relativement plus nombreuses à poursuivre des études supérieures longues : elles sont 15 % dans ce cas contre 13 % chez les hommes. L'écart se creuse chez les moins de 40 ans : un peu moins d'un tiers d'entre elles suivent un cursus supérieur long, soit 12 points de plus que chez les hommes.

## LES PLUS DIPLÔMÉS CONTINUENT À SE FORMER

Un peu moins d'un quart des chefs d'exploitation ou coexploitants continue à se former, quel que soit leur niveau d'étude initial : 30 % des actions de formation professionnelle ont été suivies par des diplômés de l'enseignement supérieur et près de 40 % par des personnes ayant un niveau d'étude secondaire court. En revanche, ceux n'ayant aucun diplôme ou le niveau primaire sont très peu nombreux à avoir suivi une action de formation.

Le niveau de formation dans le milieu agricole est important, comparé à celui de l'ensemble de la population active. Chez les moins de 40 ans, les chefs d'exploitation et les coexploitants ont davantage choisi des séries technologiques ou professionnelles courtes après le baccalauréat que la moyenne de la population active.

**PRODUCTION BRUTE STANDARD (PBS) ET DIMENSION ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS**  
voir chapitre N° 2

**ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (OTEX)**  
voir chapitre N° 2

**UNITÉ DE TRAVAIL ANNUEL (UTA)**

Unité de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (229 jours). Le travail fourni sur une exploitation agricole provient d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef d'exploitation compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA).

**FORMATION**

**NIVEAU SECONDAIRE COURT**

(Niveau V - V bis et VI)

Sortie en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>) ou après l'année terminale de CAP ou BEP ou sortie de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

**NIVEAU SECONDAIRE LONG**

(Niveau IV)

Sortie des classes terminales du second cycle long (avec ou sans diplôme) ou abandon de scolarisation post-baccalauréat.

**NIVEAU SUPÉRIEUR COURT**

(Niveau III)

Sortie de l'enseignement supérieur avec ou sans diplôme de niveau bac +2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

**NIVEAU SUPÉRIEUR LONG**

(Niveau I-II)

Sortie de l'enseignement supérieur avec ou sans diplôme de niveau licence (3<sup>ème</sup> année), master, grande école, etc.

**RECENSEMENTS AGRICOLES**

**RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION**

Le recensement de la population institué en 1801 a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Jusqu'en 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 5 à 9 ans.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Elles sont organisées par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).



La première région  
productrice de farine en France



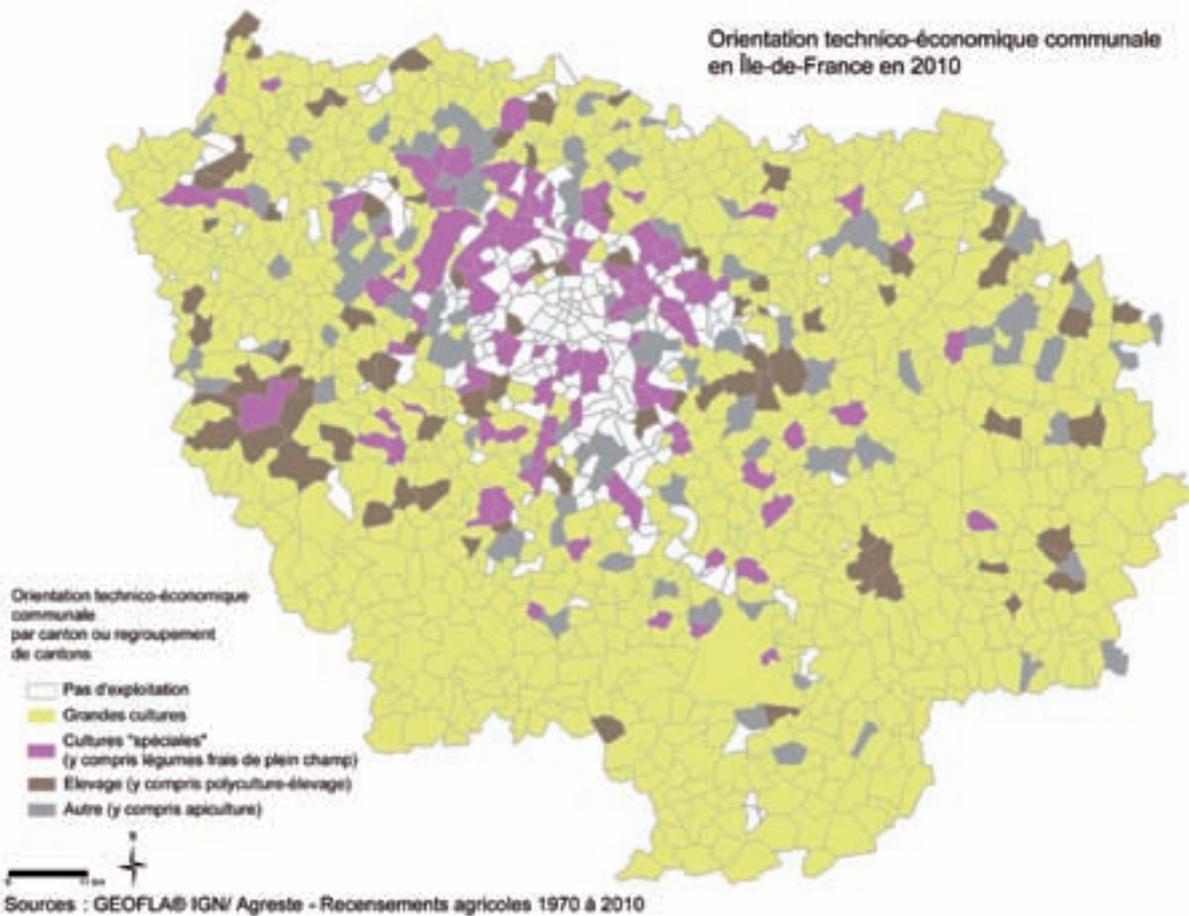
# CHAPITRE N°5



En 2010, les exploitations relevant d'une orientation technico-économique (OTEX) «grandes cultures» représentent 76 % de l'ensemble des exploitations, un chiffre en progression par rapport à 2000. Cette progression est due au recul des systèmes de polyculture-élevage et des exploitations dites spécialisées, qui se poursuit.



## LA SPÉCIALISATION EN GRANDES CULTURES PROGRESSE



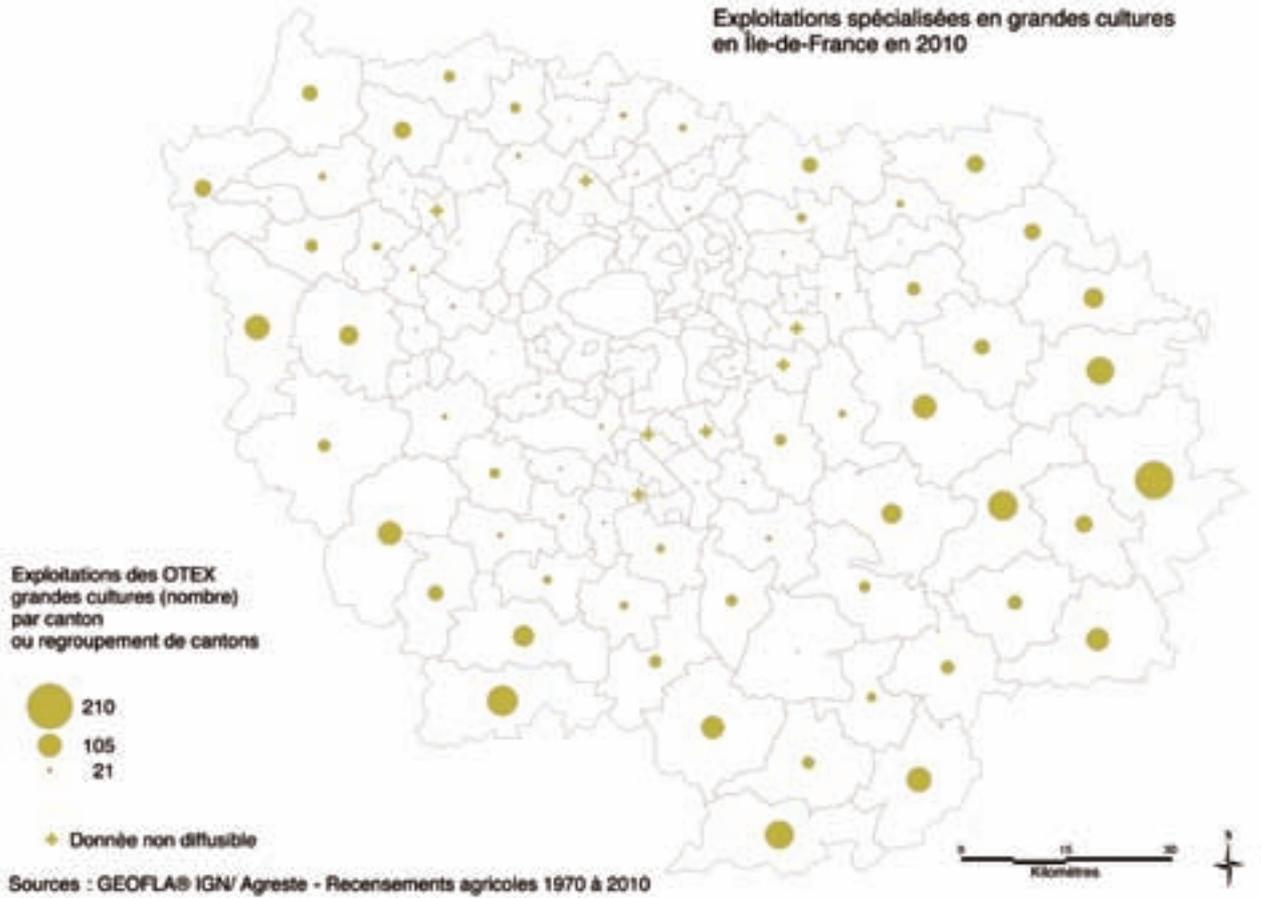
## RENFORCEMENT DE LA PART DES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

La part des exploitations appartenant à une OTEX « grandes cultures » est traditionnellement importante dans la région. Environ la moitié des exploitations pouvaient être classées dans cette catégorie en 1970. Cette part s'est toujours renforcée depuis. Entre 2000 et 2010, elle est passée de 69 à 76 % de l'ensemble des exploitations.

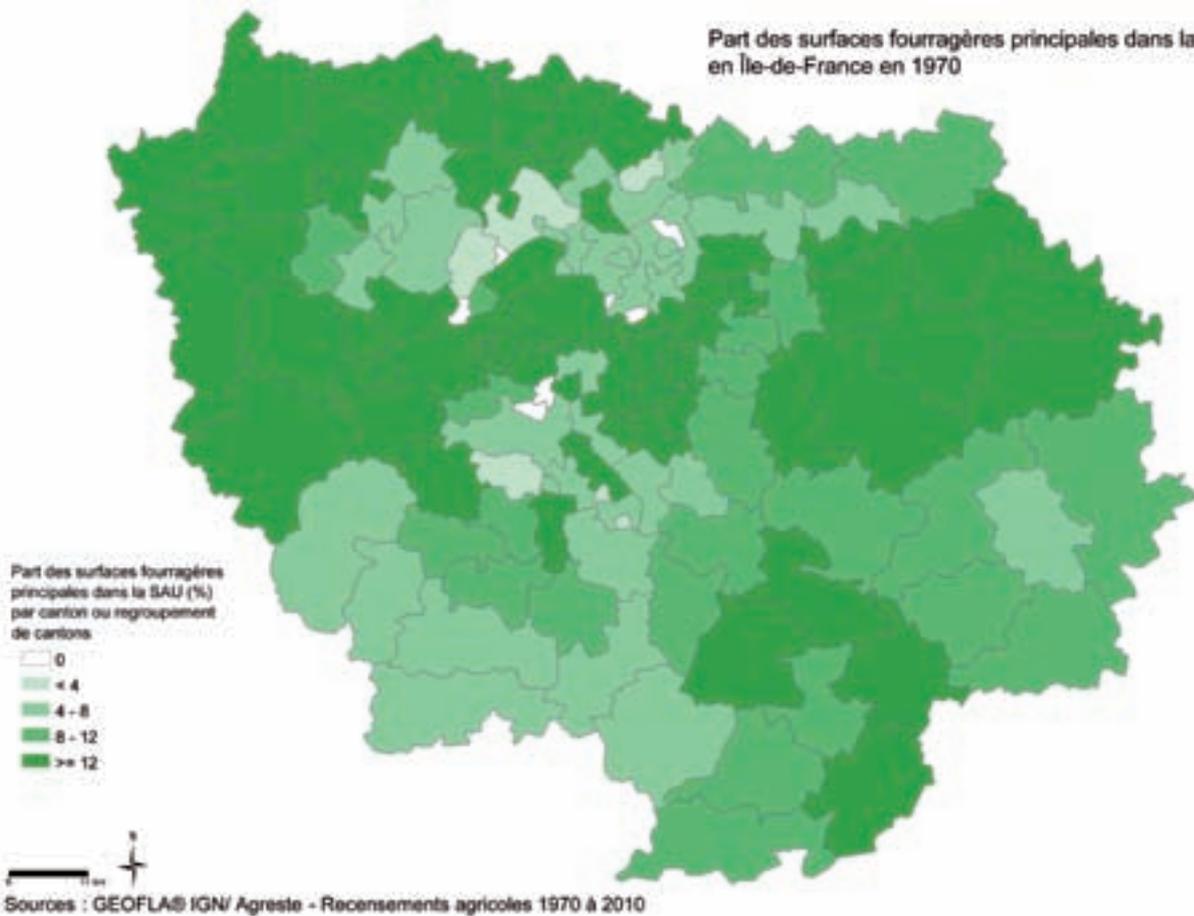
Cette augmentation relative ne doit pas masquer une baisse notable du nombre des exploitations de grandes cultures (- 15 % en 10 ans), cependant moins prononcée que celle de l'ensemble des exploitations (- 23 %).

De 50 % à 76 % d'exploitations  
« grandes cultures »  
en 40 ans.

Exploitations spécialisées en grandes cultures en Île-de-France en 2010



Part des surfaces fourragères principales dans la SAU en Île-de-France en 1970

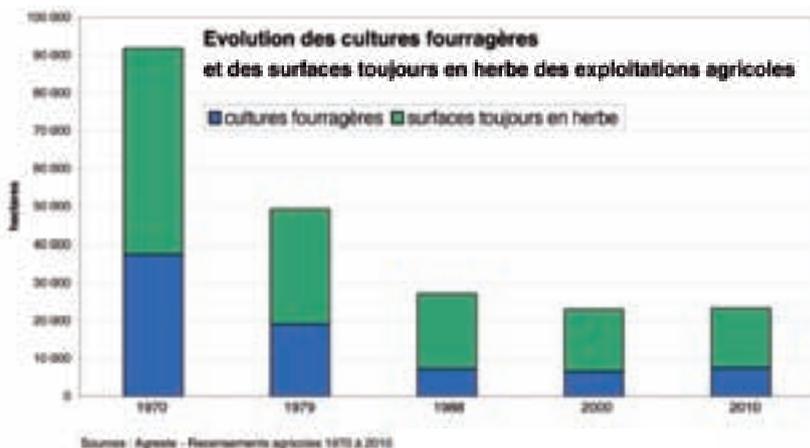


## RECUL DES SYSTÈMES DE POLY-CULTURE-ÉLEVAGE

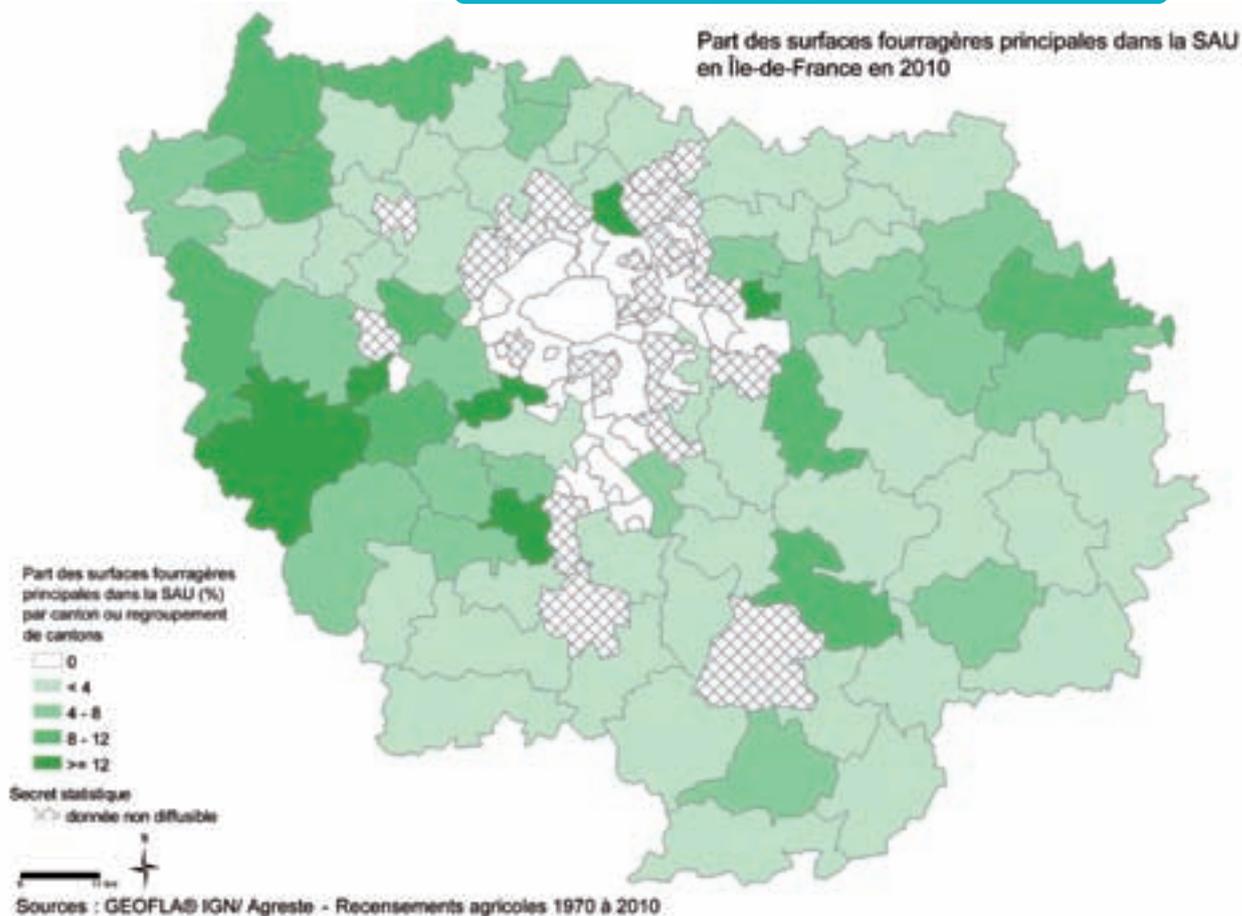
L'élevage a fortement régressé dans la région depuis l'après-guerre. Ce mouvement se poursuit de façon importante. Entre 2000 et 2010, le nombre d'unités gros bétail tous aliments (UGB TA) a encore reculé de 18 %.

Le recul de l'élevage s'est évidemment accompagné de celui des surfaces fourragères et des prairies. La part des prairies naturelles dans la SAU a surtout diminué entre 1970 et 1979 : elle est passée alors de 8 % à 5 %. Entre 2000 et 2010, l'ensemble des surfaces fourragères et des prairies a légèrement progressé (+ 2 %).

Elles sont soutenues par une mesure de maintien des prairies permanentes mise en place dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), ainsi que par le développement des élevages équin. Il est possible également que certains élevages, face à l'augmentation du coût des aliments pour bétail, cherchent à développer leur capacité d'auto approvisionnement. Une part des prairies de la région est toutefois située hors des exploitations agricoles, dans des centres équestres n'ayant aucune activité de reproduction notamment. Leur évolution, qui échappe au recensement agricole, est mal connue.



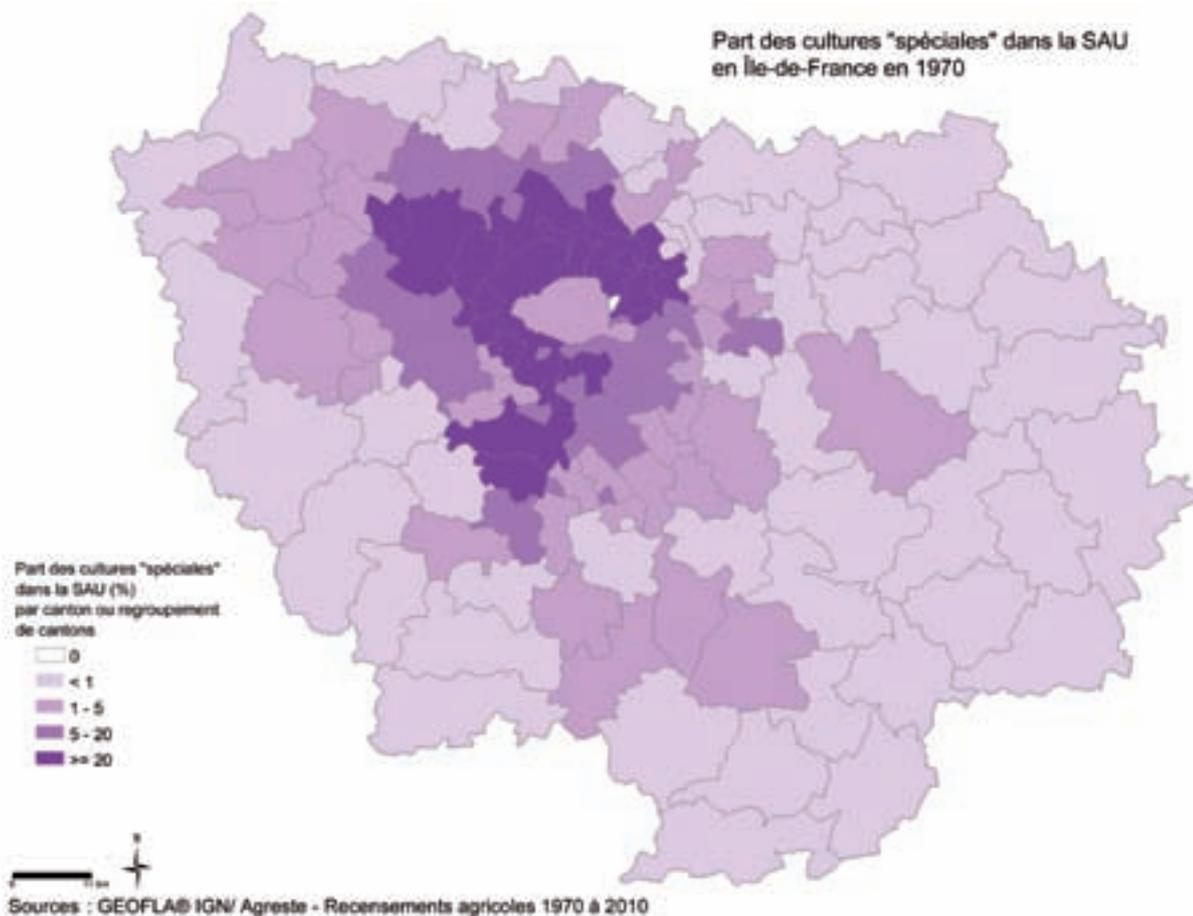
les surfaces fourragères et prairies se réduisent



## Un recul continu de l'élevage depuis les années 1950

Le nombre des exploitations spécialisées en élevage a diminué de 31 % entre 2000 et 2010. Ce recul est particulièrement sensible dans l'ouest des Yvelines. Cependant, historiquement, l'élevage a été développé dans des systèmes mixtes, associé aux grandes cultures. Aussi, la part de ces exploitations classées dans les OTEX spécialisées en élevage a toujours été réduite. Elle était d'environ 8 % en 1970. Comme le nombre global d'exploitations a également diminué, cette part relative a peu évolué. Elle est de 7 % en 2010. Même, le poids de ces exploitations dans l'ensemble des exploitations élevant des animaux se renforce, car les systèmes mixtes continuent à décliner. De plus, le phénomène de concentration des cheptels, avec des tailles de troupeaux qui augmentent, favorise la spécialisation. En 2010, les exploitations spécialisées en élevage élèvent 58 % de l'ensemble du cheptel francilien (exprimé en UGB TA), contre 53 % en 2000.

Entre 2000 et 2010, la part des exploitations des OTEX polyculture-élevage et grandes cultures ayant des animaux est passée de 20 % de l'ensemble des exploitations à 12 %. Leur cheptel total, tous animaux confondus, a diminué de 26 %. Les systèmes mixtes restent cependant importants : en 2010, 67 % du cheptel bovin est élevé dans des exploitations de ce type. La part des exploitations classées en OTEX polyculture-élevage n'est que de 3 % en 2010, en léger recul par rapport à 2000. Mais ces exploitations élèvent 23 % de l'ensemble du cheptel francilien et 41 % du cheptel bovin.



## FORTE DIMINUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS DITES SPÉCIALISÉES

Le nombre d'exploitations dites spécialisées (productions légumières spécialisées, cultures fruitières, horticulture ornementale) a fortement diminué depuis l'après-guerre du fait de l'urbanisation, de la concurrence extérieure et de l'agrandissement des structures. En 1970, elles représentaient environ 30 % des exploitations, contre 12 % en 2000. Leur effectif a baissé pendant cette période de 80 %. Ce mouvement se poursuit : leur nombre a diminué de 42 % entre 2000 et 2010. En 2010, 9 % des exploitations sont considérées comme spécialisées. D'un point de vue spatial, c'est la zone la plus proche de Paris qui est la plus touchée par cette baisse du nombre d'exploitations spécialisées, du fait de l'urbanisation et de la pression liée au prix du foncier.

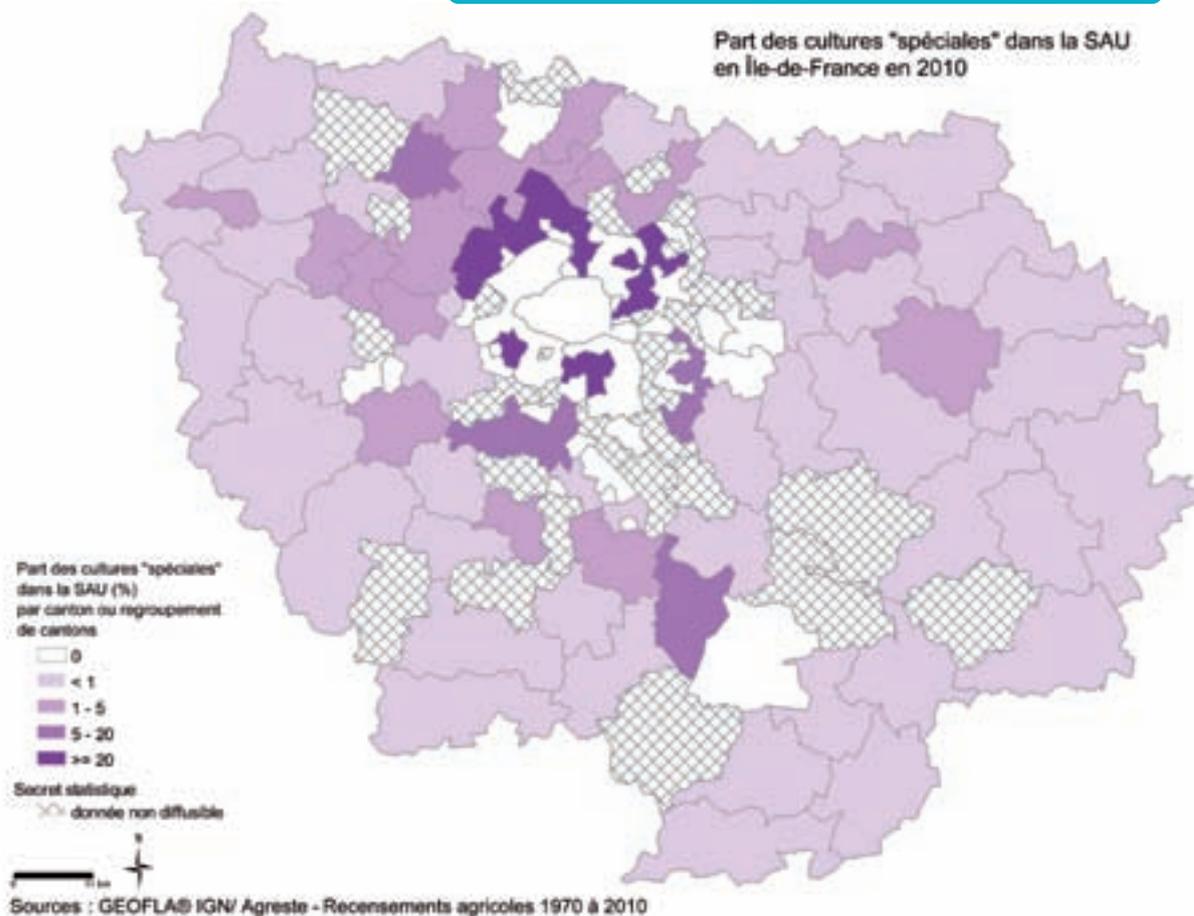
De plus, si l'existence d'une demande locale en produits frais est intéressante pour les exploitations, la cohabitation entre agriculture et ville est parfois complexe : les exploitants rencontrent des difficultés à se déplacer avec leurs machines en contexte urbain ou péri-urbain et subissent régulièrement des dégradations et vols.

La place de l'ensemble des surfaces en cultures « spécialisées » ou « spéciales » des exploitations, toutes OTEX confondues, s'est également nettement réduite. Elle représente 0,8 % de la SAU en 2010, contre environ 2 % en 1970, et elle a diminué de 19 % entre 2000 et 2010.

## IMPORTANCE CROISSANTE DES TERRES LABOURABLES

Les terres labourables occupaient déjà 90 % de la SAU en 1970. C'est entre 1970 et 1979 que leur part dans la SAU a le plus progressé, compte tenu du recul des surfaces toujours en herbe. En 2010, les terres labourables occupent 97 % de la SAU, un chiffre très proche de celui de 2000.

Entre 2000 et 2010, les évolutions sont surtout sensibles dans le nord des Yvelines et de l'Essonne. La surface en terres labourables a cependant reculé de 5 % entre 1970 et 2010, et de 2 % entre 2000 et 2010, du fait essentiellement de l'urbanisation.



### ORIENTATION TECHNIQUE-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (OTEX)

Voir chapitre N°2

#### EXPLOITATIONS DITES SPÉCIALISÉES ET OTEX

##### « SPÉCIALISATION EN LÉGUMES FRAIS DE PLEIN CHAMP »

En Île-de-France, il existe une certaine porosité entre les cultures maraîchères et les cultures de légumes de plein champ (voir chapitre N°8). Les calculs pour les exploitations dites spécialisées incluent ici les exploitations appartenant à l'OTEX « spécialisation en légumes frais de plein champ ». A contrario, ces exploitations sont exclues dans les calculs des exploitations de grandes cultures, contrairement à ce qui est fait pour la diffusion des résultats du recensement agricole au niveau national.

#### LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) EST CONSTITUÉE

- ▣ des terres labourables (surfaces en céréales, en cultures industrielles, en fourrages, en pommes de terre, en légumes de plein champ et en jachère),
- ▣ des cultures permanentes (vergers, fruits rouges, pépinières, etc.),
- ▣ du maraîchage, de l'horticulture ornementale,
- ▣ de la surface toujours en herbe (prairies naturelles ou semées depuis 6 ans ou plus).

#### L'UNITÉ GROS BÉTAIL (UGB)

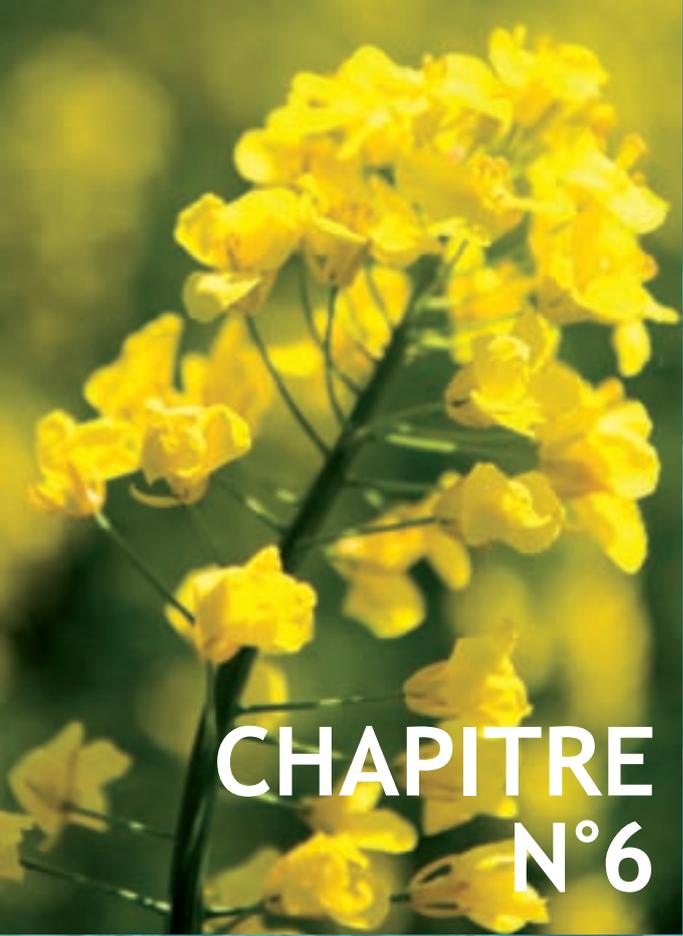
Variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner. Il existe plusieurs modes de calcul des UGB. Les UGB utilisées ici sont les UGB « tous aliments » (UGB TA), afin de pouvoir comparer des animaux consommateurs d'aliments de types différents, sur la base de leur consommation totale d'énergie. Par exemple, une vache à lait correspond à 1,45 UGB TA, une brebis mère nourrice 0,17 UGB TA et une poule pondeuse 0,014 UGB TA.

SOURCES :  
 RECENSEMENTS AGRICOLES

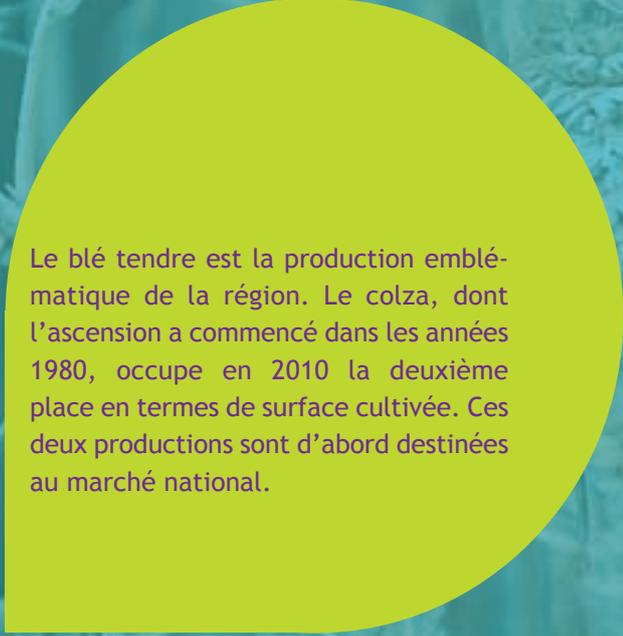
DÉFINITIONS

A close-up photograph of a wheat field. The image shows several stalks of wheat with golden-brown, ripe grain heads. The stalks are slightly blurred in the background, creating a sense of depth. The overall color palette is warm and natural, dominated by the golden tones of the wheat.

347 000 ha de céréales



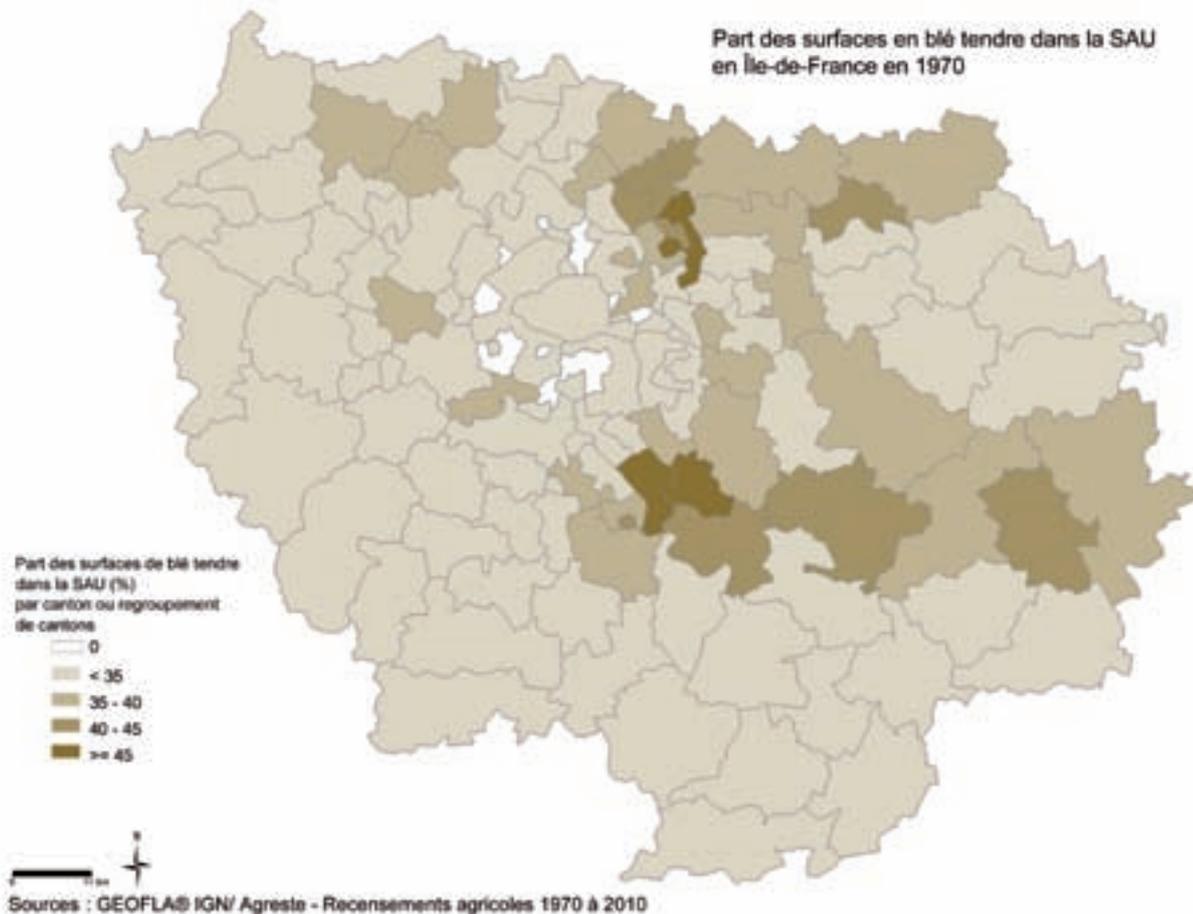
# CHAPITRE N°6



Le blé tendre est la production emblématique de la région. Le colza, dont l'ascension a commencé dans les années 1980, occupe en 2010 la deuxième place en termes de surface cultivée. Ces deux productions sont d'abord destinées au marché national.



## BLÉ TENDRE ET COLZA, LES DEUX PREMIÈRES PRODUCTIONS FRANCILIENNES



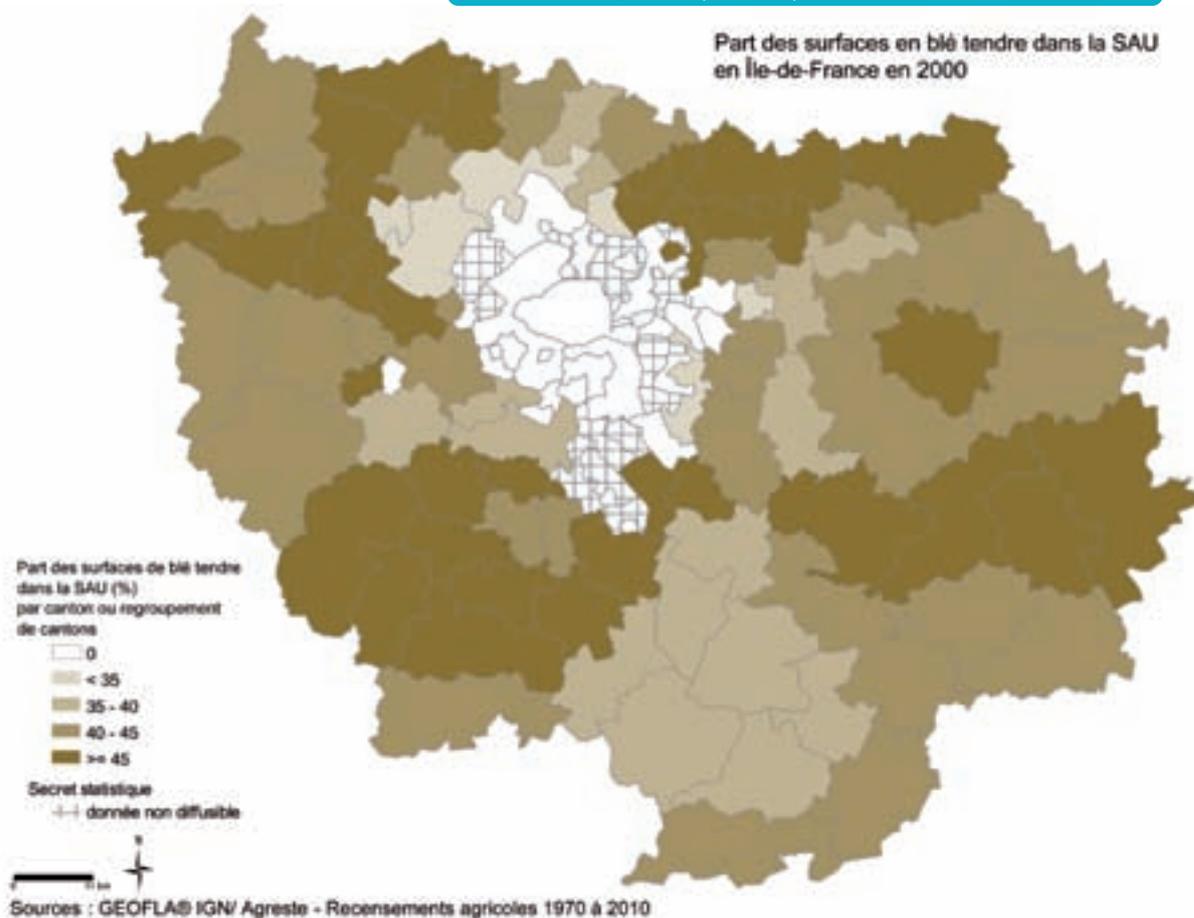
## LE BLÉ TENDRE AU CŒUR DU SYSTÈME DE PRODUCTION DES GRANDES CULTURES

Les céréales occupaient déjà environ la moitié de la surface agricole utilisée (SAU) en 1955. En 2010, leur part est de 61 %. Elles sont cultivées sur 347 000 hectares. Les exploitants de grandes cultures, dans le processus de simplification de leur système de production, se sont en effet souvent limités à quelques cultures. Cependant, c'est à la fin des années 1970 que la place des céréales dans la SAU a été la plus importante. Dans les années 1980, elle a nettement diminué.

Les mesures de soutien à la production céréalière mise en place par la politique agricole commune (PAC) dans les années 1960 ayant conduit à une situation de surproduction, elles ont été réformées à partir des années 1980, avec un objectif de réduction des stocks. A l'inverse, la PAC a cherché à développer d'autres cultures comme les oléo-protéagineux. La diminution de la sole céréalière s'est poursuivie, de façon atténuée, dans les années 1990. Entre 2000 et 2010, elle a encore un peu baissé (-4 %).

Le blé tendre est la céréale phare de la région. En 2010, il occupe 41 % de la SAU, soit 231 000 hectares. Cette part était de 33 % en 1970. Elle a fortement augmenté entre 1970 et 1979, puis de façon nettement plus modérée entre 1979 et 2000. Entre 2000 et 2010, elle a même légèrement reculé, du fait d'éléments conjoncturels, mais aussi de la progression du colza.





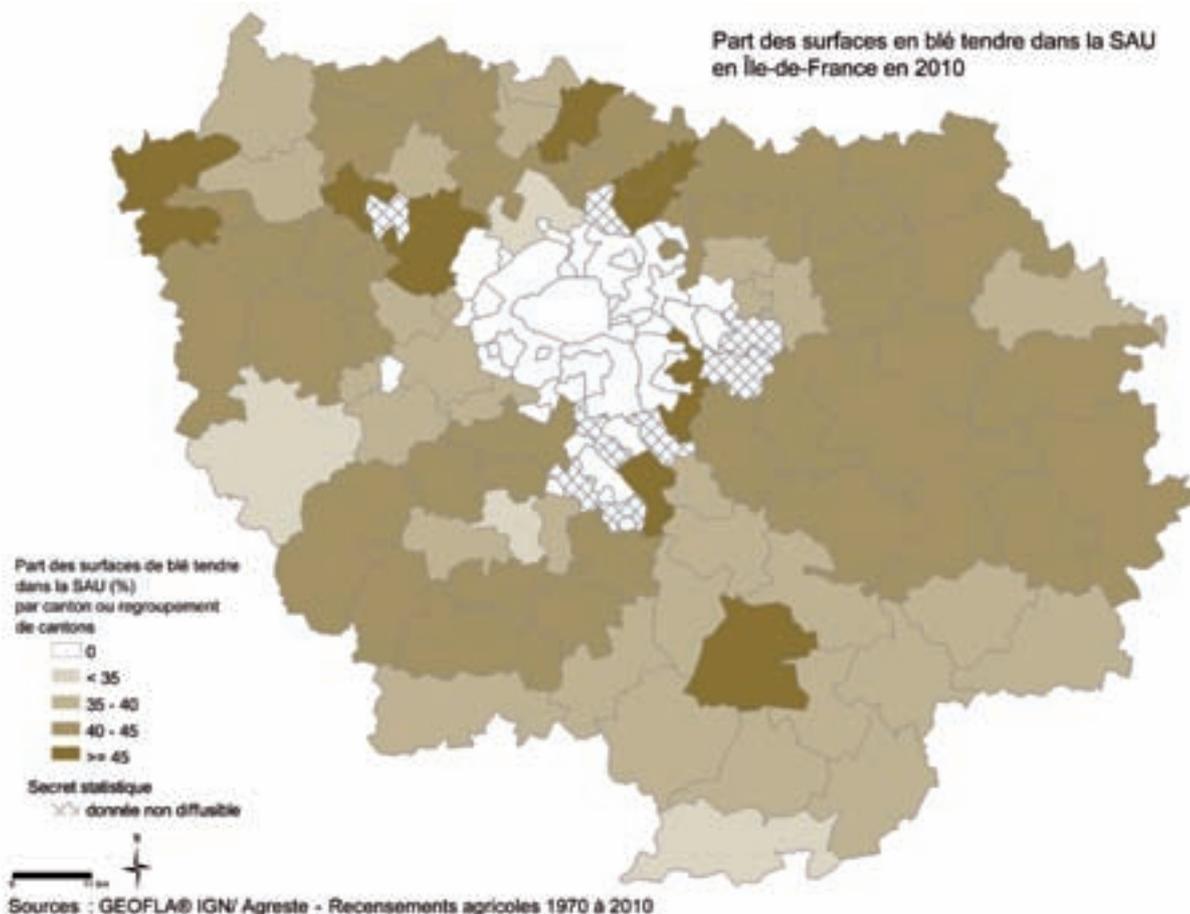
## UN BLÉ DESTINÉ D'ABORD À LA MEUNERIE FRANÇAISE

En 2013, la meunerie francilienne se compose de 23 moulins, de tailles très diverses, allant du moulin à la ferme aux grandes unités industrielles. Un peu moins de 700 000 tonnes de farines de blé tendre ont été produites en 2012. L'Île-de-France est ainsi la première région productrice de farine de France. Contrairement à d'autres industries de première transformation, les moulins n'ont pas déserté la région avec la révolution des transports. Ceci est lié au niveau important de spécialisation du Bassin parisien dans les grandes cultures, mais aussi à l'organisation de la filière. Les moulins peuvent en effet livrer directement les boulangeries artisanales, très dispersées, qui disposent de capacités de stockage limitées de farine. Ainsi, 55 % de la farine de blé tendre destinée à la panification produite dans la région a été vendue au secteur de la boulangerie et pâtisserie artisanale en 2012.

Il n'existe pas de statistiques précises permettant de connaître la part du blé francilien écrasé dans les moulins de la région, mais il est avéré qu'il en constitue une source d'approvisionnement très importante. Une part du blé tendre francilien peut approvisionner aussi des moulins situés dans d'autres régions. La production francilienne est en effet orientée vers le blé meunier. Environ trois quarts des surfaces de blé tendre de l'Île-de-France sont emblavées avec des variétés classées en blé panifiable supérieur. Le taux de protéines moyen a progressé dans les années 2000 : en 2009/2011, il était de 11,7 %, au-dessus du résultat national, alors qu'en 1999/2001, il se situait un peu en deçà.

Dans l'ensemble, le blé tendre francilien est tourné, pour sa première transformation, vers le marché national et non vers l'exportation, malgré la proximité du port de Rouen. En moyenne, en 2009/2011, près de 90 % du blé tendre stocké dans les silos de la région a été commercialisé sur le marché hexagonal.

Part des surfaces en blé tendre dans la SAU en Île-de-France en 2010



## LE COLZA DE PLUS EN PLUS PRÉSENT

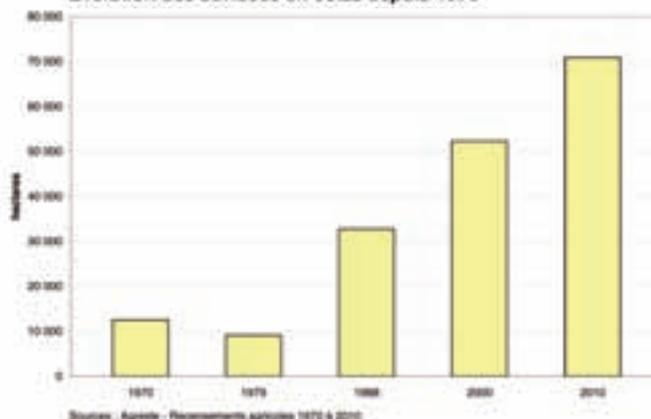
Le recul de la sole céréalière s'est fait notamment au profit du colza. La progression du colza a été remarquable entre 1979 et 2000, d'autant plus qu'il avait perdu du terrain pendant la décennie précédente. Sa part dans la SAU est passée de 1,5 % en 1979 à 9 % en 2000.

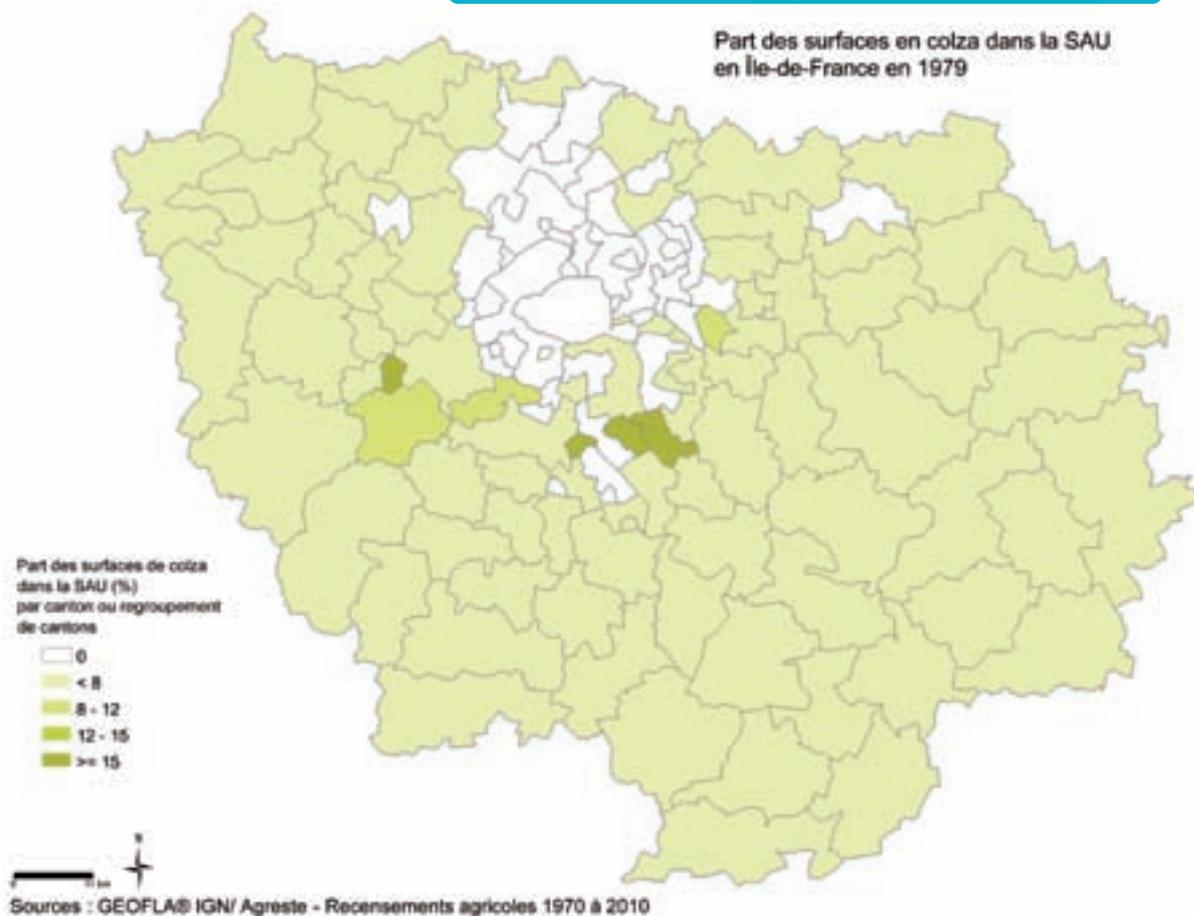
Deux facteurs principaux expliquent le recul des céréales au profit du développement du colza. De nouvelles variétés de colza et des soutiens à la production de protéines ont été mis en place à partir du milieu des années 1970. Puis, à partir de 1992, les exploitants ont pu implanter des cultures à destination non alimentaire pour remplir leurs obligations de gel des terres, dans le cadre de la jachère industrielle. Le colza a ainsi été cultivé pour la production notamment de biocarburants. A partir de 2004, les surfaces de ce type, implantées hors jachère industrielle, ont de plus reçu une aide complémentaire aux cultures énergétiques (ACE). La jachère industrielle et l'ACE ont été supprimées en 2010, ce qui a ralenti la progression du colza sans inverser la tendance. En 2010, le colza est la deuxième culture de la région, avec 71 000 hectares, soit 12 % de la SAU régionale.

Cette croissance repose sur une demande industrielle importante. Cependant, pour la production destinée aux biocarburants, la demande est dépendante des aides et obligations légales définies aux niveaux français et européen.

D'un point de vue géographique, le colza était davantage présent dans le sud et l'ouest de la région en 2000. En 2010, sa présence apparaît renforcée sur l'ensemble du territoire régional. Il reste cependant moins cultivé dans le nord-est de la Seine-et-Marne, plus tourné vers le maïs et la féverole, ainsi que dans les zones betteravières.

Evolution des surfaces en colza depuis 1970





## UN COLZA TOURNÉ VERS LES UNITÉS DE TRITURATION DU BASSIN PARISIEN

Il n'existe pas d'unités de trituration de colza en Île-de-France, mais depuis 2008, une usine est aux portes de la région, au Mériot (Aube). De plus, il existe une autre unité proche, à Grand-Couronne, près de Rouen. Ces deux sites disposent également d'une unité d'estérification et produisent donc des huiles, des tourteaux mais aussi du biocarburant. Une part importante du colza francilien est triturée dans ces usines. Comme le blé tendre, le colza de la région est ainsi tourné pour sa première transformation vers le marché national et non vers l'exportation. En moyenne, en 2009/2011, près de 75 % du colza stocké dans les silos de la région a été commercialisé sur le marché hexagonal.

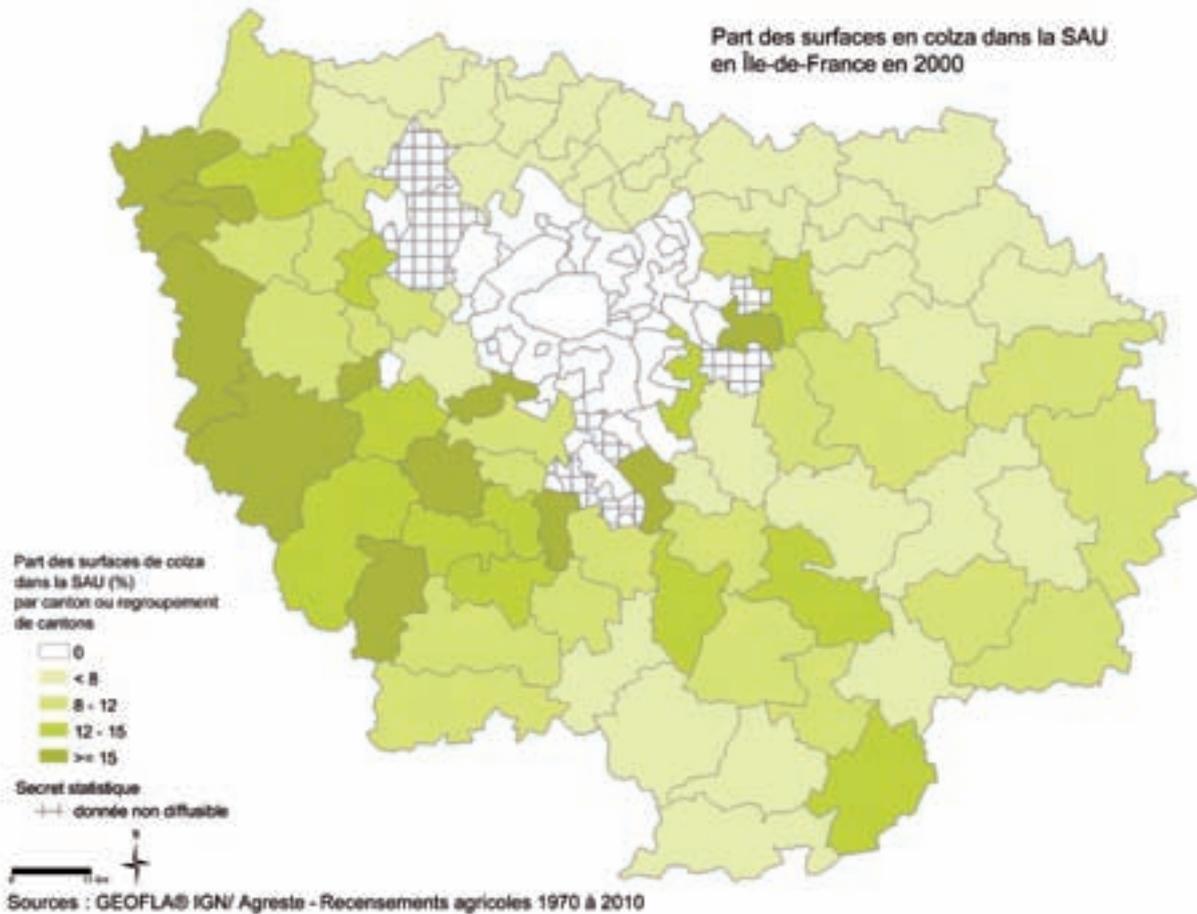
### LA QUALITÉ DES BLÉS TENDRES

On distingue diverses qualités de blé, en fonction de leur usage. Les blés classés blés panifiables supérieurs ont de bonnes aptitudes, régulières, à la panification. Parmi les critères utilisés pour définir la qualité boulangère d'un blé, le taux de protéines est important : un taux minimal de 11 % est attendu en meunerie.

### L'OBLIGATION DE GEL DES TERRES

La réforme de la politique agricole commune (PAC) de 1992 a mis en place une obligation de gel des terres, ou obligation de jachère. Il s'agissait de retirer une partie des terres cultivées en céréales et oléoprotéagineux de la production, afin de lutter contre les excédents. Les surfaces en jachère, jusque là marginales, se sont alors fortement développées. En 2000, elles atteignaient près de 7 % de la SAU (jachère industrielle non comprise). Après l'envolée des prix céréaliers de 2007, l'Union européenne a mis fin à cette obligation de mise en jachère dès 2008, afin de permettre une augmentation de la production. Les surfaces en jachère ont reculé, mais n'ont pas disparu, car les terres gelées sont souvent des terres difficiles à cultiver ou peu rentables. De plus, elles peuvent être prises en compte dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) que les exploitants doivent respecter pour bénéficier de certaines aides de la PAC, dont les aides aux surfaces. En 2010, les surfaces gelées représentent 5 % de la SAU.

Part des surfaces en colza dans la SAU en Île-de-France en 2000



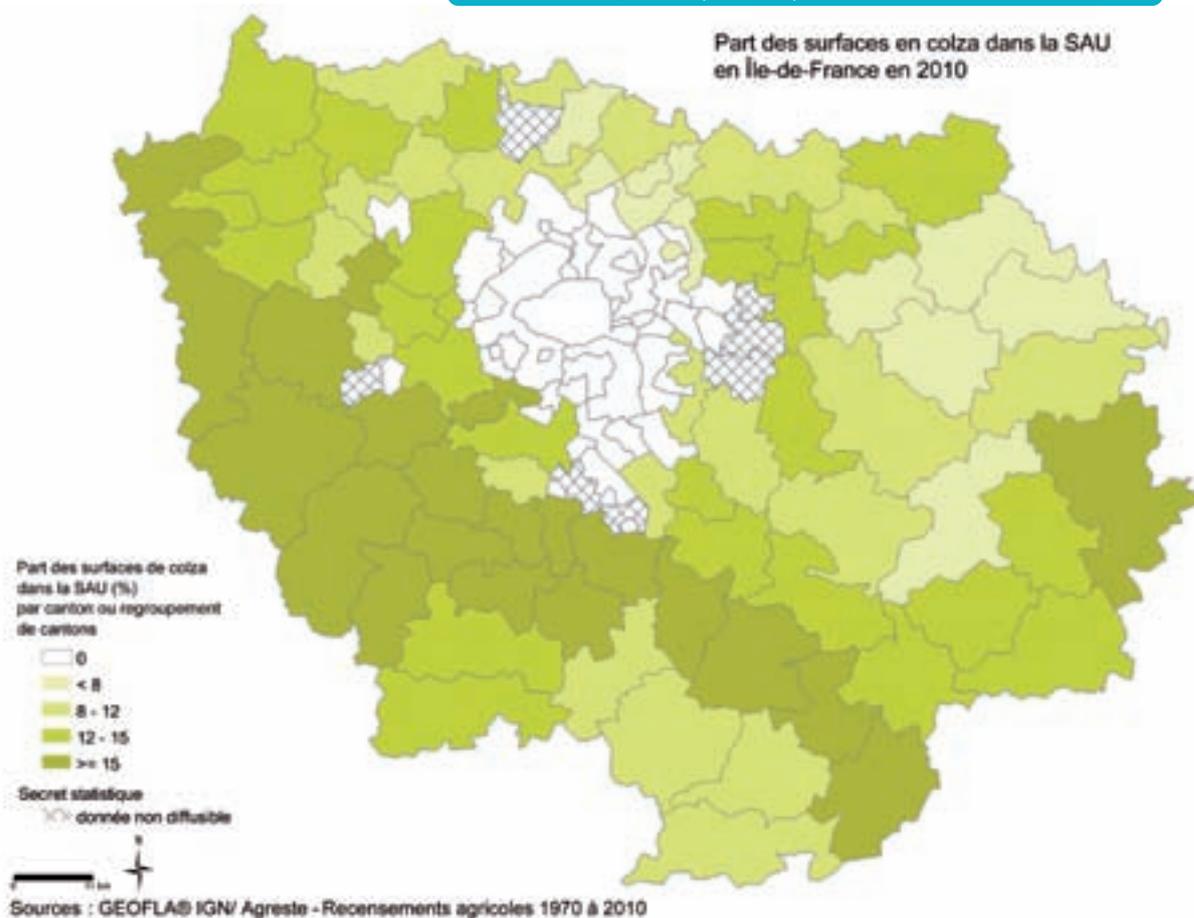
# EN SAVOIR PLUS

## LA FILIÈRE OLÉAGINEUX

Dans les années 1960, dans le cadre du Kennedy Round (cycle de négociation tarifaires mené au niveau mondial), la Communauté économique européenne (CEE), sous la pression des Etats-Unis, a permis aux produits de substitution aux céréales, à la drêche de maïs et au soja d'entrer sur le marché européen sans droits de douanes. Mais en 1973, pour des raisons climatiques, la production de soja a chuté aux Etats-Unis. Ceux-ci ont donc décrété un embargo à l'exportation sur leur soja, ce qui a révélé la dépendance de la CEE. Aussi, en 1975, un plan protéines a été mis en place au sein de la CEE pour développer l'autosuffisance : des soutiens aux cultures oléagineuses et protéagineuses ont été créés, de nouvelles variétés ont été développées. Le besoin de développement de nouvelles variétés était notamment très important pour le colza.

En effet, au début des années 1970, le colza a connu une crise liée à son taux d'acide érucique élevé, considéré comme mauvais pour la santé. De nouvelles variétés avec une teneur en acide érucique très faible ont donc été mises au point, ce qui a permis à cette culture de renaître.

Pour assurer le développement de la filière oléagineuse, au niveau national, des interprofessions ont également été créées, dans les années 1970, et un outil industriel spécifique a été développé.



## RECENSEMENTS AGRICOLES

### ETATS 2 ET 2 V

La commercialisation des céréales et oléoprotéagineux détenus par les producteurs est effectuée exclusivement par l'intermédiaire des personnes physiques ou morales déclarées à cet effet auprès de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) et dénommées collecteurs. Les états 2 sont des déclarations mensuelles obligatoires réalisées par les collecteurs et producteurs grainiers. Ils tracent les entrées, sorties, stocks et mises en dépôt par espèces chez les collecteurs des grains de consommation et des semences. Les états 2 V donnent annuellement la ventilation des volumes des céréales et oléoprotéagineux commercialisés par ces collecteurs par grands types de destination : marché intérieur, marché européen, pays-tiers.

### ETATS 8 ET 8 V

Les exploitants de moulins ont l'obligation d'adresser aux services de FranceAgriMer des données formalisées par les états 8 et 8 V qui permettent à cet organisme de suivre l'utilisation des blés, farines, semoules. Ceci est effectué dans le cadre de la réglementation spécifique de la filière meunière : l'activité meunière est soumise globalement à un contingent d'écrasement de grains qui ne doit pas être dépassé.

### ENQUÊTE QUALITÉ AUPRÈS DES COLLECTEURS DE BLÉ TENDRE

Le réseau de l'enquête qualité auprès des collecteurs est constitué de 200 silos appartenant à des coopératives ou négociants représentatifs des productions régionales de blé tendre. Pendant la moisson, environ 600 échantillons sont prélevés à l'entrée de ces silos par les agents de FranceAgriMer puis expédiés au laboratoire de FranceAgriMer à La Rochelle pour être analysés. Ces échantillons représentent les différents lots constitués par chacun des collecteurs agréés. Les données analysées sont : la teneur en protéines, la masse à l'hectolitre (ou poids spécifique), la teneur en eau, la force boulangère.

# SOURCES



66 000 hectares d'orges



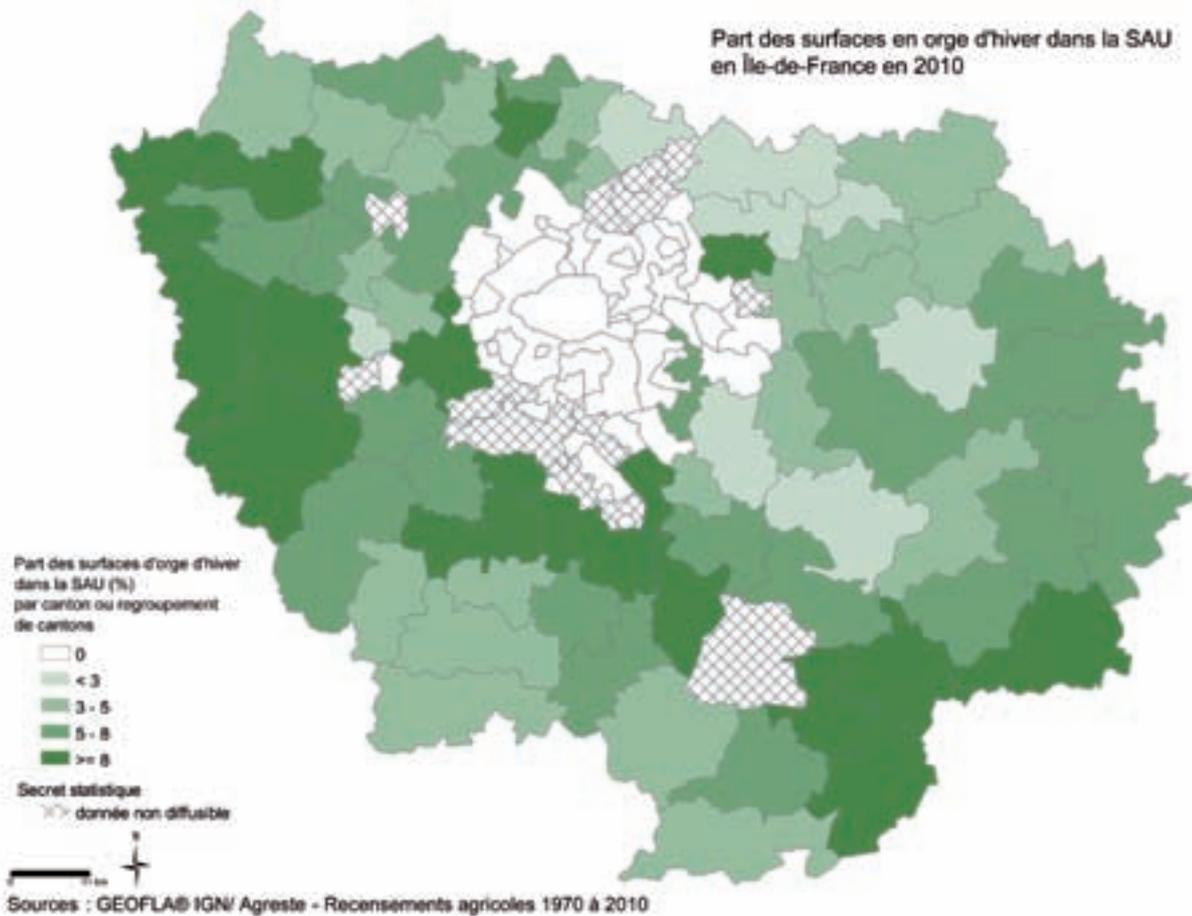
# CHAPITRE N°7

Les orges ont perdu leur deuxième place dans l'assolement régional des grandes cultures, mais leurs surfaces ont progressé entre 2000 et 2010. A l'inverse, les surfaces en maïs sont stables et celles de betteraves et protéagineux cèdent du terrain. Ces évolutions diverses sont dues à de multiples facteurs économiques, politiques et sanitaires.

## LES ORGES PROGRESSENT, LES BETTERAVES ET LES PROTÉAGINEUX RECULENT



Part des surfaces en orge d'hiver dans la SAU en Île-de-France en 2010



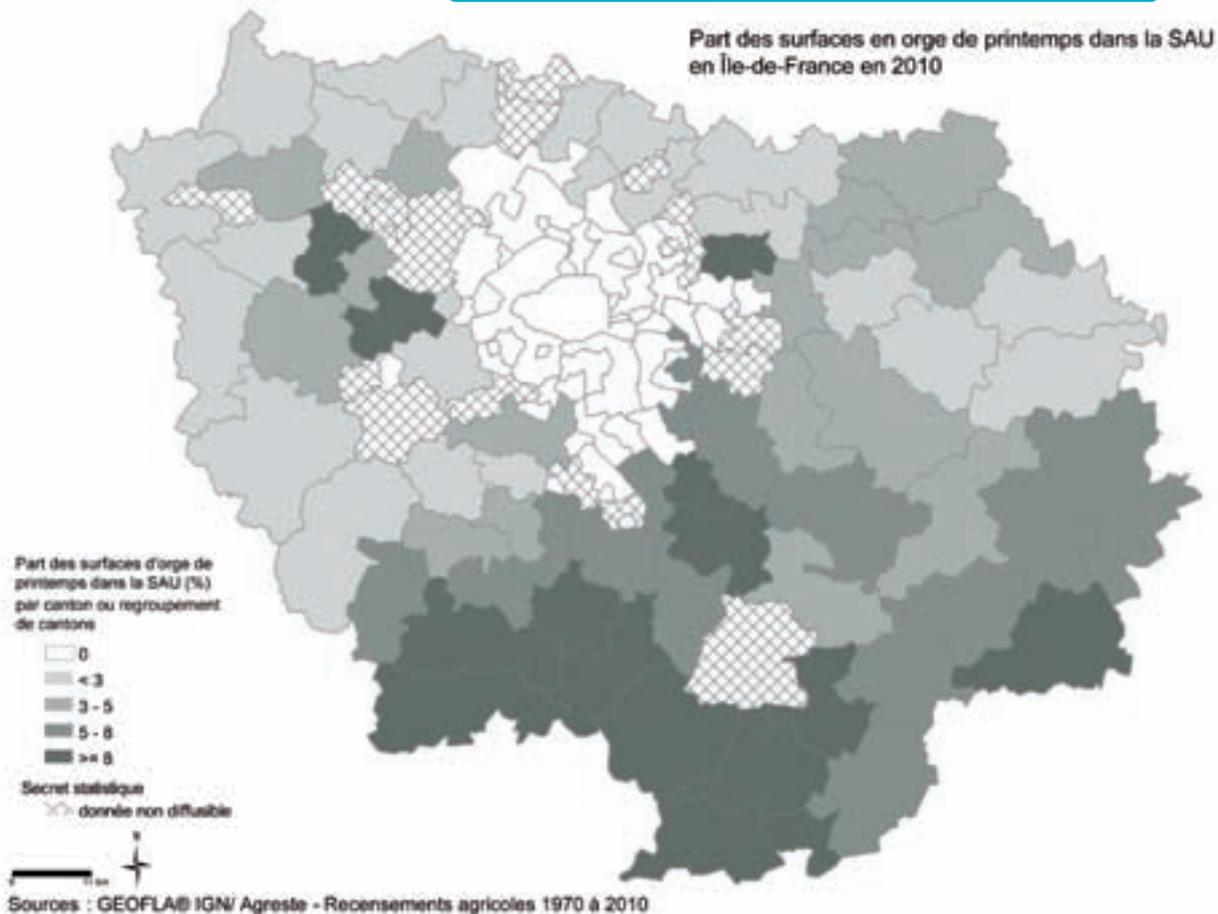
## DES ORGES POUR L'EXPORTATION VERS LE MARCHÉ COMMUNAUTAIRE

Les orges occupent une place importante dans la région. Entre 1988 et 2000, la surface qui leur était consacrée a augmenté, après une phase de baisse, et elles sont devenues la deuxième culture de la région. Entre 2000 et 2010, leur surface a continué à progresser légèrement et atteint 66 000 hectares. Mais, devancées par le colza, les orges ont perdu, de peu, leur deuxième place. Leur sole se partage de façon relativement égale entre orge d'hiver et orge de printemps. Cependant, depuis 2001, la part de l'orge de printemps est restée un peu supérieure à celle de l'orge d'hiver, excepté en 2010. Il s'agit d'une production utilisée le plus souvent pour la fabrication de bières et elle représente un produit à plus forte valeur ajoutée que l'orge d'hiver, utilisée en partie par les fabricants d'aliments du bétail. Cependant, sa culture est plus délicate, car les critères qualitatifs pour la brasserie sont plus contraignants. Les surfaces en orge de printemps, traditionnellement implantées davantage dans le sud-est de la région, où les conditions pédo-climatiques lui sont plus favorables, ont progressé vers le nord entre 2000 et 2010.

Contrairement au blé tendre et au colza, les orges franciliennes sont majoritairement tournées vers l'exportation, en particulier vers les pays de l'Union européenne. Ainsi, en moyenne, en 2009/2011, environ 60 % des orges stockées dans les silos franciliens ont été expédiées vers d'autres pays membres de l'U.E. Les orges brassicoles servent notamment à alimenter les malteries du nord de l'Europe.

Les orges brassicoles franciliennes participent aussi à l'approvisionnement de malteries du Bassin parisien. Il n'existe aucune grande unité en Île-de-France. La production locale de bière est peu développée et artisanale. Mais plusieurs usines sont situées dans les départements limitrophes. Le site le plus proche est aux portes de la région, à Nogent-sur-Seine (Aube). Il a été renforcé par la création d'une nouvelle malterie en 2010.





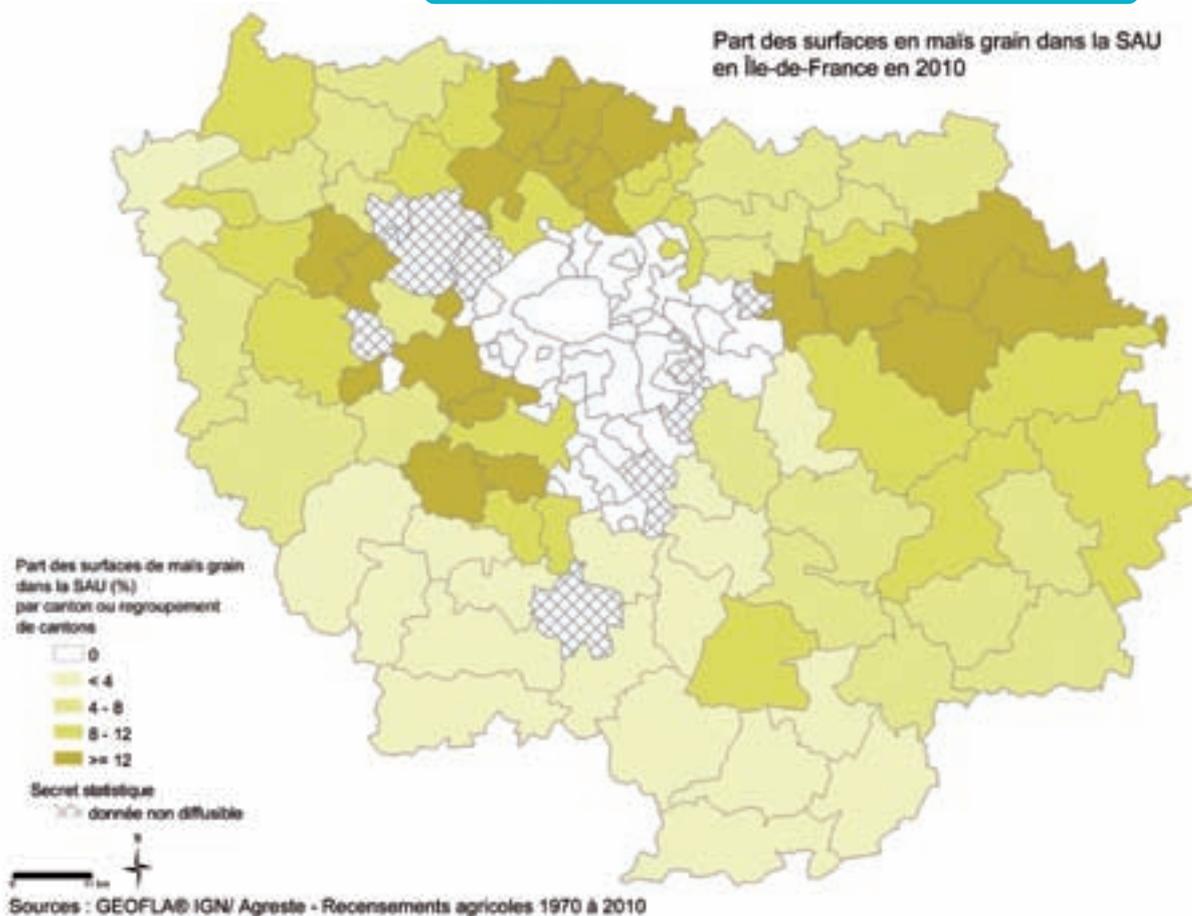
“Les orges de printemps brassicoles, les orges d'hiver destinées aux aliments du bétail”  
Des marchés en majorité à l'étranger

# 38 000 hectares de maïs grain



Le maïs grain  
francilien  
vendu pour  
la France  
et l'Europe





## DES SURFACES EN MAÏS GRAIN RELATIVEMENT STABLES

Le maïs grain a nettement reculé entre 1979 et 2000, après une phase de progression. Il occupait, en 1979, 22 % de la SAU et seulement 7 % en 2000. Il est cultivé en 2010 sur 38 000 hectares. Ses surfaces ont légèrement reculé entre 2000 et 2010, mais sa part dans la SAU a peu évolué. Cette relative stabilité masque une diminution entre 2001 et 2007, presque rattrapée entre 2008 et 2010. En effet, le maïs a dû faire face à des conditions climatiques difficiles en 2006-2007 (sécheresse), ainsi qu'à l'apparition en 2002 d'un coléoptère qui s'attaque aux racines du maïs, la chrysomèle. Le plan de lutte développé contre la chrysomèle a cependant porté ses fruits, et a pu être partiellement levé dès 2008.

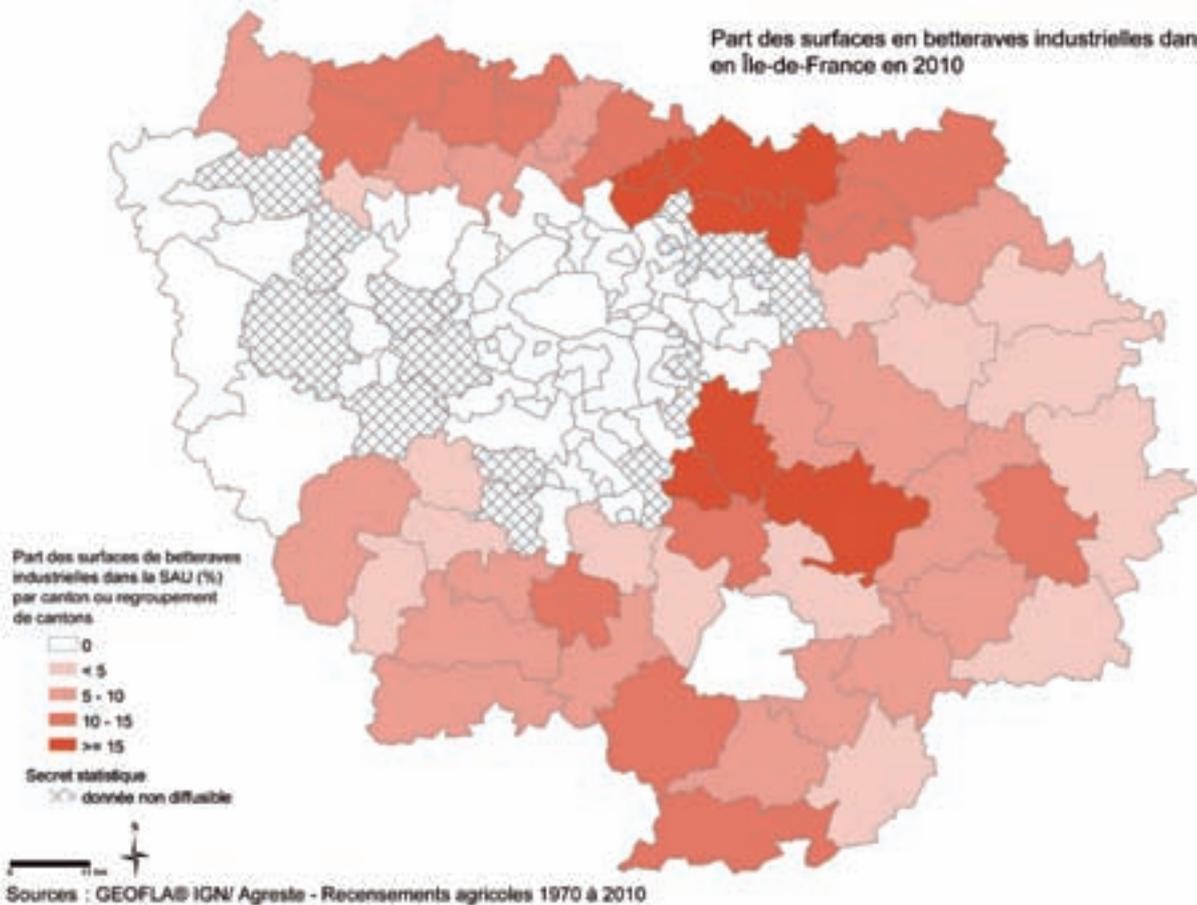
Le maïs grain est d'abord commercialisé pour l'alimentation du bétail. La région francilienne n'étant pas une région d'élevage et comptant peu de fabricants d'aliments du bétail, il est peu transformé dans la région. En moyenne, en 2009/2011, près de 55 % du maïs grain stocké dans les silos de la région a été vendu sur le marché national et 45 % sur le marché européen.

Parmi les autres céréales présentes dans la région, mais dans des proportions bien moindres, le blé dur s'est distingué entre 2000 et 2010 par une forte progression de sa sole, qui a atteint 7 000 hectares en 2010. Cette progression est cependant en partie conjoncturelle. Elle s'est opérée dans le sud de l'Île-de-France où les conditions climatiques sont plus favorables à cette céréale.



Un plan  
de surveillance  
contre  
la chrysomèle

Part des surfaces en betteraves industrielles dans la SAU en Île-de-France en 2010

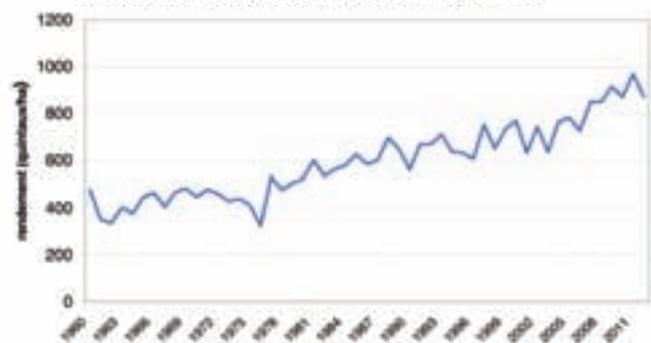


## RECUL DE LA SOLE DES BETTERAVES INDUSTRIELLES

L'Île-de-France bénéficie de conditions pédoclimatiques qui permettent la production betteravière. Cette production est gérée par un système de quotas mis en place dans le cadre de l'organisation commune de marché (OCM) sucre, et dont l'extinction a été décidée pour 2017 dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Ses surfaces ont tendance à diminuer depuis les années 1980, du fait des évolutions des quotas et de l'augmentation du rendement en sucre par hectare.

La période 2000/2010 a été marquée par la réforme de l'OCM sucre en 2006, qui a incité à des abandons de quotas. Cependant, pour compenser la diminution des quotas sucriers, les industriels ont porté leur effort sur le développement du bioéthanol. Au total, les emblavements de betteraves ont baissé de 6 % entre 2000 et 2010. En 2010, la betterave occupe 40 000 hectares, soit 7 % de la SAU. Elle est implantée principalement dans ses trois grandes zones traditionnelles de culture : Vieille-France/Goële-et-Multien, Brie française et Gâtinais.

Evolution des rendements de betteraves depuis 1960

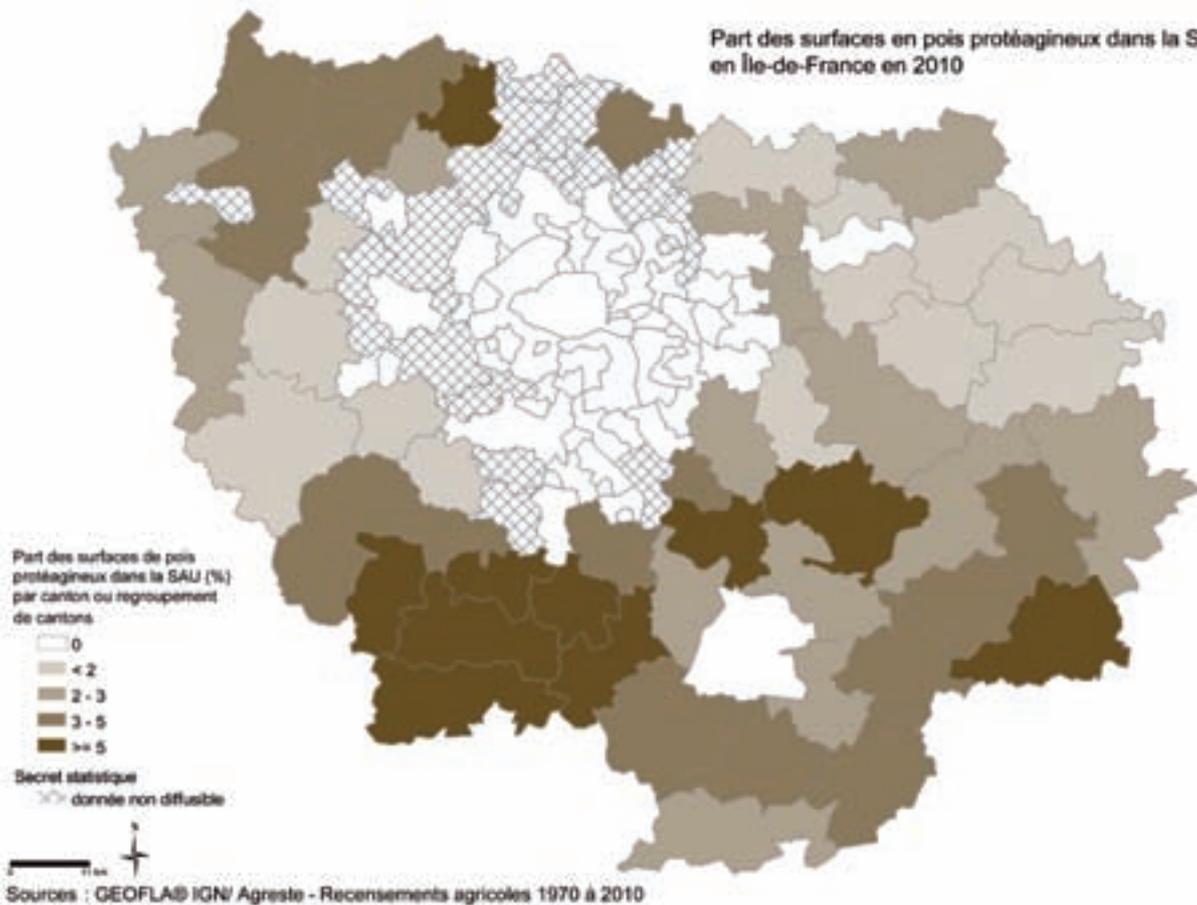


La progression des rendements étant toujours importante, ce recul de la sole betteravière ne s'est pas accompagné d'une baisse de la production : celle-ci a progressé entre 2000 et 2010 (+ 6 %).

Les betteraves doivent être transformées rapidement après leur récolte et sont un produit lourd à transporter. Aussi, la production a été longtemps transformée dans des usines assez nombreuses et de taille relativement réduite. La filière a connu une concentration et une restructuration fortes ces dernières décennies, accélérée en 2006 par la réforme de l'OCM sucre. En 2012, il n'y a plus que deux sucreries dans la région, à Nangis et Souppes-sur-Loing. Elles collectent la production de 30% des surfaces betteravières d'Île-de-France. Nangis arrive en deuxième position en termes de volume de betteraves franciliennes transformées, derrière l'usine de Connantre, dans la Marne.



Part des surfaces en pois protéagineux dans la SAU en Île-de-France en 2010



## 4 600 ha de tournesol

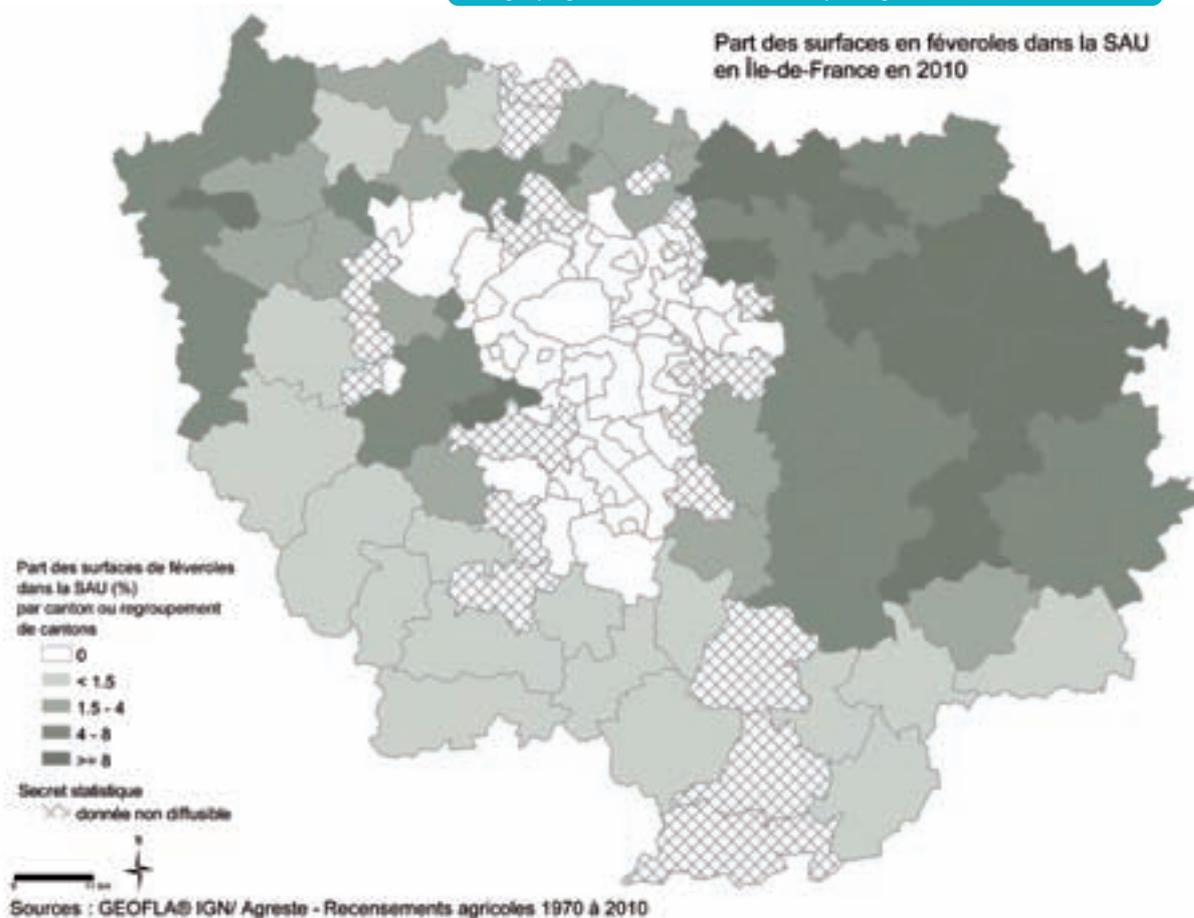
### SOURCES

#### RECENSEMENTS AGRICOLES

ETATS 2 ET 2 V : VOIR CHAPITRE N° 6

#### STATISTIQUE AGRICOLE ANNUELLE

La statistique agricole annuelle (SAA) est établie par chaque service statistique des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et au niveau national par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Les données sont relatives aux statistiques d'utilisation des terres et de production agricole : superficies, rendements, quantités récoltées dans le domaine végétal, effectifs, poids ou quantités pour les productions animales. Il ne s'agit pas d'une enquête spécifique, mais d'une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Pour les rendements des cultures, elle s'appuie en particulier sur l'enquête de conjoncture «production des terres labourables». Il s'agit d'une enquête par sondage réalisée auprès des exploitants agricoles.

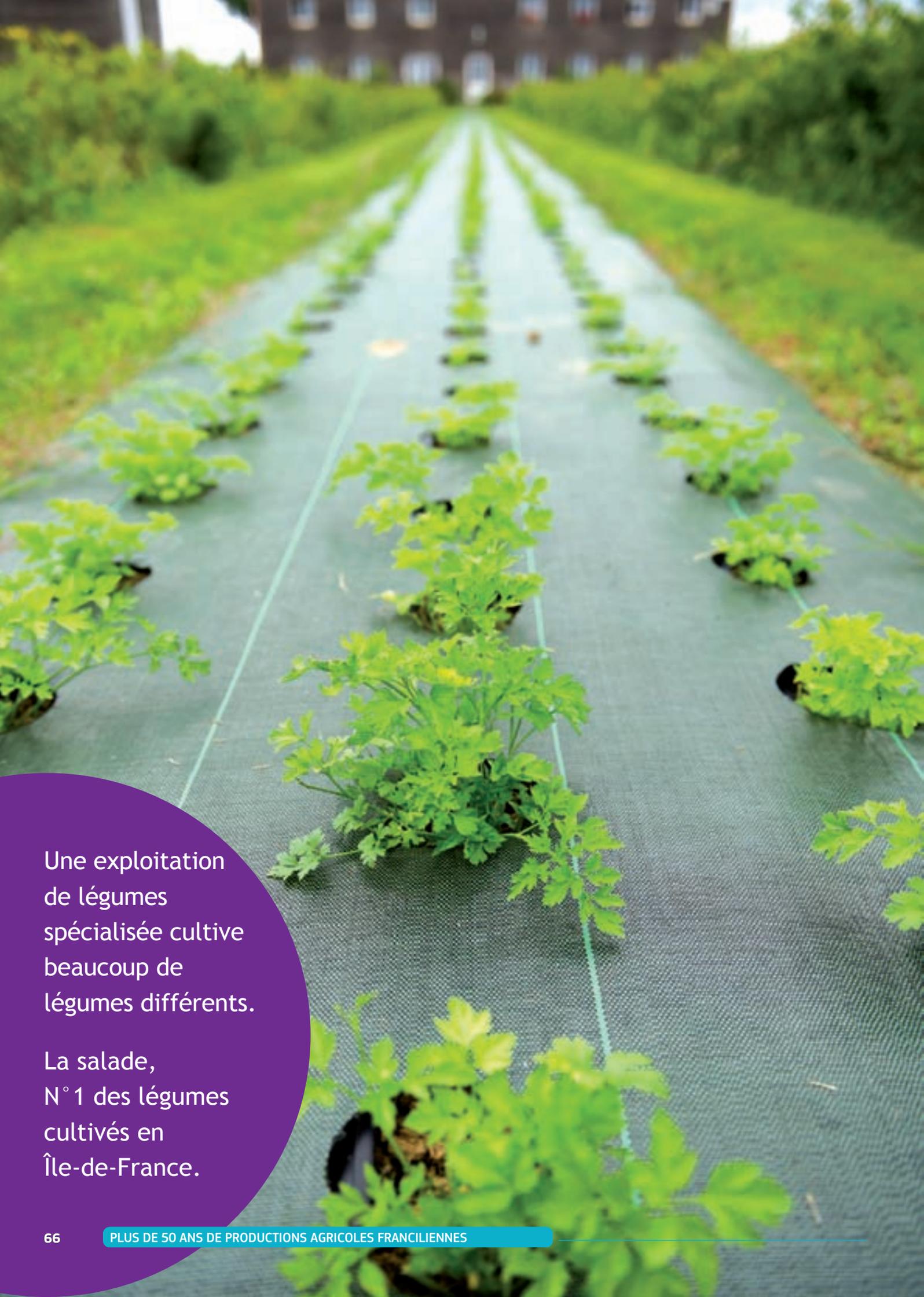


## UNE POSITION FRAGILE POUR LES PROTÉAGINEUX

Les protéagineux, comme les oléagineux, ont bénéficié du plan protéines mis en place au cours des années 1970. Les surfaces en légumes secs et protéagineux occupaient 0,2 % de la SAU en 1970, contre 7,6 % en 1988. Mais les surfaces en pois protéagineux ont diminué à la fin des années 1990 et cette baisse s'est poursuivie entre 2000 et 2010 (- 54 %). Cette culture est en effet victime d'un champignon, l'Aphanomyces. Elle a été en partie remplacée dans les assolements par un autre protéagineux, la féverole. Le développement de cette production s'est confirmé entre 2000 et 2010. Elle a progressé depuis le nord-est de la Seine-et-Marne à la fois vers le sud-est et le nord-ouest de la région. Cependant, l'augmentation des surfaces emblavées en féveroles n'a pas compensé la diminution de celles des pois. Les protéagineux, malgré des aides de la PAC spécifiques, sont d'une rentabilité moindre que d'autres cultures, même s'ils ont des débouchés en alimentation non seulement animale, mais aussi humaine.

Les surfaces de tournesol, après avoir également décollé dans les années 1980, se sont effondrées entre 1988 et 2000 face à la concurrence du colza, qui offrait une meilleure rentabilité. Entre 2000 et 2010, elles ont légèrement progressé, mais cette culture reste peu présente dans la région : elle occupe 4 600 hectares en 2010.

Seulement 0,3 % de la SAU est consacré aux plantes à fibre. Cependant, leur part a progressé depuis les années 1970. Elles ont été soutenues par l'organisation commune de marché lin et chanvre. Pour la période 2000-2010, si la culture du lin a reculé, celle du chanvre a augmenté. Au total, la surface consacrée aux plantes textiles a progressé de 3 %.



Une exploitation  
de légumes  
spécialisée cultive  
beaucoup de  
légumes différents.

La salade,  
N° 1 des légumes  
cultivés en  
Île-de-France.



# CHAPITRE N°8

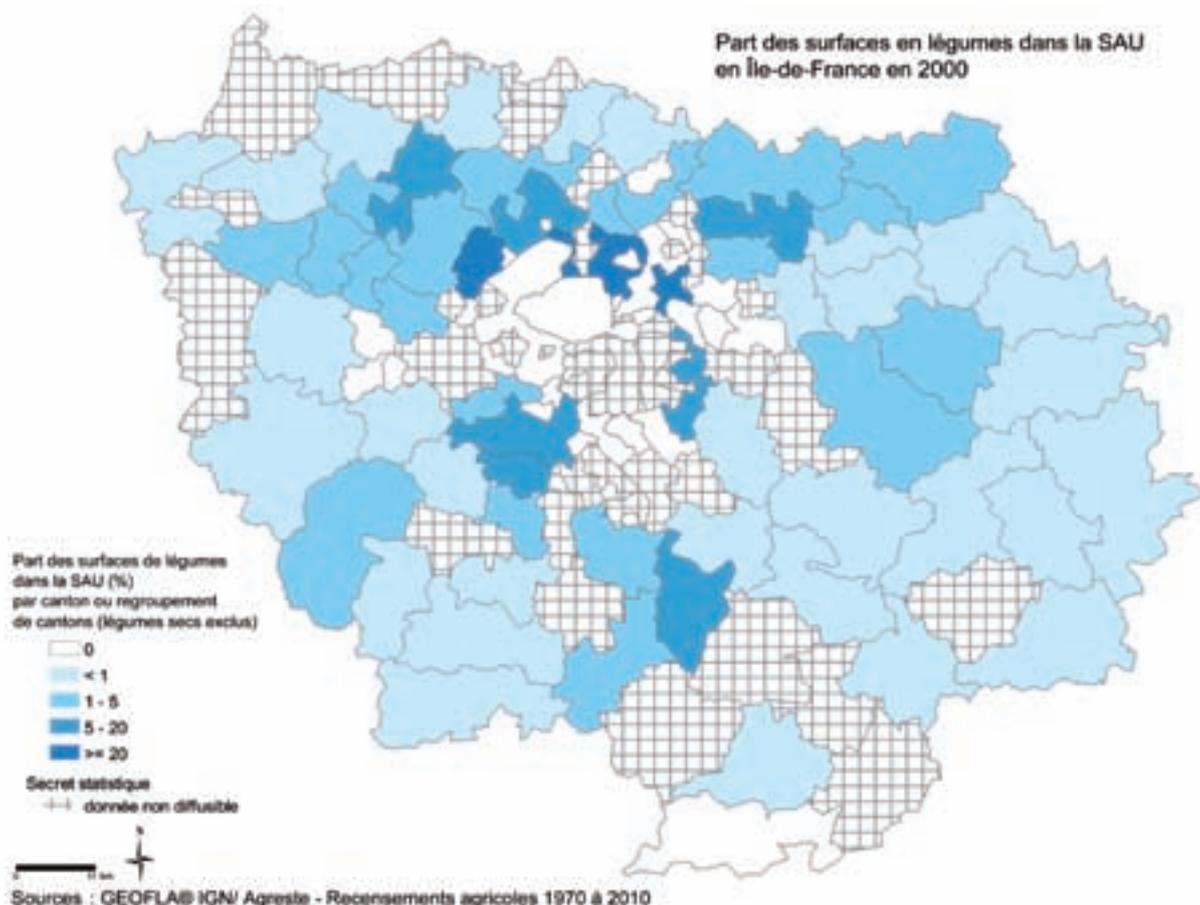


La production légumière en Île-de-France a connu des évolutions importantes depuis l'après-guerre. Elle a globalement diminué de 37 % entre 2000 et 2010, du fait du recul de l'ensemble des productions.



## UNE PRODUCTION DE LÉGUMES EN RECU

Part des surfaces en légumes dans la SAU en Île-de-France en 2000



## DES LÉGUMES DESTINÉS À LA TRANSFORMATION EN FORTE DIMINUTION

Après une phase de croissance, les légumes destinés à la conserverie, cultivés principalement dans des exploitations de grandes cultures, ont fortement reculé entre 1988 et 2010. Ces légumes représentent 13 % de l'ensemble des surfaces principales en légumes en 2010, contre 35 % en 2000. Les exigences des industriels en termes de systèmes de production, notamment l'obligation de recourir à l'irrigation, ainsi que les restructurations et fermetures d'usines expliquent ces évolutions. Il n'y a plus de conserverie, ni dans la région ni aux portes de celle-ci.

Ce recul des légumes destinés à la transformation a également entraîné celui des légumes de plein champ destinés au marché du frais qui pouvaient être cultivés en complément. Ainsi, entre 2000 et 2010, les surfaces développées en haricots verts et petits pois ont diminué de près de 60 %. La surface développée en oignons a également diminué nettement sur la même période alors qu'elle avait progressé pendant la décennie précédente.

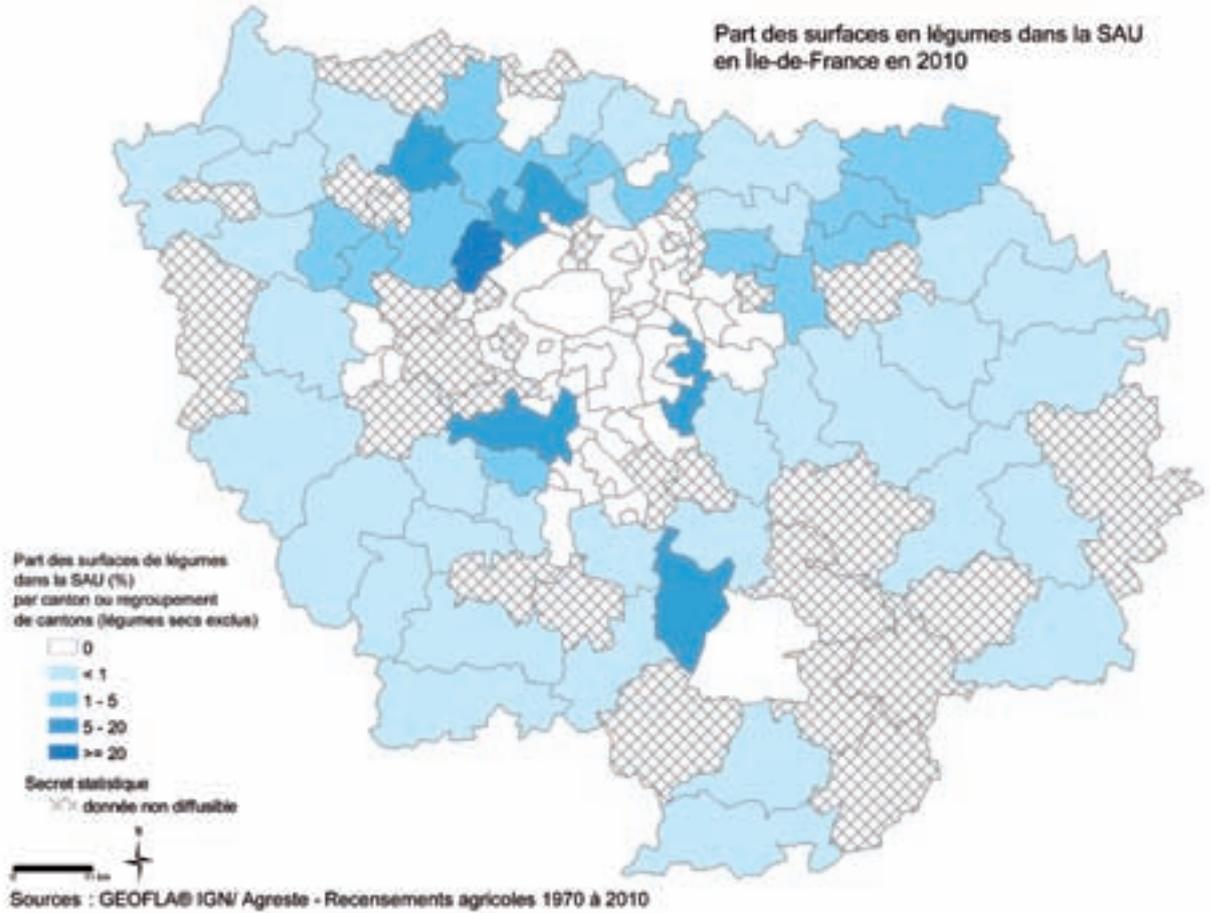
Des maladies récurrentes ainsi que des évolutions des contrats passés avec les industriels ont entraîné cette régression. De plus, comme pour les conserveries, il n'y a pas d'unité de déshydratation dans la région.

La culture des pommes de terre n'a pas connu globalement de difficultés aussi importantes. La surface totale de pommes de terre n'a diminué que de 5 % entre 2000 et 2010. Cette culture a cependant évolué : les surfaces en pommes de terre de conservation et de demi-saison ont progressé alors que celles destinées à l'industrie féculière baissaient.

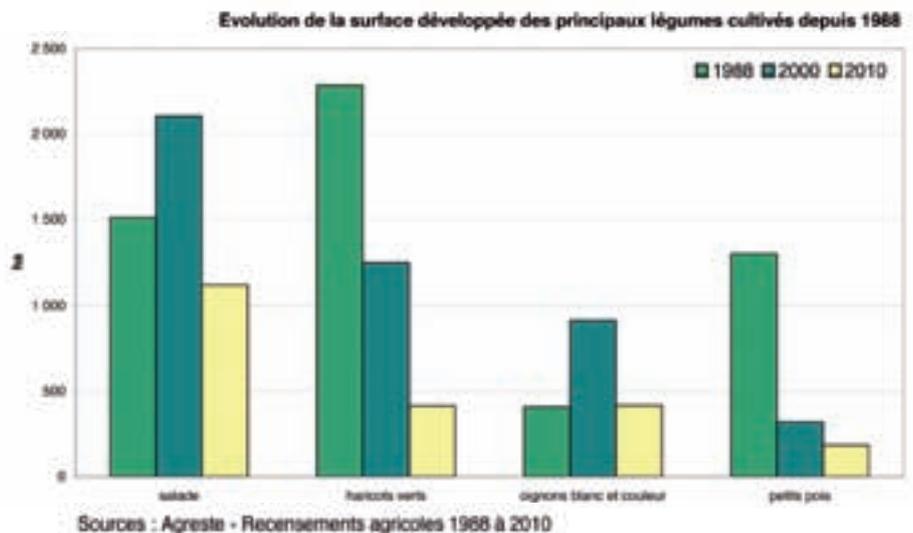
Principaux légumes cultivés en 2010

légumes	superficies développées (ha)
salades	1 124
haricots verts	415
oignons blancs	239
radis	221
petits pois	185
épinards	184
autres oignons	178
asperges	132
choux verts	123

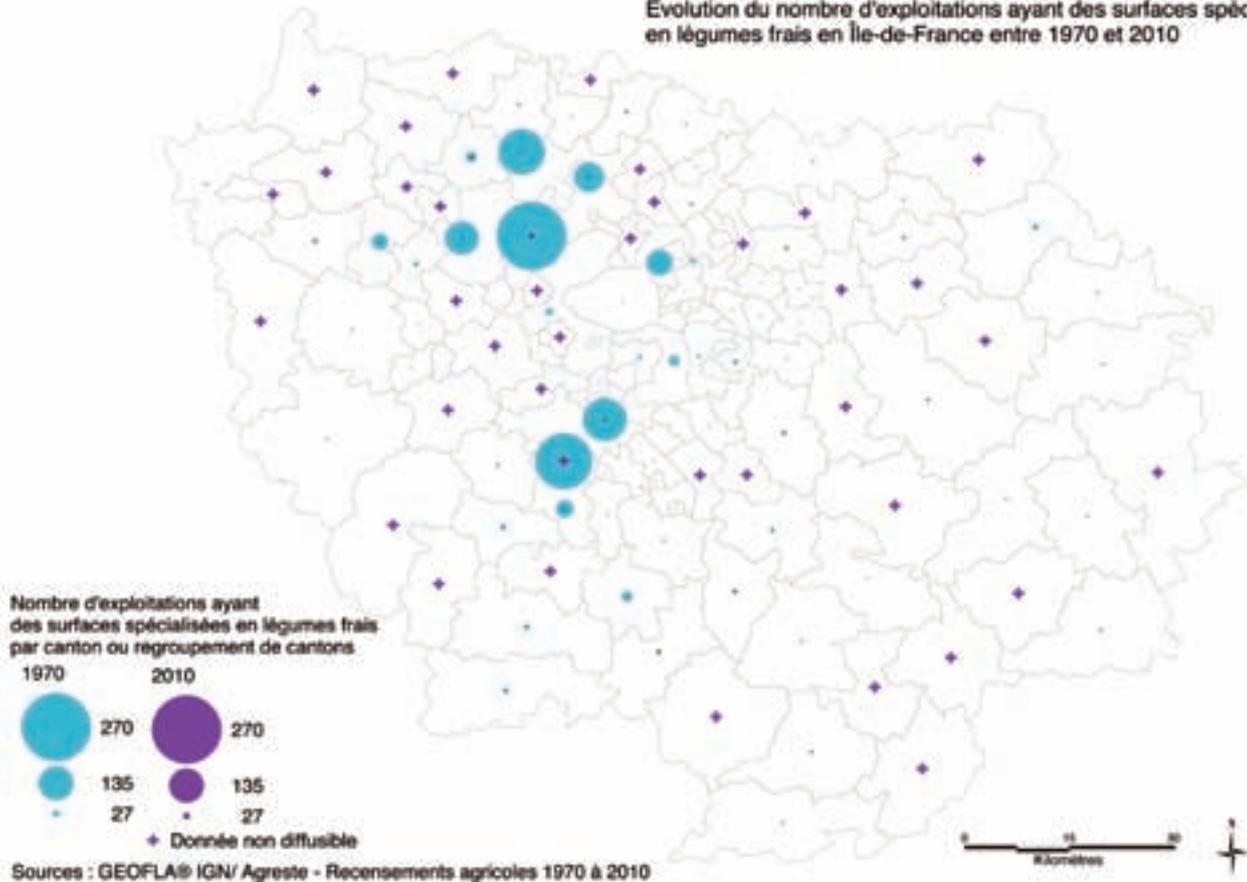
Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Un fort recul des légumes pour la conserverie



Evolution du nombre d'exploitations ayant des surfaces spécialisées en légumes frais en Île-de-France entre 1970 et 2010



## PRESSIION IMPORTANTE SUR LES PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES SPÉCIALISÉES DESTINÉES AU MARCHÉ DU FRAIS

En 1970, 2 800 hectares étaient recensés en maraîchage, contre environ 1 000 hectares en 2010. Cependant, ces surfaces ne sont qu'une partie de celles consacrées à la production légumière spécialisée destinée au marché du frais. En 1970, 3 000 hectares de légumes frais de plein champ étaient cultivés dans des exploitations spécialisées dans ce type de production, contre 900 hectares en 2010.

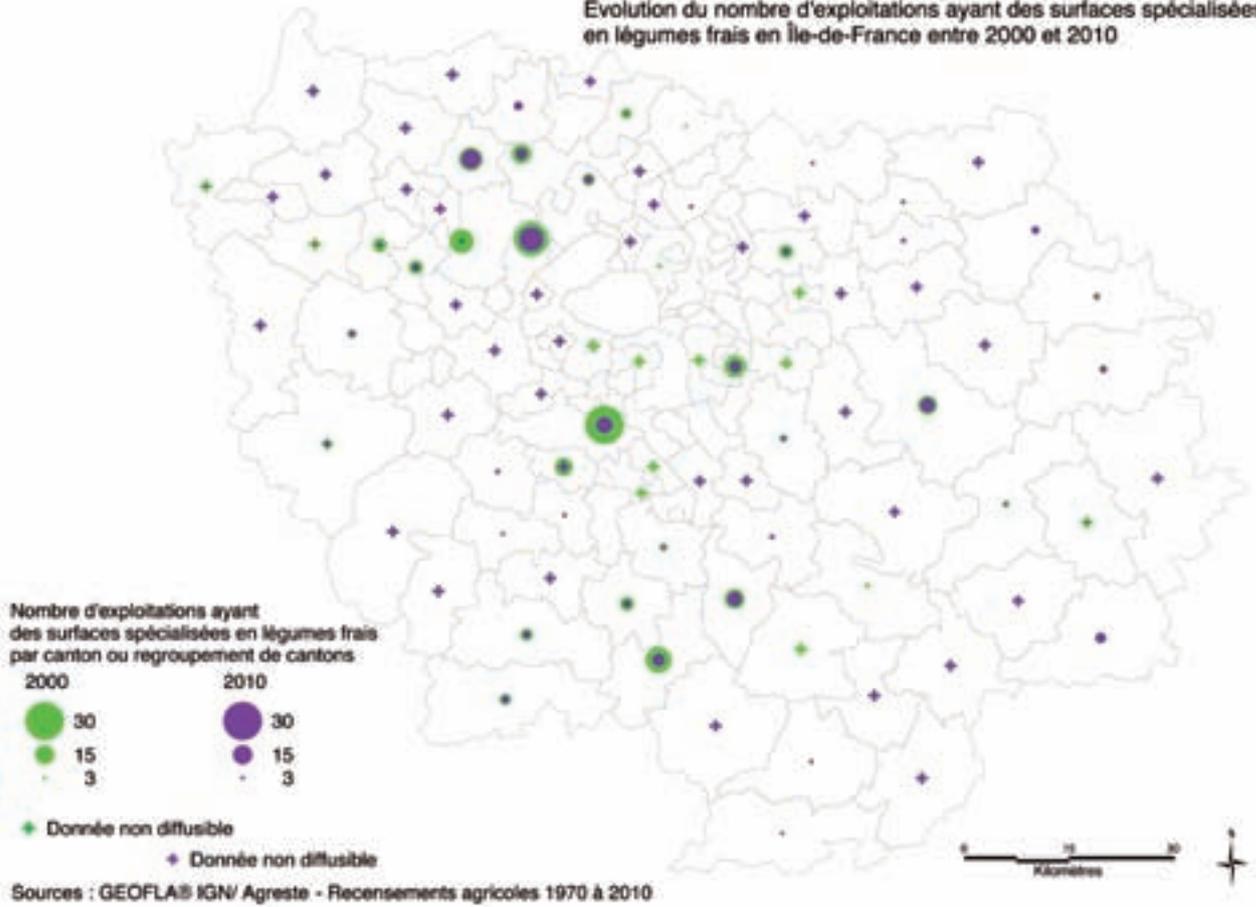
L'ensemble des emblavements en productions légumières fraîches spécialisées a diminué de 60 % entre 1970 et 2000. Entre 2000 et 2010, la baisse est encore sensible, de - 20 %. Cette diminution traduit les difficultés que rencontrent ces exploitations. Elles subissent de fortes pressions foncières ainsi qu'une concurrence importante des autres régions et de l'étranger. De plus, leurs systèmes de production, en particulier pour le maraîchage, demandent une main d'œuvre importante, difficile à trouver, et des investissements conséquents souvent vulnérables face aux aléas climatiques.

L'augmentation de la surface de légumes cultivés sous serre ou abris haut observée entre 2000 et 2010 (+ 29 %) est en partie liée à la reconstruction des serres détruites par la tempête de 1999.

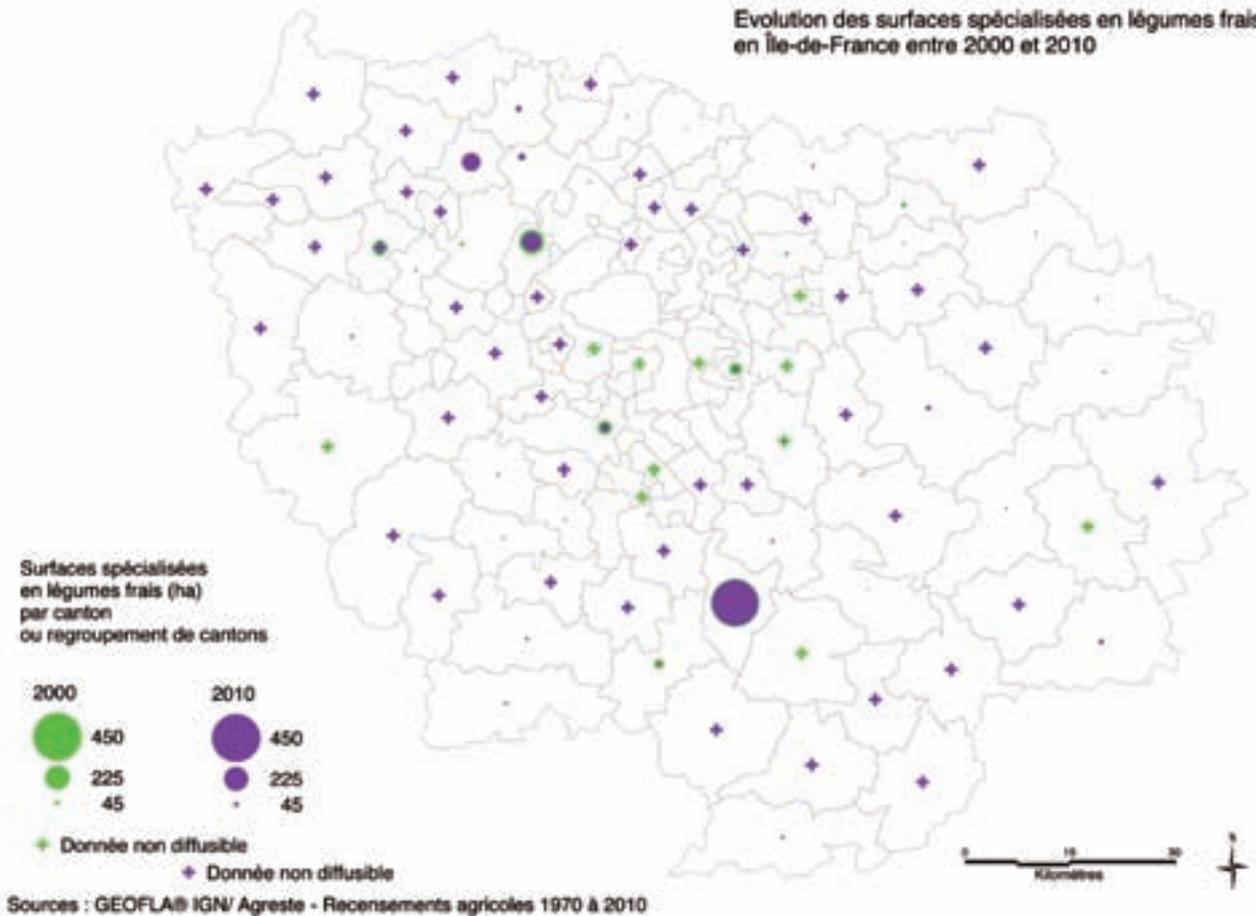
D'un point de vue géographique, l'évolution de la production légumière spécialisée est importante entre 1970 et 2000 : la ceinture légumière de Paris a pratiquement disparu. Seuls perdurent quelques points localisés de production. A l'inverse, des secteurs plus éloignés se sont affirmés. Ce mouvement de recul des surfaces dans la ceinture de Paris s'est poursuivi entre 2000 et 2010.

La carte 2010 de la production spécialisée en légumes est également révélatrice du processus de concentration des exploitations engagé depuis les années 1950 : le nombre d'exploitations ayant des légumes maraîchers ou spécialisées en production de plein champ diminue plus vite que les surfaces consacrées à ces cultures. Entre 1970 et 2000, il a baissé de près de 80 % et ce processus s'est poursuivi entre 2000 et 2010 (- 35 %). En revanche, la superficie moyenne en légumes spécialisés de ces exploitations a nettement augmenté : elle est de 6,5 hectares en 2010, contre 5 en 2000 et 2,5 en 1970. Il existe cependant des disparités fortes entre exploitations en termes de superficie et de nombreuses exploitations de petite taille perdurent : la moitié des exploitations spécialisées en légumes ont une superficie de moins de 2 hectares en 2010.

Evolution du nombre d'exploitations ayant des surfaces spécialisées en légumes frais en Île-de-France entre 2000 et 2010



Evolution des surfaces spécialisées en légumes frais en Île-de-France entre 2000 et 2010





## LA SALADE, PREMIÈRE PRODUCTION LÉGUMIÈRE DE LA RÉGION

Productions légumières spécialisées ne veut pas dire culture d'une gamme restreinte de légumes. En 2010, le nombre médian de légumes différents cultivés par ces exploitations est de 19. Ce nombre est certainement un peu sous-estimé, car l'ensemble des légumes n'étaient pas détaillés dans le recensement agricole. De fait, la place occupée dans les assolements par chaque légume est assez restreinte.

Un seul légume destiné au marché du frais se détache très nettement : la salade. Elle représente près du quart des surfaces développées cultivées en légumes. Vu le déclin des légumes de conserverie, la salade occupe même la première place des légumes cultivés depuis 2000. Si elle est d'abord destinée au marché francilien, une partie est commercialisée vers d'autres régions et même vers d'autres pays de l'Union européenne.

Cependant, après une progression importante dans les années 1990, la sole a nettement diminué entre 2000 et 2010 (- 41 %). Elle est ainsi passée sous son niveau de 1988. La concurrence est en effet forte. D'un point de vue spatial, les surfaces des exploitations ayant leur siège dans les deux grands pôles de production de salade de la région, Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne) et la plaine de Montesson (Yvelines), ont mieux résisté que le reste de la région. Leur part dans la production de salades régionale a nettement progressé, atteignant, en 2010, 36 % pour Chailly-en-Bière et 22 % pour Montesson/Carrières-sur-Seine.



### LE MARAÎCHAGE / LES LÉGUMES DE PLEIN CHAMP

Une terre est considérée comme maraîchère quand seuls des légumes y sont cultivés. A l'inverse, les légumes de plein champ entrent en rotation avec d'autres cultures. Les « marais » se sont développés à partir du Moyen Âge à Paris. La terre y étant rare et chère, il n'était pas question d'introduire d'autres productions à plus faible valeur ajoutée dans les assolements et les modes de culture étaient très intensifs. L'urbanisation repoussant les « marais » vers la grande couronne et engendrant une demande accrue en légumes, le mode de production maraîcher s'est étendu par la suite. Il a cependant toujours laissé une place à des productions de plein champ, d'autant plus que cette notion a connu dans le langage courant un glissement sémantique. Elle désigne parfois aussi des légumes produits sur de grandes parcelles, hors serre, même quand ils n'entrent pas en rotation avec d'autres cultures.

### LES SURFACES PRINCIPALES / LES SURFACES DÉVELOPPÉES

Au cours d'une campagne agricole, une parcelle donnée peut avoir été occupée soit par un seul type de cultures soit par plusieurs types de cultures. Pour ne comptabiliser qu'une seule fois une même surface, quand il y a eu plusieurs cultures, une culture dite principale est déterminée.

La surface développée est à l'inverse égale à la somme des superficies nettes occupées par les diverses cultures au cours de la campagne, en comptant chaque parcelle concernée autant de fois qu'elle a donné lieu à une récolte différente.

### SOURCES

Recensements agricoles

# DÉFINITIONS



De 65 000 à 9 000 brebis  
mères en 40 ans avec des  
troupeaux de même  
taille



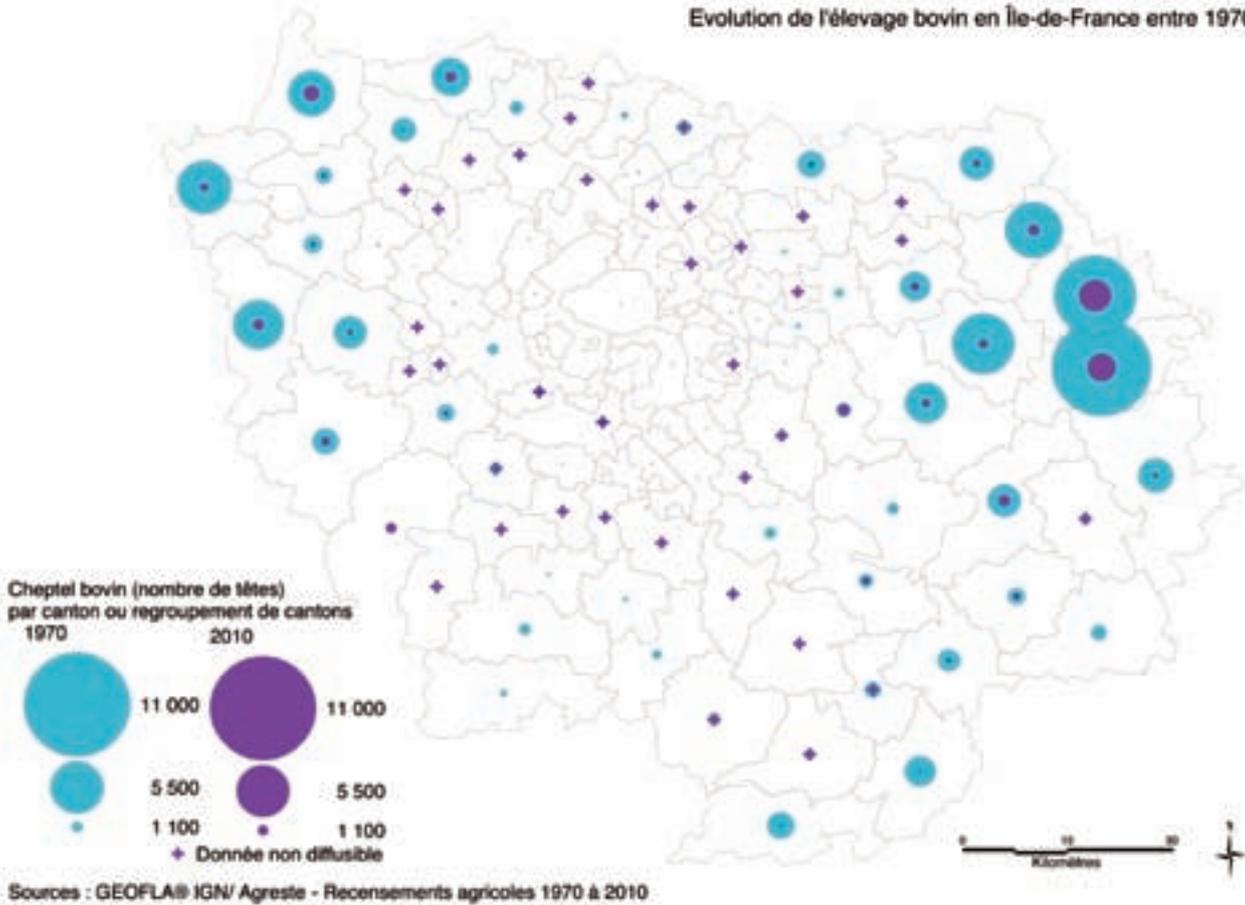
# CHAPITRE N°9



Le cheptel francilien, déjà traditionnellement peu développé, a fortement diminué depuis l'après-guerre et ce mouvement se poursuit. Sur la période 2000-2010, seuls les effectifs d'équidés et de caprins progressent.



## LES ÉLEVAGES RECULENT ET SE CONCENTRENT



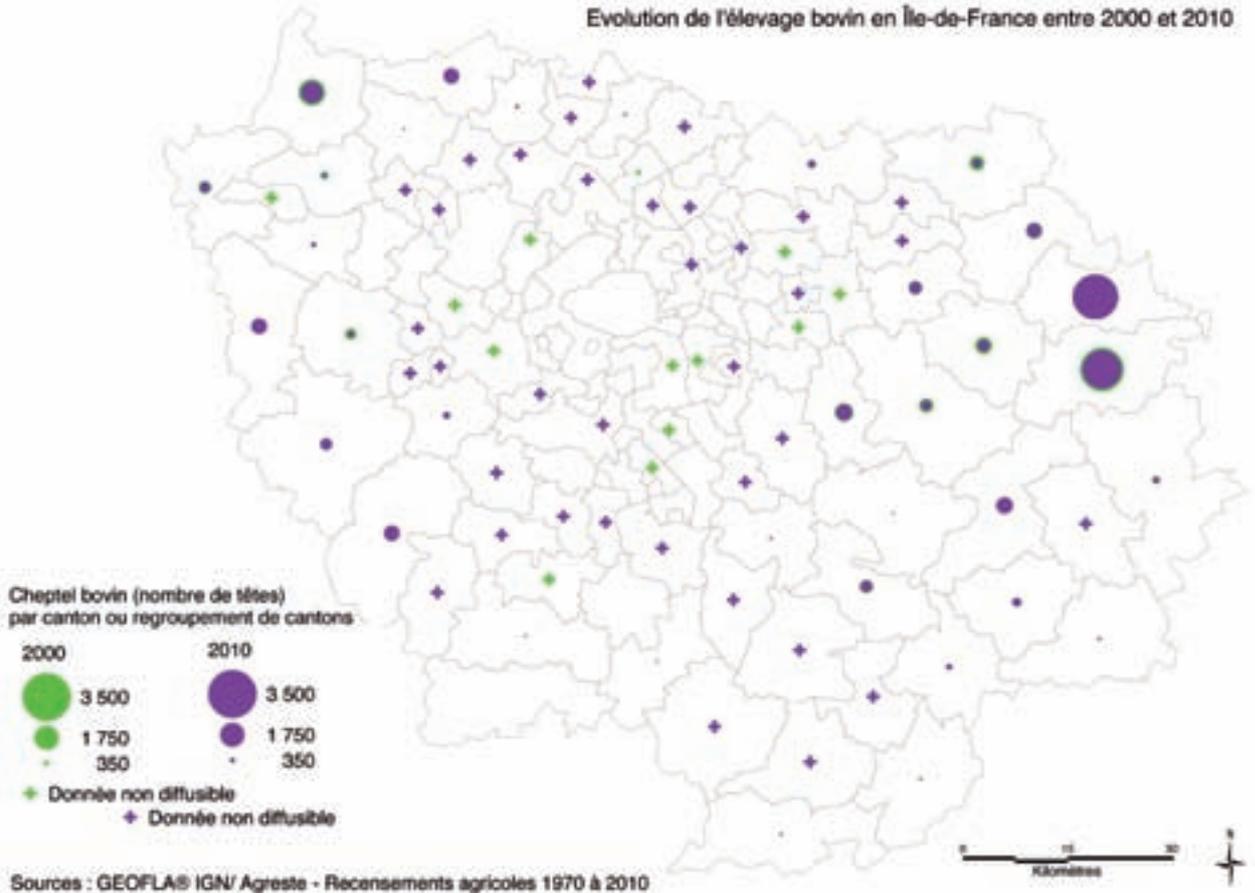
## UN ÉLEVAGE BOVIN MARQUÉ PAR LA CHUTE DU CHEPTEL LAITIER

Entre 1970 et 2010, les effectifs bovins totaux sont passés de près de 138 000 têtes à 29 000, du fait de la spécialisation croissante de la région en grandes cultures. La baisse est encore sensible sur la période 2000-2010 (-14 %). Le nombre d'exploitations ayant des bovins a diminué de façon encore plus marquée, de 92 % entre 1970 et 2010. Cette évolution se combine en partie avec la progression de la taille moyenne des troupeaux. En 1970, un éleveur possédait en moyenne 10 vaches. En 2010, il en a 37 et les exploitations laitières ont un troupeau moyen de 53 vaches. Les exploitations allaitantes ont quant à elles un troupeau moyen de 26 vaches nourrices.

Dans les années 1970, l'élevage bovin était relativement présent sur l'ensemble du territoire régional, avec des pôles plus marqués dans le nord-ouest des Yvelines, l'ouest du Val-d'Oise et le nord-est de la Seine-et-Marne. En 2010, le nord-est de la Seine-et-Marne se détache nettement.



Evolution de l'élevage bovin en Île-de-France entre 2000 et 2010



**En 40 ans, la région a perdu 109 000 têtes de bovins, 92 % des exploitations ont disparu**

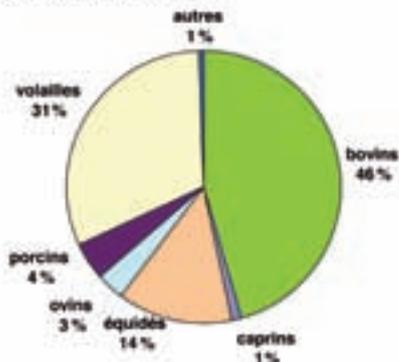
Les effectifs de bovins ont connu une mutation importante au cours des quarante dernières années. Ils étaient en effet dominés par l'élevage laitier au début des années 1970. Or, les effectifs de vaches laitières ont diminué de 80 % entre 1970 et 2010. Le cheptel allaitant s'est maintenu à effectif relativement constant de 1970 à 2000. Ce n'est qu'entre 2000 et 2010 qu'il a fléchi, de 13 %. Aussi, en 2010, le cheptel de vaches nourrices est passé légèrement au dessus de celui des vaches laitières.

La baisse de la production laitière a cependant été moins marquée que celle des effectifs de vaches laitières : en 1970, l'Île-de-France produisait environ 1,2 million d'hectolitres de lait.

En 2010, ce chiffre est de 460 000 hectolitres, soit une baisse d'environ 60 %. Pour la période 2000-2010, la production de lait n'a reculé que de 1,5 % alors que les effectifs de vaches laitières diminuaient de 14 %.

**la production laitière a chuté de 60 %, avec un rendement laitier par vache qui augmente**

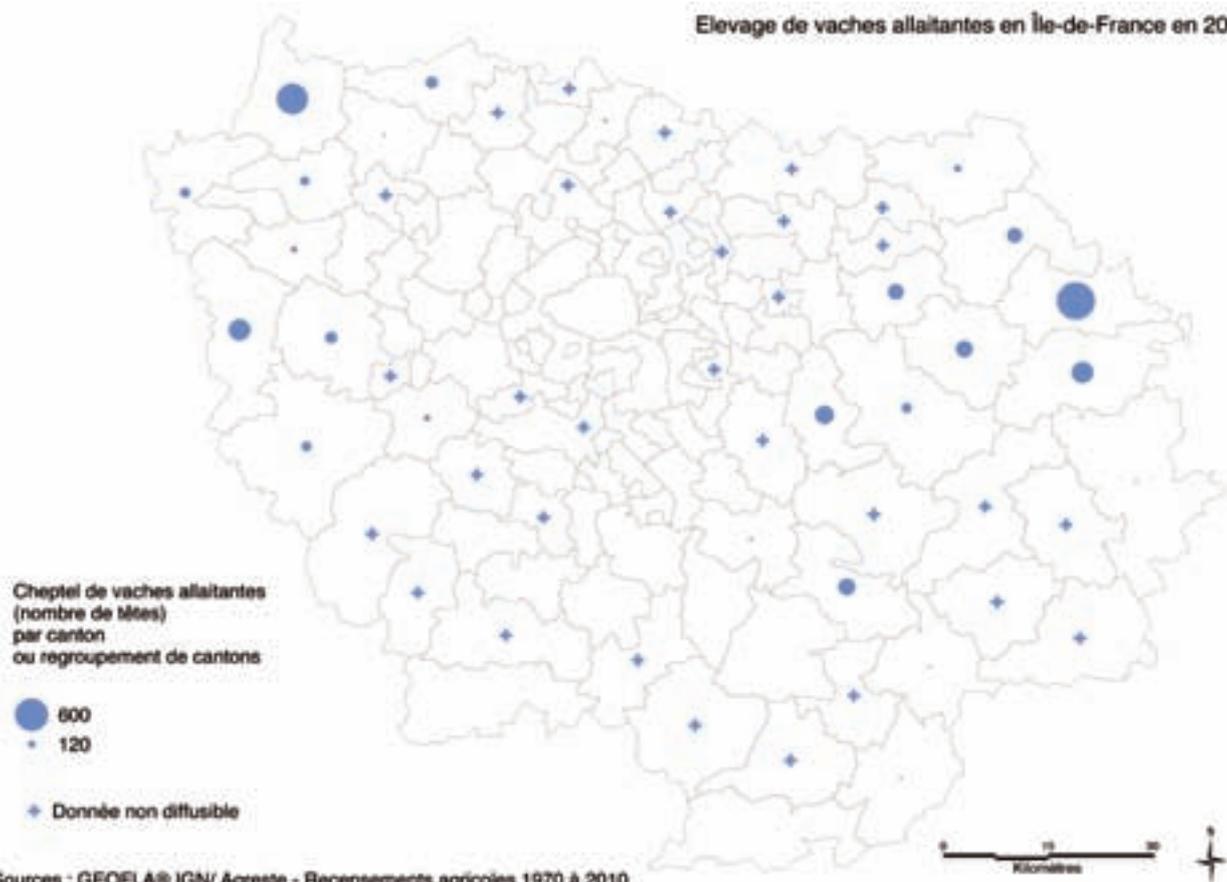
Composition du cheptel régional (en UGB TA) en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



## Elevage de vaches allaitantes en Île-de-France en 2010



## Elevage de vaches laitières en Île-de-France en 2010

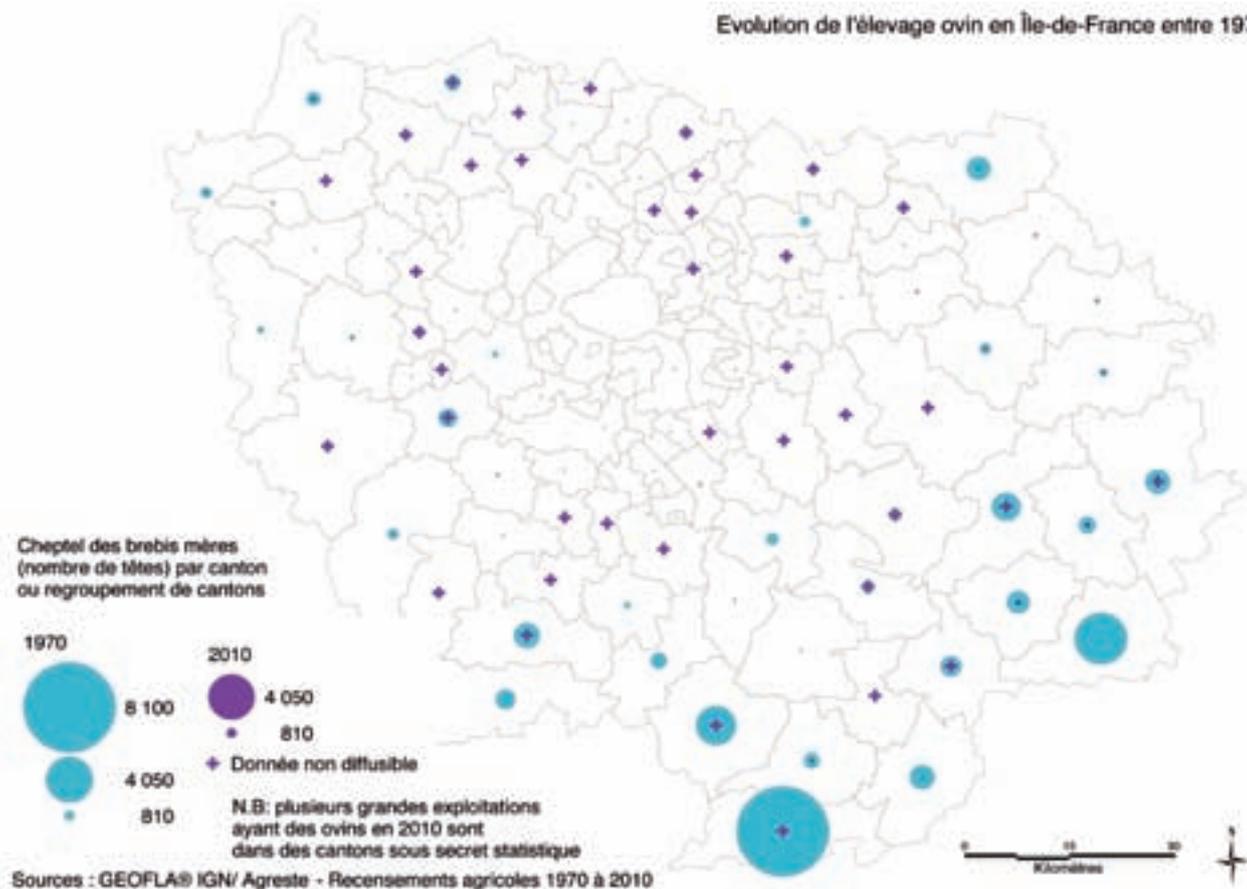


## Les fromages de Brie de Meaux et de Melun, les 2 AOP emblématiques franciliennes

En effet, le rendement laitier par vache augmente et cette croissance explique en partie le recul des effectifs laitiers, dans le contexte d'une production sous quotas. Certains exploitants ne pouvant plus agrandir leur troupeau laitier faute de quotas ont développé un atelier allaitant.

La production laitière est transformée en une gamme de produits variés. La production la plus emblématique de la région est celle du fromage de Brie, qui bénéficie de deux appellations d'origine protégées (AOP), le Brie de Meaux et celui de Melun. Cependant, si la zone d'appellation du Brie de Melun est située principalement dans la région, il n'en est pas de même de celle du Brie de Meaux. Aussi, celui-ci est largement produit à partir de lait non francilien. Un peu moins de 50 % des vaches laitières de Seine-et-Marne appartiennent à des exploitations produisant du lait pour le Brie de Meaux ou de Melun en 2010. Cette part est en augmentation par rapport à 2000.





## UN ÉLEVAGE OVIN EN FORTE DIMINUTION

Les effectifs de brebis mères sont passés de près de 65 000 têtes en 1970 à 9 000 têtes en 2010. La baisse a été forte jusqu'en 2000. Elle est beaucoup moins sensible entre 2000 et 2010 (- 5 %).

Dans les années 1970, l'élevage ovin était développé surtout dans le sud-est de la région. Ce pôle ne se distingue plus nettement du reste de la région en 2010.

Contrairement à ce qui est observé chez les bovins, la taille du troupeau moyen en 2010 est proche de celle de 1970 (62 brebis-mères). Cependant, après avoir connu une phase de baisse, elle augmente depuis 1988. De plus, cette moyenne cache des disparités fortes. Les effectifs sont en fait concentrés dans un nombre réduit d'exploitations : 25 exploitations élèvent près de 70 % des brebis-mères. Les évolutions aux niveaux cantonal et même départemental sont maintenant très dépendantes de celles de quelques grands élevages.



## DES ÉLEVAGES PORCINS ET AVICOLES EN REcul ET FORTEMENT CONCENTRÉS

Les effectifs porcins ont également fortement diminué entre 1970 et 2010, de 85 %. La baisse des effectifs s'est cependant ralentie entre 2000 et 2010. En 2010, on comptabilise tout de même près de 8 000 porcs dans la région. La production s'est très concentrée : seules 7 exploitations ont plus de 100 porcs et 97 % du cheptel porc régional. Près de 90 % de l'effectif régional est détenu par trois exploitations, situées dans le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne. A titre de comparaison, environ 120 exploitations avaient plus de 100 porcs en 1970 et les trois plus importantes n'élevaient que 16 % du cheptel francilien.

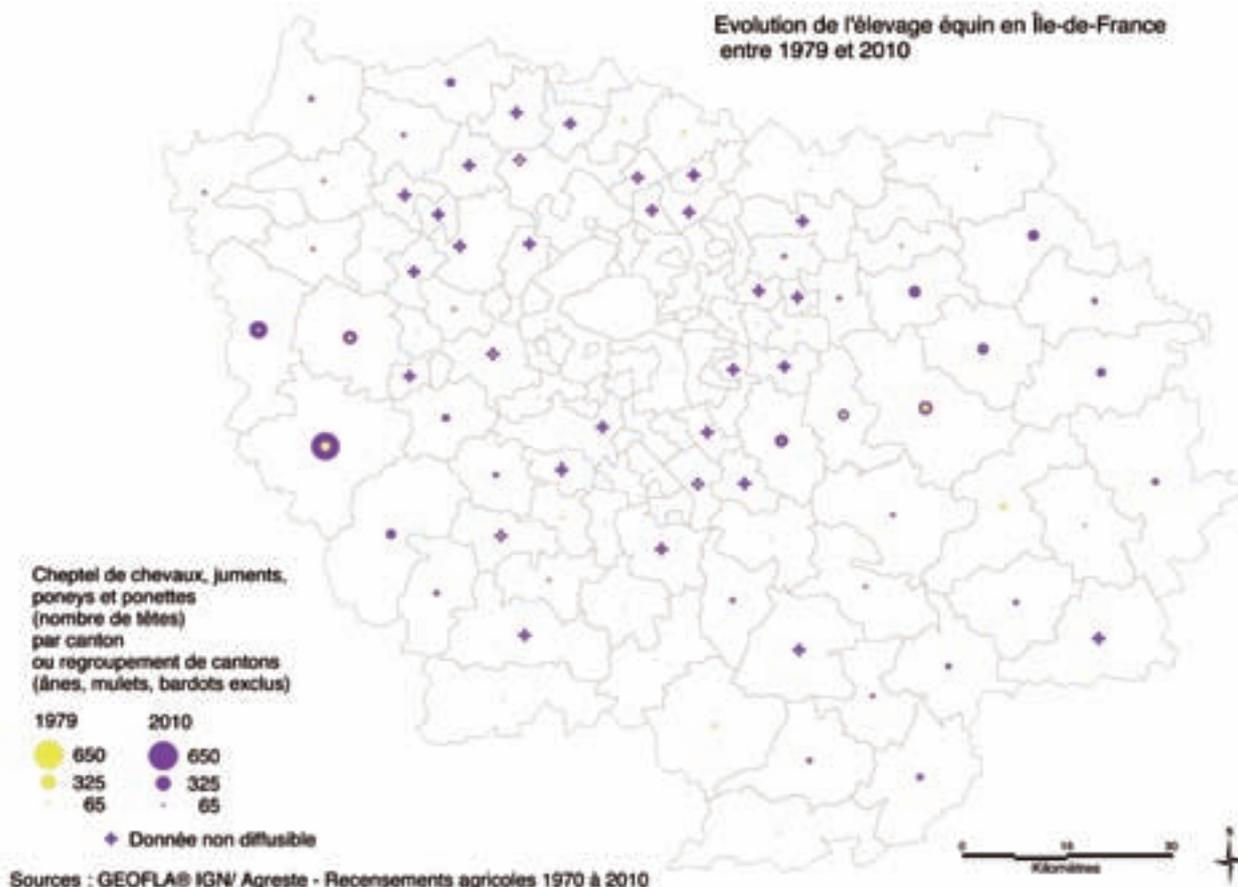
Les poules, poulettes, poulets de chair et coqs représentent la plus grande partie des volailles élevées en Île-de-France. Leurs effectifs ont diminué entre 1970 et 1988 (-35 %) avant de progresser dans les années 1990 (+ 25 %). Ils ont baissé à nouveau entre 2000 et 2010 (-22 %). En 2010 cependant, environ 1,4 million de têtes sont élevées dans des exploitations franciliennes, ce qui représente un effectif non négligeable.

Comme dans la plupart des autres types d'élevages, la production avicole s'est fortement concentrée : 8 exploitations ont plus de 50 000 volailles en 2010 et 65 % du cheptel régional. Ce type d'exploitation est souvent sous contrat avec des industriels. En 1970, les 8 plus grandes exploitations élevaient un peu moins de 15 % des effectifs franciliens. D'un point de vue géographique, en 2010, les grands élevages sont localisés surtout en périphérie de la région.

Les volailles franciliennes permettent de produire œufs et viande. La production d'œufs tend cependant à décliner : si 65 % du cheptel était en 2000 composé de poules pondeuses d'œufs de consommation, cette part est descendue à 47 % en 2010.

### l'élevage porcine perd 85% de ses effectifs depuis 1970

## Evolution de l'élevage équin en Île-de-France entre 1979 et 2010



## DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE ÉQUIN

Alors qu'il diminuait encore dans les années 1970, du fait de la mécanisation, l'élevage équin a nettement progressé dans les années 1980 (+ 80 %), puis de façon plus modérée dans les années 1990. Entre 2000 et 2010, il a légèrement augmenté (+ 5 %). En 2010, on compte près de 8 000 équidés dans 440 exploitations agricoles en Île-de-France. La taille des troupeaux a grandi, mais elle est relativement limitée : 18 têtes en moyenne en 2010. Seules 12 exploitations ont plus de 80 équidés et élèvent au total environ 15 % du troupeau régional. D'un point de vue géographique, les exploitations sont relativement dispersées. Le sud-ouest des Yvelines et le nord de la Seine-et-Marne ont cependant plus développé ce type d'élevage.

Ce nouvel essor du cheval est lié au développement de l'équitation de loisirs. En effet, l'Île-de-France n'est pas une région traditionnelle de reproduction d'équidés. Les effectifs de juments poulinières ont progressé entre 2000 et 2010, mais ils restent faibles (19 % de l'effectif total d'équidés).

## PROGRESSION DE L'ÉLEVAGE CAPRIN

L'élevage caprin, traditionnellement peu développé dans la région, a progressé dans les années 1970/1980. Les effectifs ont ensuite reculé de 20 % entre 1988 et 2000, puis augmenté de nouveau de près de 15 % entre 2000 et 2010. Au final, entre 1970 et 2010, les effectifs caprins sont passés de 1 000 à 2 400 têtes. Ils se sont également concentrés. En 1970, 5 exploitations, élevant 43 % du troupeau régional, avaient plus de 50 caprins. En 2010, 11 exploitations dépassent ce seuil et concentrent 80 % de l'effectif régional.

De fait, l'évolution de l'ensemble du cheptel caprin et en particulier l'évolution de sa localisation dans la région sont très dépendantes de ces exploitations de plus de 50 caprins.



## L'UNITÉ GROS BÉTAIL (UGB) : VOIR CHAPITRE N° 5

### LES VACHES LAITIÈRES OU NOURRICES / ALLAITANTES

Les vaches sont classées en laitières ou nourrices suivant l'utilisation du lait qu'elles produisent. Une vache est laitière si son lait est principalement destiné à être commercialisé ou utilisé, soit en l'état, soit sous forme de crème, beurre ou fromage. C'est une vache soumise à la traite. Elle peut être éventuellement tarie ou réformée. Une vache est nourrice ou allaitante si elle est élevée pour produire des veaux. Elle est le plus souvent non traite. Les vaches de réforme sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

### LES QUOTAS LAITIERS

Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), des quotas de production de lait ont été mis en place en 1984. Il s'agissait alors de remplacer le soutien des prix par la limitation de l'offre, afin de garantir un revenu aux agriculteurs et d'éviter les excédents.

### L'ÉLEVAGE ÉQUIN

La statistique agricole ne recense de façon précise qu'une partie des effectifs équins de la région. En effet, elle comptabilise les cheptels des exploitations ayant au moins une jument poulinière ou un étalon reproducteur, et les effectifs présents dans les exploitations considérées comme agricoles pour des critères autres que ceux liés aux équins. Les évolutions présentées ici ne sont donc pas celles de l'ensemble des effectifs d'équidés de la région.

### SOURCES

Recensements agricoles



Une baisse  
de 80 % des surfaces  
en vergers et petits  
fruits en 40 ans.

La pomme de table,  
1<sup>er</sup> fruit cultivé  
francilien.



# CHAPITRE N°10

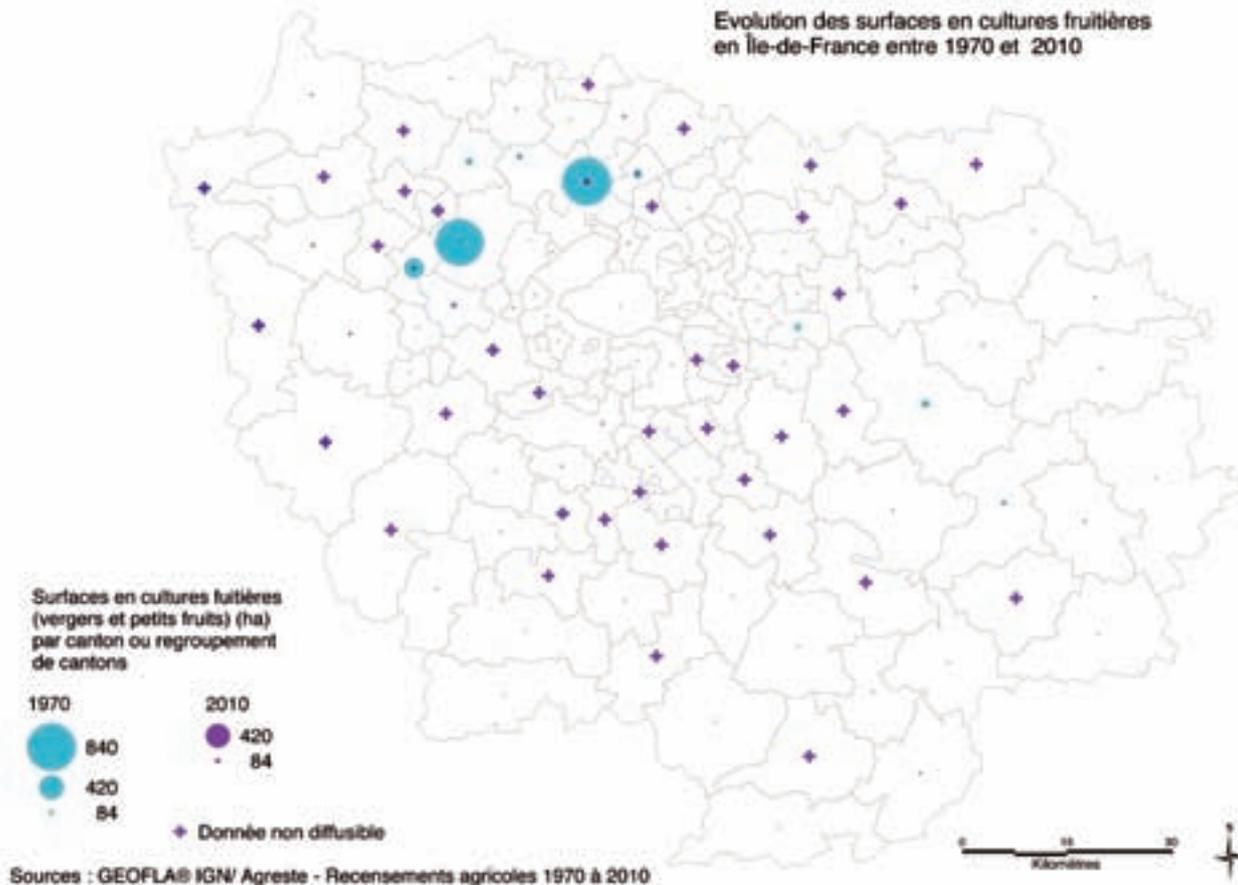


L'arboriculture, l'horticulture ornementale et les ruchers sont des productions encore présentes dans l'agglomération parisienne, avec le maraîchage, mais en fort recul, en particulier dans cette zone.



## LES CULTURES FRUITIÈRES, L'HORTICULTURE ORNEMENTALE ET L'APICULTURE DÉCLINENT

## Evolution des surfaces en cultures fruitières en Île-de-France entre 1970 et 2010



## LES PÔLES TRADITIONNELS DE CULTURES FRUITIÈRES EN DIFFICULTÉ

Comme les productions légumières spécialisées, et pour des raisons proches, les cultures fruitières ont reculé de façon importante depuis l'après-guerre. Entre 1970 et 2010, les surfaces en vergers et petits fruits ont régressé de près de 80 %. Le rythme de recul s'est un peu ralenti entre 2000 et 2010. Entre 1988 et 2000, les surfaces en vergers avaient diminué d'environ 35 % contre 25 % entre 2000 et 2010.

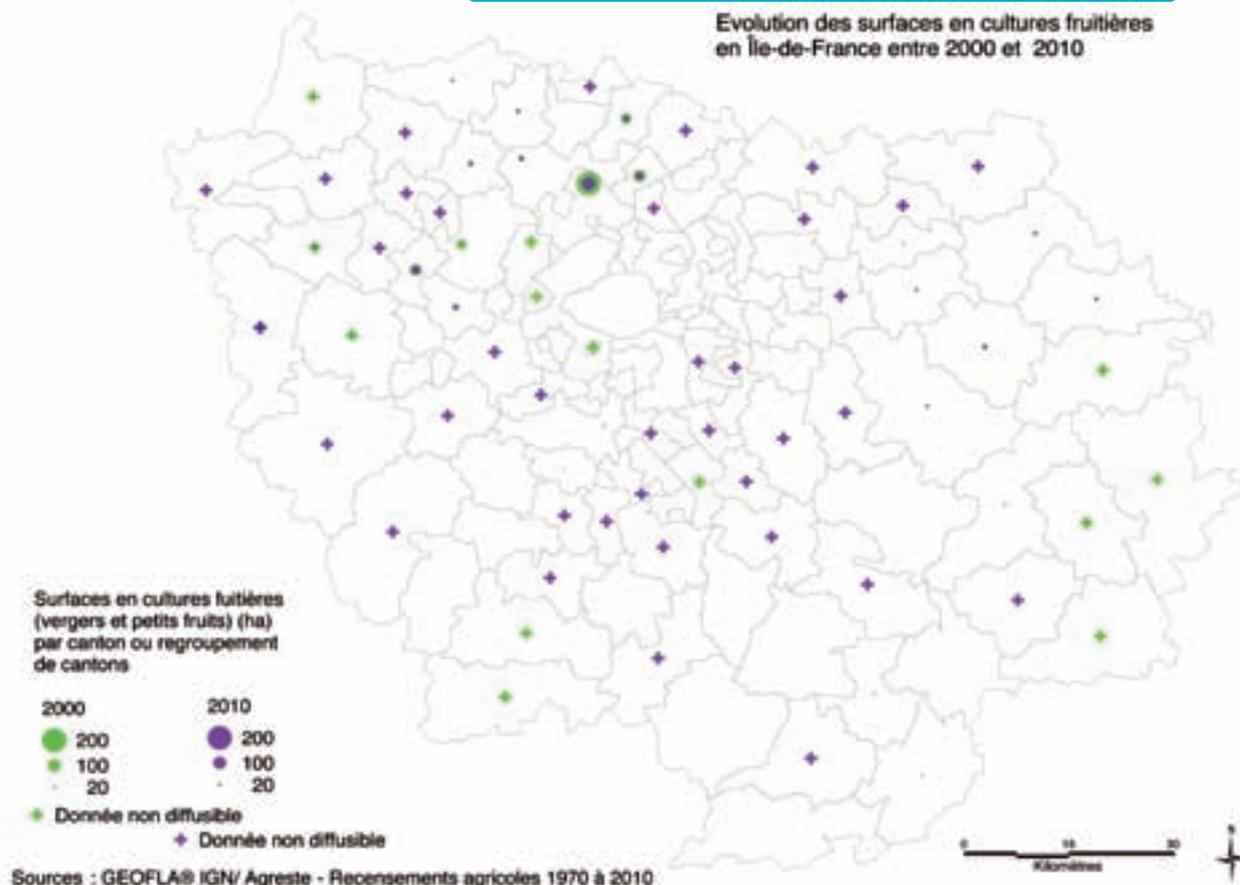
Les surfaces en pommiers de table ont régressé, mais elles ont tout de même pris, depuis 1988, la première place des fruits cultivés en Île-de-France, remplaçant les poiriers de table. En effet, les poiriers ont subi dans les années 1980 les attaques du feu bactérien et beaucoup d'arbres ont dû être arrachés. La demande des consommateurs a également évolué et s'est détournée des poires.

La production de fruits est d'abord destinée au marché du frais. Cependant, les pommiers à cidre semblent avoir progressé entre 2000 et 2010. Leur surface en 2010 est de 114 hectares et leur part dans l'ensemble des productions fruitières atteint 11 %.

Cette progression peut être due à une recherche par les exploitants de débouchés à plus forte valeur ajoutée. Les noisetiers, quasi inexistantes en 2000, se sont également nettement développés entre 2000 et 2010, et leur surface représente 4,5 % de l'ensemble des surfaces fruitières en 2010. Le marché de la noisette semble actuellement porteur, du fait d'une demande croissante de la part des industriels.

Les cultures fruitières sont engagées, comme les autres productions, dans un mouvement de concentration des exploitations. Le nombre des exploitations ayant des vergers et petits fruits diminue plus rapidement que les surfaces correspondantes, de 35 % entre 2000 et 2010. De fait, la surface moyenne en cultures fruitières est de près de 6 hectares en 2010, contre 5 hectares en 2000 et 2 hectares en 1970. Les disparités sont cependant fortes. La taille médiane en vergers n'est que de 3 hectares par exploitation en 2010.





Les vergers se déplacent des zones traditionnelles vers le nord est de la Seine-et-Marne

D'un point de vue géographique, entre 1970 et 2000, l'évolution des vergers est frappante : les pôles traditionnels ont fortement reculé. Entre 2000 et 2010, ces pôles ont encore régressé. Le nord-ouest des Yvelines et le secteur de Montmorency/Viarmes, soumis à une pression foncière urbaine particulièrement forte dans certaines communes, ont enregistré une diminution des surfaces en vergers de près de 35 %. A l'inverse, dans le nord-est de la Seine-et-Marne, où la production fruitière est plus dispersée, les vergers ont progressé de 25 %. Ceci est dû en partie au développement des nouveaux vergers, dont les pommiers à cidre.



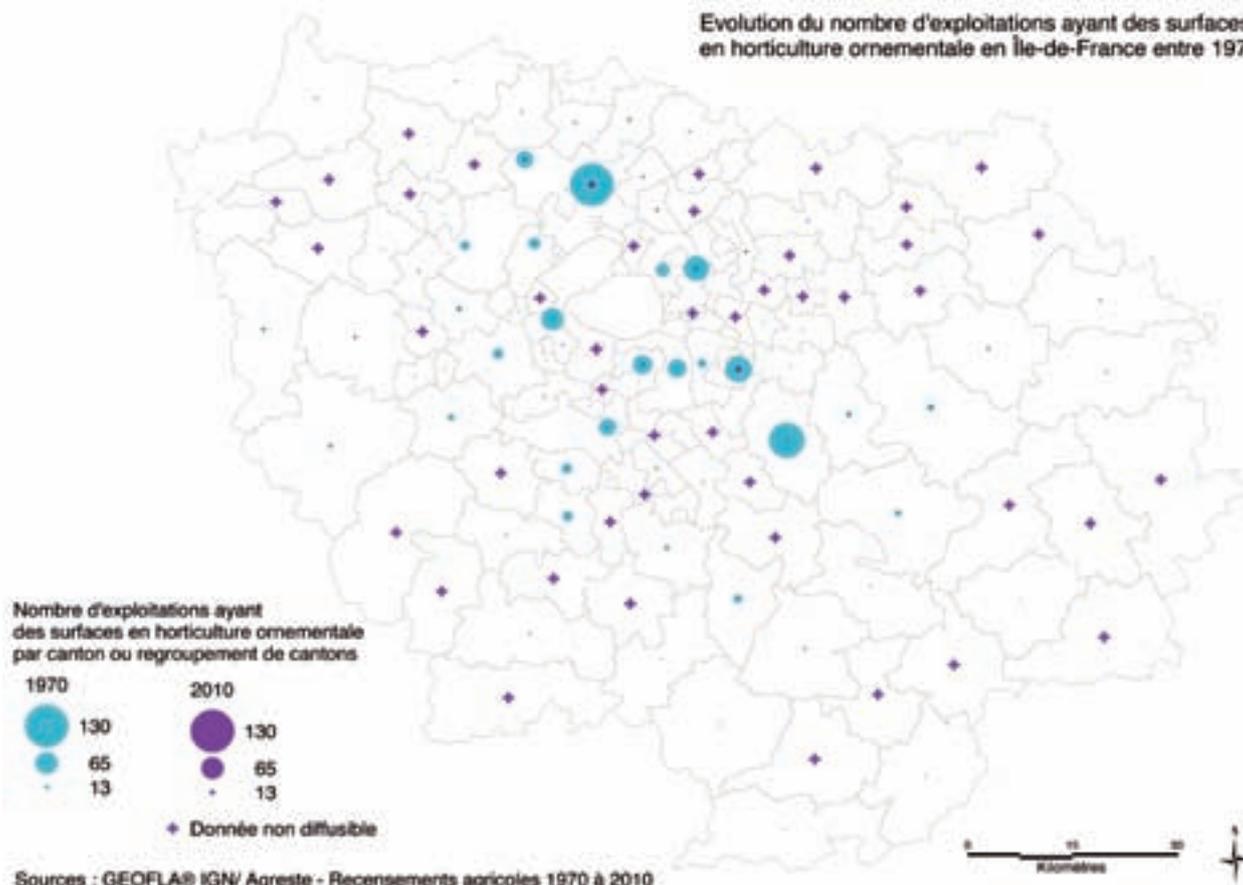
Deux productions de fruits progressent : la pomme à cidre avec ses 114 ha dédiés et la noisette avec ses 47 ha.

Principales productions fruitières en 2010

Cultures	Surfaces (hectares)
Pommiers de table	466
Poiriers	206
Pommiers à cidre	114
Cerisiers et girottiers	58
Noisetiers	48
Prunier	38
Framboisier	37

Source: Agreste- Recensement agricole 2010

Evolution du nombre d'exploitations ayant des surfaces en horticulture ornementale en Île-de-France entre 1970 et 2010



## L'HORTICULTURE ORNEMENTALE ET LES PÉPINIÈRES FACE À LA CONCURRENCE

Les surfaces en horticulture ornementale et pépinières n'ont pas connu une évolution linéaire depuis les années 1970. Après une phase de légère progression entre 1970 et 1979, elles ont commencé à reculer dans les années 1980. Mais c'est surtout entre 2000 et 2010 que le rythme s'est accéléré avec une baisse de 30 % en dix ans. Cette évolution peut être liée à un renforcement de la concurrence de la part des produits importés. Celle-ci est forte dans ce secteur, en particulier pour les fleurs coupées.

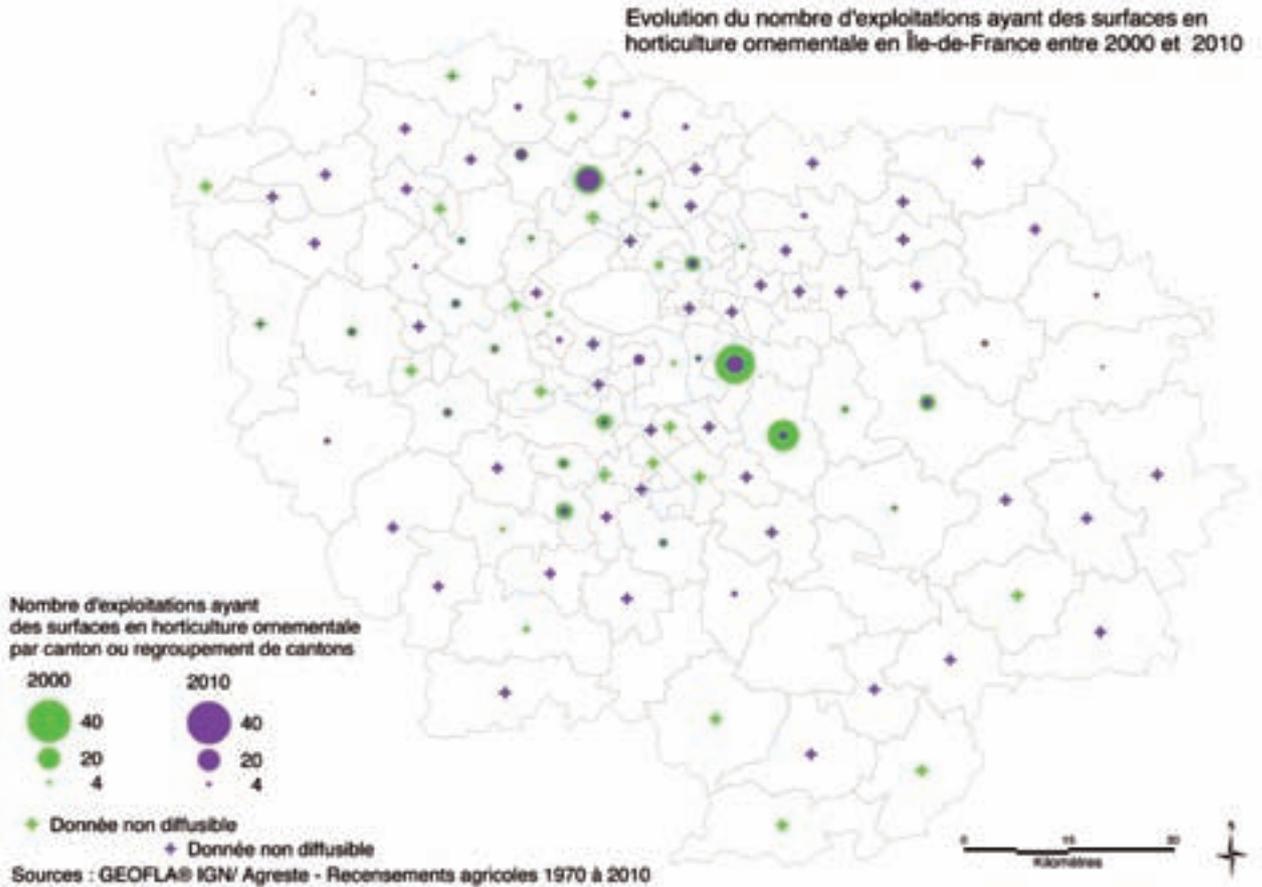
L'évolution du nombre d'exploitations cultivant ce type de productions traduit ces difficultés, mais aussi l'agrandissement des structures. Il a reculé de près de 45 % entre 2000 et 2010. C'était déjà le rythme observé lors de la décennie précédente.

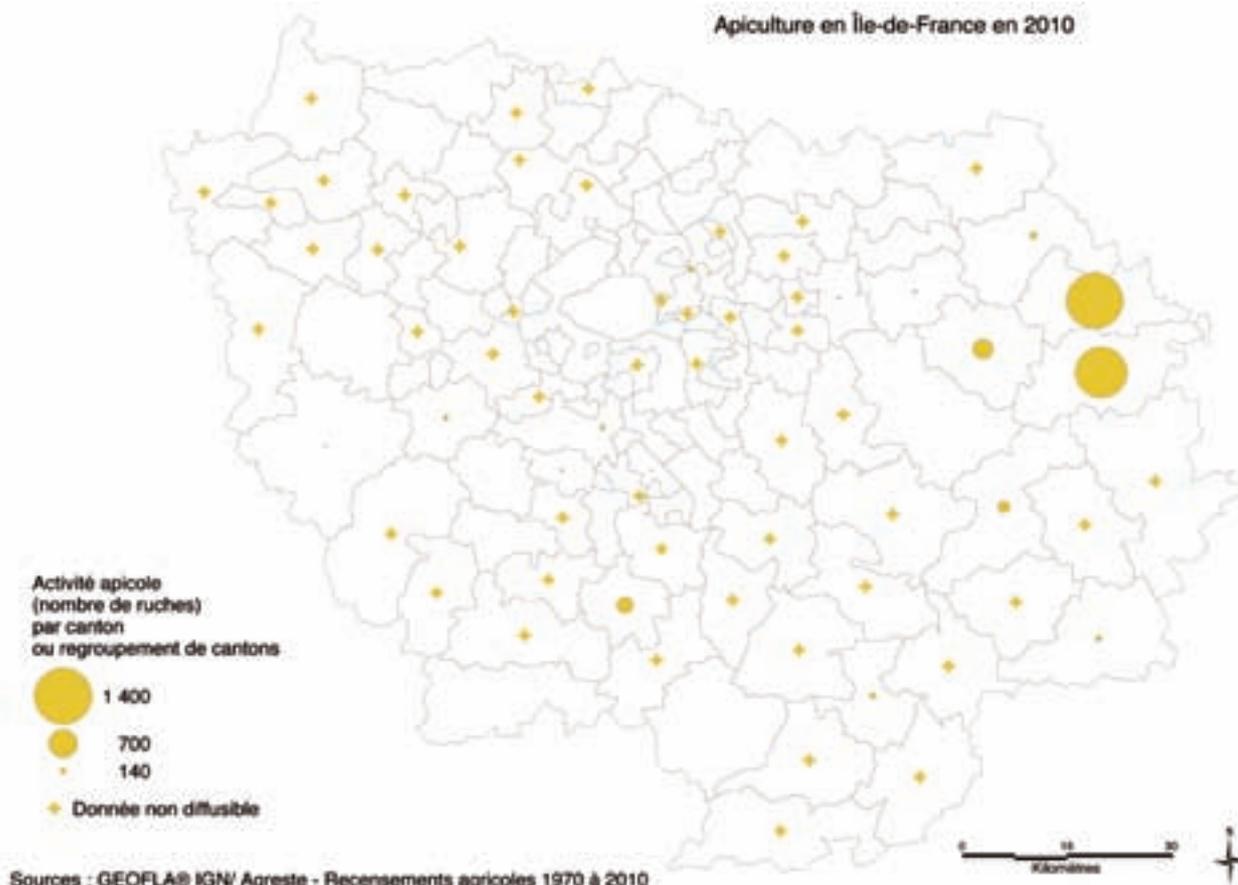
D'un point de vue géographique, les cultures floricoles ont été largement repoussées hors de l'agglomération parisienne. Les trois principaux pôles de production encore présents en 2000 (Mandres-les-Roses/Périgny, Grisy-Suisnes et Groslay) ont fortement reculé.

La production ornementale en région Île-de-France est maintenant largement dispersée. Il s'agit cependant souvent des seules cultures qui ont une place en zone urbaine, en particulier grâce aux serres municipales.

**Les pépinières et plantes ornementales subissent la concurrence étrangère : 30% de surfaces en moins les 10 dernières années**

Evolution du nombre d'exploitations ayant des surfaces en horticulture ornementale en Île-de-France entre 2000 et 2010





## L'APICULTURE, EN RECUL DEPUIS VINGT ANS

En 2010 : 10 000 ruches, 50 % de perte en 20 ans

Le nombre de ruches a un peu augmenté dans la région dans les années 1980. Mais il a ensuite fortement régressé, de 34 % entre 1988 et 2000, et de 25 % dans les années 2000. De fait, en 2010, on recense environ 10 000 ruches dans la région, contre un peu plus de 20 000 en 1988. Cette diminution est liée en partie à la concurrence accrue des produits importés et à la forte mortalité des abeilles observée depuis plusieurs années. Elle touche aussi les exploitations de taille importante. En 1988, 31 apiculteurs ayant plus de 150 ruches s'occupaient d'environ 12 000 ruches. En 2010, ils ne sont plus que 17 et s'occupent de 6 650 ruches.

Ces exploitations ont cependant mieux résisté que celles de plus petite taille : de fait, alors qu'elles avaient en 1988 près de 55 % de l'ensemble des ruches franciliennes, elles en ont 65 % en 2010.

D'un point de vue spatial, en 2010, les élevages apicoles sont assez dispersés. Leur présence a cependant nettement décliné dans l'agglomération parisienne. Les grands élevages sont situés en périphérie de la région, notamment dans la Brie laitière et la vallée du Morin. Mais il ne s'agit là que de l'évolution de la localisation des sièges. En apiculture, plus que pour tout autre élevage, la distance entre le siège de l'exploitation et l'implantation réelle des ruchers peut être très importante et même évoluer en cours d'année.

Le miel est un produit souvent transformé à la ferme et commercialisé en circuits courts. Près de deux tiers des exploitations ayant des ruches utilisent ce type de vente. Les trois quarts des apiculteurs réalisent ainsi au moins 75 % de leur chiffre d'affaires.

Le principal débouché est la production de miel transformé à la ferme et vendu localement

## L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

L'analyse du secteur floricole à partir des données des recensements agricoles est rendue très délicate du fait d'une certaine confusion dans les surfaces déclarées soit en fleurs ou plantes ornementales, soit en en pépinières ornementales. Afin de raisonner à champ constant, l'analyse porte ici sur l'ensemble des cultures de fleurs, de plantes ornementales, de pépinières ornementales, fruitières et forestières.

## L'APICULTURE

Les données analysées sont issues des recensements agricoles. Les ruches comptabilisées sont celles des exploitations ayant au moins 10 ruches en production et celles des exploitations considérées comme agricoles pour des critères autres que ceux liés à l'apiculture.

## SOURCES :

Recensements agricoles



Confrontés à des marchés plus volatils, les exploitants de grandes cultures notamment s'investissent davantage dans la phase de commercialisation.

La part des circuits courts est encore relativement réduite en Île-de-France et concerne d'abord les productions dites « spécialisées ».



# CHAPITRE N°11

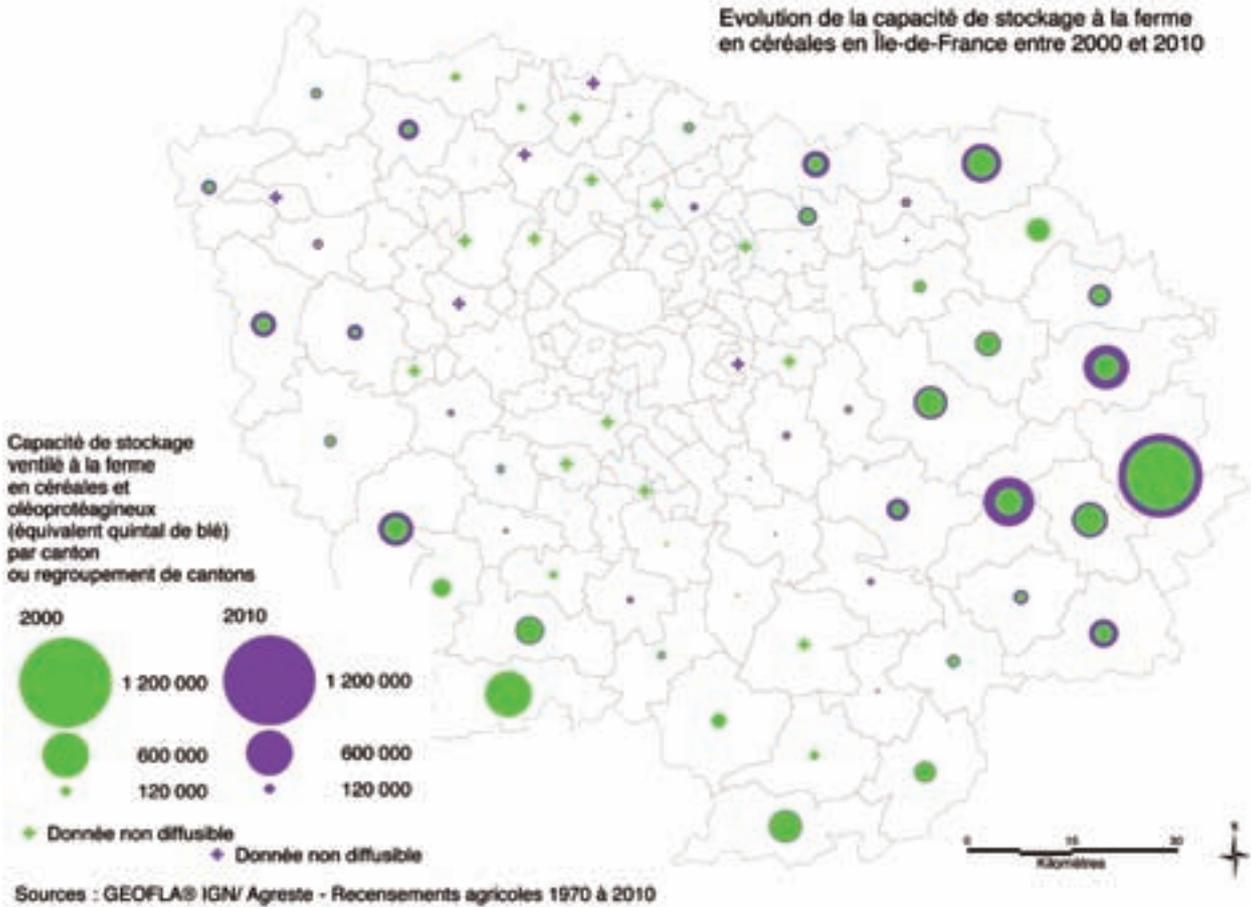


La commercialisation des productions franciliennes telles que céréales et oléo-protéagineux ou lait en particulier est en grande partie assurée par des organismes collecteurs.



## LES EXPLOITANTS S'INVESTISSENT DANS LA COMMERCIALISATION DE LEURS PRODUCTIONS

Evolution de la capacité de stockage à la ferme en céréales en Île-de-France entre 2000 et 2010



## LES CÉRÉALIERES S'INVESTISSENT DANS LA COMMERCIALISATION

Les filières des céréales et oléoprotéagineux sont structurées autour d'organismes collecteurs. Les industries de première transformation ne collectent directement que 0,5 % de la production de la région. L'essentiel de la production régionale est livrée à un collecteur non transformateur, qui assure le stockage et/ou la commercialisation des grains et graines. En 2012/2013, 65 % de la production de céréales et oléoprotéagineux francilienne a été collectée par des coopératives et 35 % par des négociants.

Avant 2000, les offres de commercialisation des coopératives et de certains négociants proposaient souvent une livraison des grains et graines à la moisson, avec rémunération par prix de campagne (prix moyen, pour chaque céréale et oléoprotéagineux, défini en fonction de l'ensemble des ventes réalisées au cours d'une campagne de commercialisation donnée). Une autre formule existait, mais était alors moins utilisée : la mise en dépôt des grains chez l'organisme collecteur, puis leur vente à prix ferme.

Avec la réforme de la politique agricole commune (PAC) du début des années 2000, l'évolution des prix sur les marchés céréaliers européens est devenue très dépendante de celle des marchés mondiaux. Ceux-ci, soumis à des tensions importantes entre offre et demande, sont particulièrement volatils depuis 2007. Face à cette nouvelle donne, les exploitants sont devenus plus actifs dans la phase de commercialisation.

Un exploitant agricole, s'il désire commercialiser directement sa production, doit être déclaré comme organisme collecteur. Ce type de démarche, assez lourd d'un point de vue juridique et administratif, est peu développé. Par contre, les exploitants agricoles peuvent stocker eux-mêmes tout ou partie de leur production, puis la vendre au cours de la campagne à un organisme collecteur, en fonction des variations de prix sur les marchés. La capacité de stockage à la ferme atteint 12,5 millions équivalent quintal de blé en 2010. Elle a progressé par rapport à 2000.



La vente à prix ferme peut s'accompagner d'opérations de couverture sur les marchés à terme. Les exploitants développent également leur connaissance de ces marchés et y ont de plus en plus recours. Les exploitants peuvent également choisir d'être plus impliqués dans l'étape de commercialisation même quand leur blé est stocké chez un collecteur. Dans les années 2000, les exploitants ont été plus nombreux à s'intéresser à la mise en dépôt et la plupart des organismes collecteurs ont développé de nouveaux types de contrats, avec des formules variées, fonction du niveau de risque que les exploitants souhaitent prendre. Ces contrats sont souvent basés, au moins en partie, sur le marché à terme international de France (MATIF).

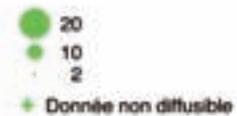


les producteurs  
de céréales  
et d'oléagineux  
travaillent en majorité  
avec des collecteurs  
non  
transformateurs.

En 2010,  
12,5 millions  
de quintaux blé  
de capacité  
de stockage  
à la ferme

Nombre d'exploitations commercialisant via des circuits courts de façon notable en Île-de-France en 2010

Nombre d'exploitations commercialisant via des circuits courts des produits alimentaires de façon notable par canton ou regroupement de cantons (Part du chiffre d'affaires circuits courts >10 % du chiffre d'affaires total de l'exploitation)



Sources : GEOFLA® IGN/ Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

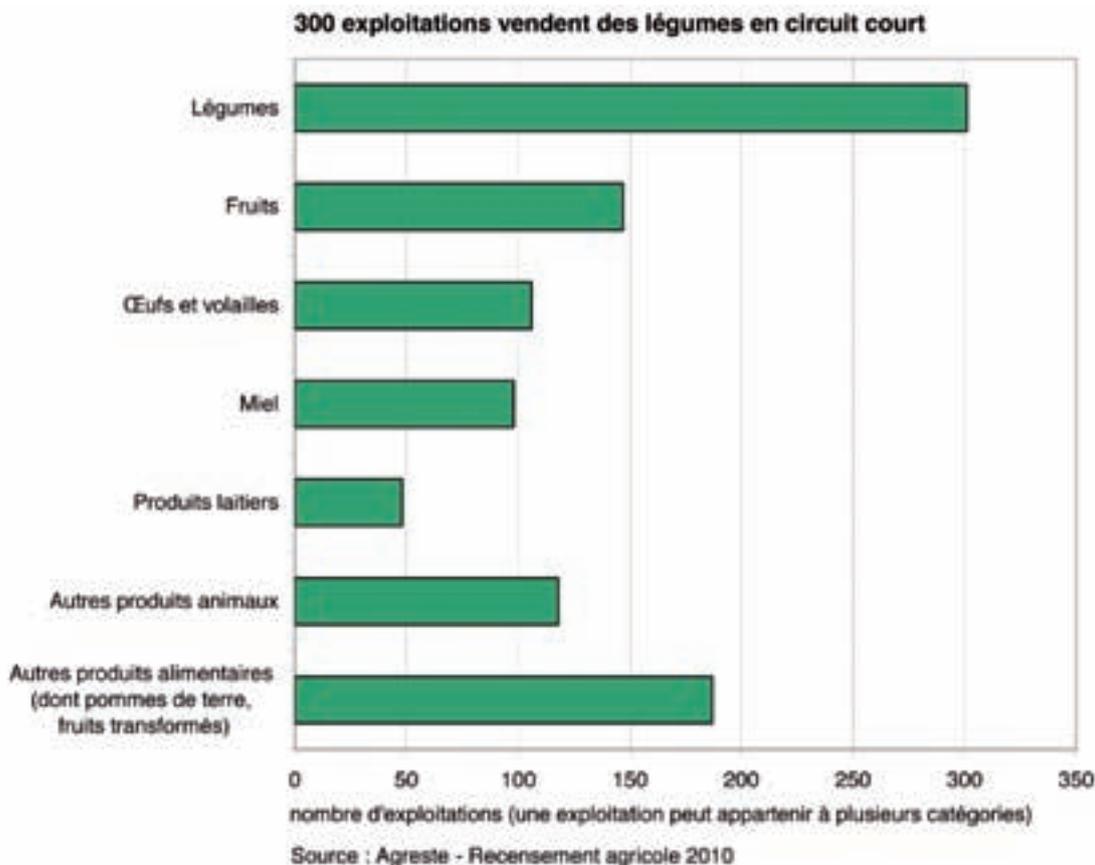
## LES CIRCUITS COURTS SONT IMPORTANTS POUR LES EXPLOITATIONS « SPÉCIALISÉES »

Les productions « spécialisées » légumières, fruitières et ornementales se sont historiquement développées grâce à la vente directe. Dans les années 1950/1960, quelques groupements de producteurs pour la vente se sont développés mais ont depuis disparu. De fait, la commercialisation des productions fait partie intégrante du travail des exploitants « spécialisés ». Les circuits courts sont importants pour ce type de productions.

La période 2000/2010, comme la décennie précédente, a vu baisser le nombre total d'exploitations franciliennes vendant en circuit court tout ou partie de leurs cultures destinées à l'alimentation humaine : 15 % de l'ensemble des exploitations franciliennes utilisent ce mode de commercialisation en 2010, contre 19 % en 2000. Cette baisse s'explique d'abord par celle du nombre des exploitations « spécialisées » et des exploitations ayant des élevages. Mais au sein des exploitations « spécialisées » en productions légumières ou fruitières, la part d'agriculteurs vendant par circuits courts progresse.

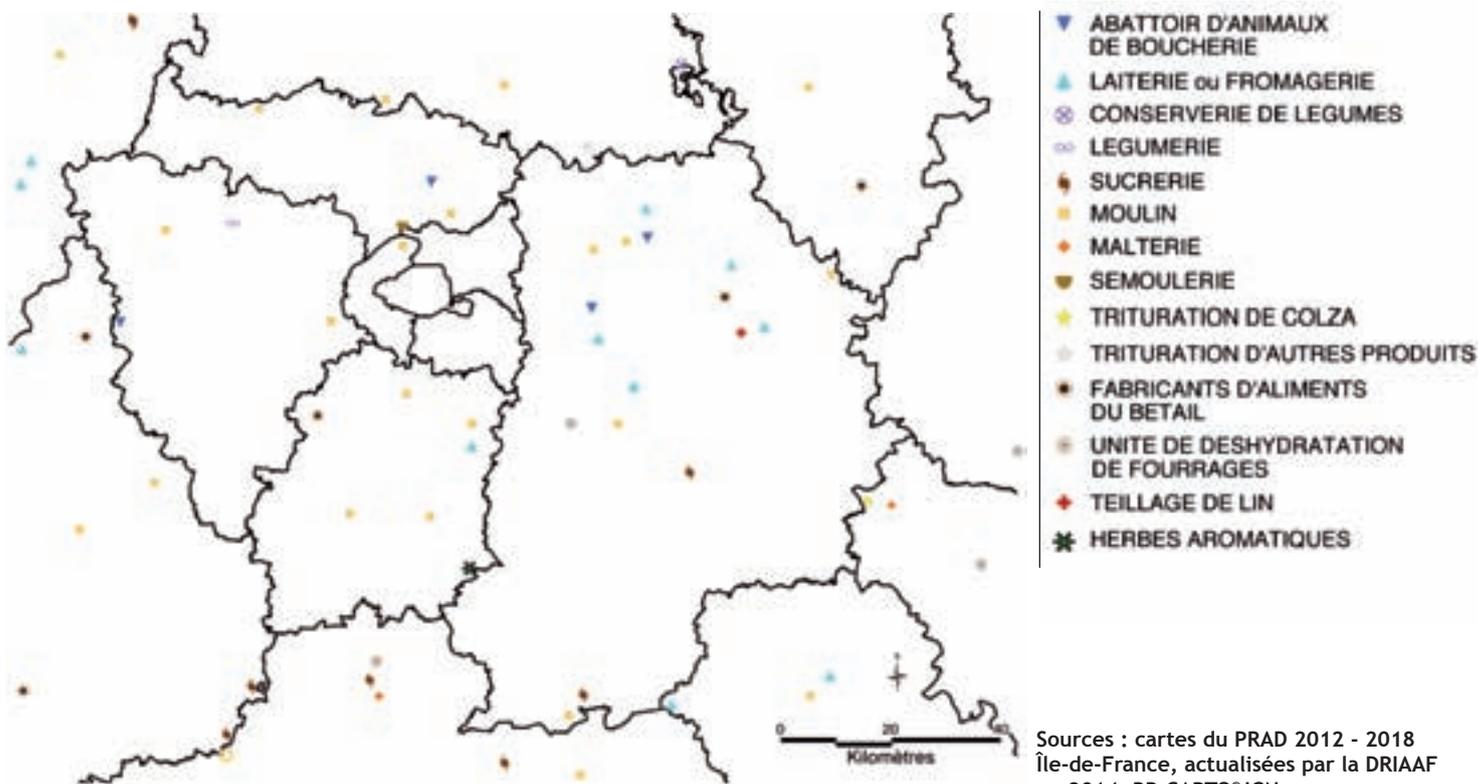
Ainsi, près de 70 % de ces exploitations utilisent la vente en circuit court en 2010, contre 60 % en 2000 et les deux-tiers d'entre elles réalisent ainsi plus de 75 % de leur chiffre d'affaires en légumes et/ou fruits. D'autres stratégies de commercialisation sont également développées par les exploitations « spécialisées ». Celles qui produisent des volumes importants de quelques légumes frais, la salade en particulier, commercialisent une partie de leurs productions via le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis.

Ainsi, en 2005, environ 40 % des salades produites dans la région étaient vendues à Rungis et 20 % à des centrales d'achats. Les fleurs et plantes d'intérieur peuvent aussi être vendues à Rungis ou approvisionner des centrales d'achat. Il s'agit de cultures qui sont plus difficiles que les légumes à commercialiser en vente directe au consommateur sans intermédiaire : le volume acheté par chaque client et la fréquence d'achat sont moindres.



Environ 30 % des exploitations spécialisées en élevage ou appartenant à une orientation technico-économique polyculture-élevage valorisent tout ou partie de leurs productions animales en circuit court en 2010. Ce chiffre a peu évolué par rapport à 2000. Cette part est limitée car il s'agit de productions présentant des risques au niveau sanitaire et nécessitant souvent une transformation. Ainsi, la filière lait est structurée autour d'entreprises qui assurent la collecte et la transformation de 90 % de la production. Il y a dans la région cinq laiteries ou laiteries/fromageries qui collectent et/ou transforment une partie du lait francilien (hors transformation à la ferme ou affinage seul). Cependant, plus de la moitié de la collecte est assurée par des établissements situés hors de la région.

70 % des exploitations spécialisées en productions légumières ou fruitières et 30% des élevages vendent en circuits courts - 40 % des salades franciliennes sont vendues à Rungis - 90 % de la production de lait sont collectés et transformés



Sources : cartes du PRAD 2012 - 2018 Île-de-France, actualisées par la DRIAAF en 2014, BD CARTO® IGN

## L'ÉLOIGNEMENT DES INDUSTRIES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION PÉNALISE LES FILIÈRES ÉLEVAGE ET LÉGUMES DE TRANSFORMATION DE LA RÉGION

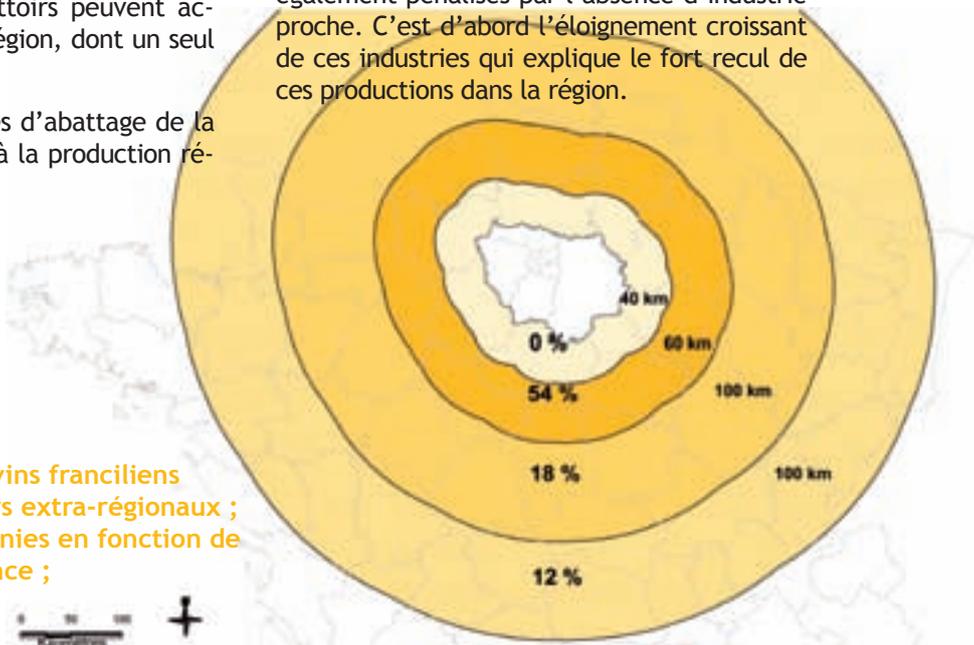
Les exploitations produisant de la viande de boucherie sont confrontées à des difficultés spécifiques, quel que soit le mode de commercialisation. Pour les bovins, la très faible densité des abattoirs en Île-de-France impose de recourir souvent à des entreprises situées à plus de 40 kilomètres des limites régionales, avec des surcoûts et de fait une perte de compétitivité. Seulement deux abattoirs peuvent accueillir les bovins dans la région, dont un seul pour les gros bovins.

Pour les ovins, les capacités d'abattage de la région restent supérieures à la production régionale.

Cependant, comme pour les bovins, les circuits de commercialisation sont en partie dépendants d'abattoirs situés relativement loin de la région. De même, il y a un abattoir porcin dans la région, mais qui ne traite qu'une partie des porcs franciliens.

Les légumes destinés à la transformation sont également pénalisés par l'absence d'industrie proche. C'est d'abord l'éloignement croissant de ces industries qui explique le fort recul de ces productions dans la région.

Part des abattages de bovins franciliens en 2011 dans les abattoirs extra-régionaux ; Zones concentriques définies en fonction de la distance à l'Île-de-France ; Sources : BDNI 2011, BD Carto® IGN



**LES CIRCUITS COURTS**

La commercialisation en circuits courts comprend la vente directe au consommateur (à la ferme, au marché, en point de vente collectif ou en panier) et la vente indirecte avec un seul intermédiaire (par exemple vente du producteur à une grande surface). Cette définition exclut a priori la vente via des marchés de gros, des coopératives ou des centrales d'achat.

**LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE, HÉRITAGE DES ANNÉES 1930**

Même si la législation a largement évolué depuis les années 1930, les filières des céréales et oléoprotéagineux franciliennes sont les héritières de cette période. En 1936, l'office national interprofessionnel du blé (ONIB, devenu office national interprofessionnel des céréales en 1940) a été créé pour lutter contre la chute du prix du blé et ainsi soutenir les revenus des agriculteurs. Le système alors mis en place interdisait aux meuniers et boulangers de s'approvisionner eux-mêmes auprès des producteurs. Ceux-ci devaient vendre leur récolte de grains à un organisme collecteur agréé, coopérative ou négociant, qui pouvait stocker et commercialiser les grains. Le rôle de l'ONIB était également de permettre le développement sur tout le territoire des coopératives céréalières. Les coopératives sont des entreprises dont le capital social est détenu par leurs adhérents agriculteurs. Les bénéficiaires, quand ils ne sont pas réinvestis dans la coopérative, sont reversés aux coopérateurs, sous forme de compléments de prix et/ou ristournes.

**LE MARCHÉ À TERME INTERNATIONAL DE FRANCE (MATIF)**

Sur les marchés à terme, l'acheteur ou le vendeur fixe le prix du produit qu'il veut acheter ou vendre dans le futur (à une date donnée). Les vendeurs (ou acheteurs) se couvrent ainsi contre une baisse (ou hausse) future des prix et cherchent à s'assurer un prix plancher (ou plafond). Le MATIF a été créé en 1986 et les produits agricoles y sont entrés en 1993. Il s'agissait, suite à la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 1992, de développer un outil de gestion du risque prix pour les divers acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

L'entrée du blé tendre au MATIF, en 1996, a nécessité la levée de l'interdiction de cotation du blé dans une bourse de commerce, mise en place avec la création de l'ONIB en 1936.

**RECENSEMENTS AGRICOLES**

Etats 2 et 2 V : voir chapitre N° 6

**STRUCTURE DE LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE**

Une enquête sur les structures de la production légumière a été effectuée par le service statistique du ministère de l'agriculture début 2005 auprès d'un échantillon de 10 000 exploitants en métropole. Elle apporte un éclairage sur les structures de production, l'évolution de l'emploi dans ce secteur, et les circuits de commercialisation et de première mise en marché au départ de l'exploitation. La précédente enquête de ce type remontait à 1996.

**BASE DE DONNÉES NATIONALE D'IDENTIFICATION (BDNI)**

Base de données nationale permettant l'identification des animaux de rente et la traçabilité de leurs mouvements, mise en place par le ministère en charge de l'agriculture en 2000. Elle a été reconnue pleinement opérationnelle par la Commission européenne dans le cadre de la reconnaissance du réseau d'épidémiologie-surveillance bovin et constitue la base de données de référence française concernant l'identification animale.

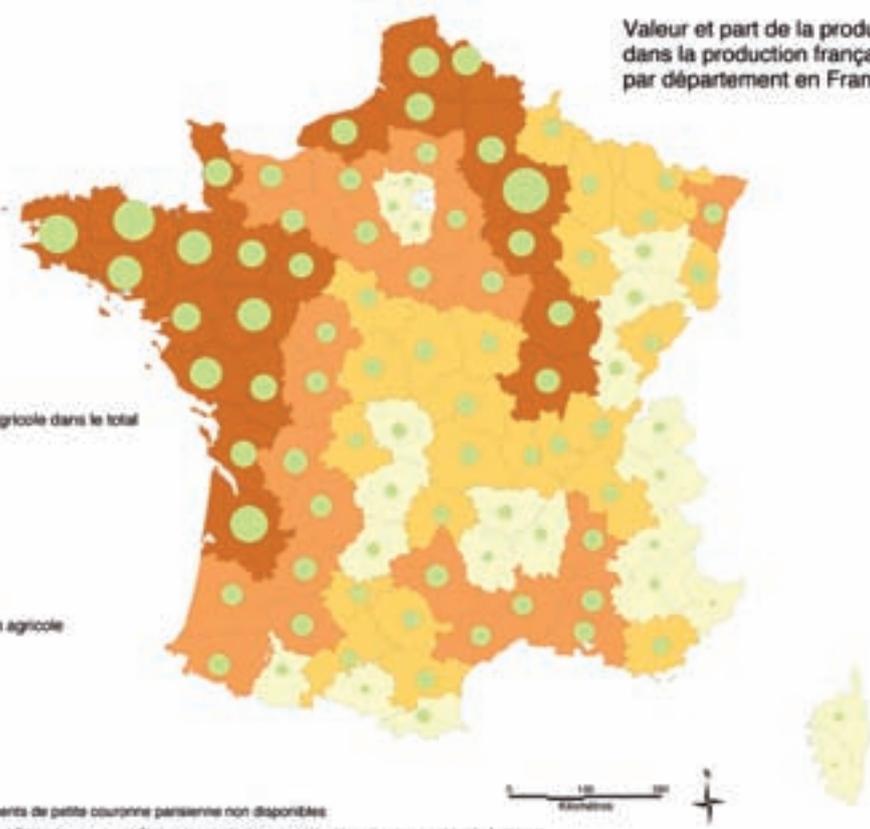
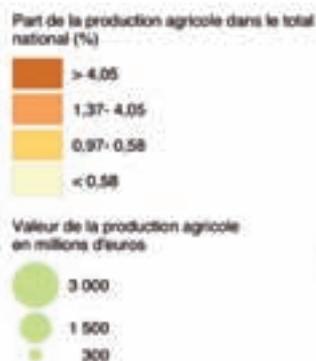


# CHAPITRE N°12

La production agricole francilienne a progressé nettement en valeur entre 2006 et 2012. Les cours des céréales et oléoprotéagineux sont cependant devenus dépendants des évolutions des marchés mondiaux dont la volatilité est particulièrement importante depuis 2007.

## APRÈS UNE PÉRIODE DE STAGNATION, HAUSSE DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2006-2012

Valeur et part de la production agricole dans la production française par département en France en 2011\*\*



Données pour les départements de petite couronne parisienne non disponibles.  
Sources : GEOFLA® IGN/ Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture 2010 à 2012

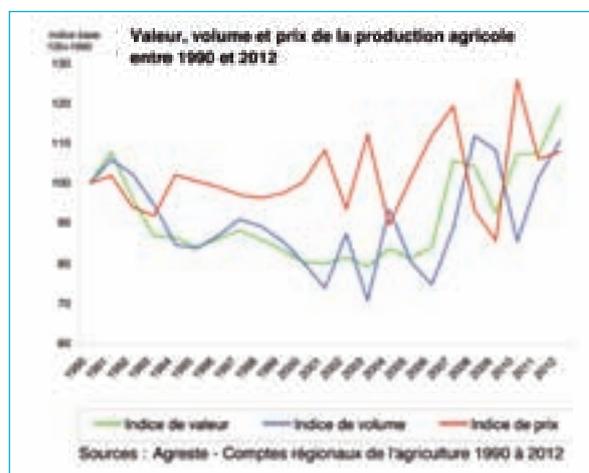
## UNE PRODUCTION SOUMISE À LA VOLATILITÉ DES COURS

En 2011\*\*, la production agricole de la région Île-de-France s'élève à 1 200 millions d'euros et à 107 000 € par actif agricole permanent, soit un montant supérieur d'un peu plus de 30 % à la moyenne nationale. La contribution de la région à la production agricole nationale reste cependant modeste, vu la taille de la région. Elle représente 1,7 % en 2011\*\*.

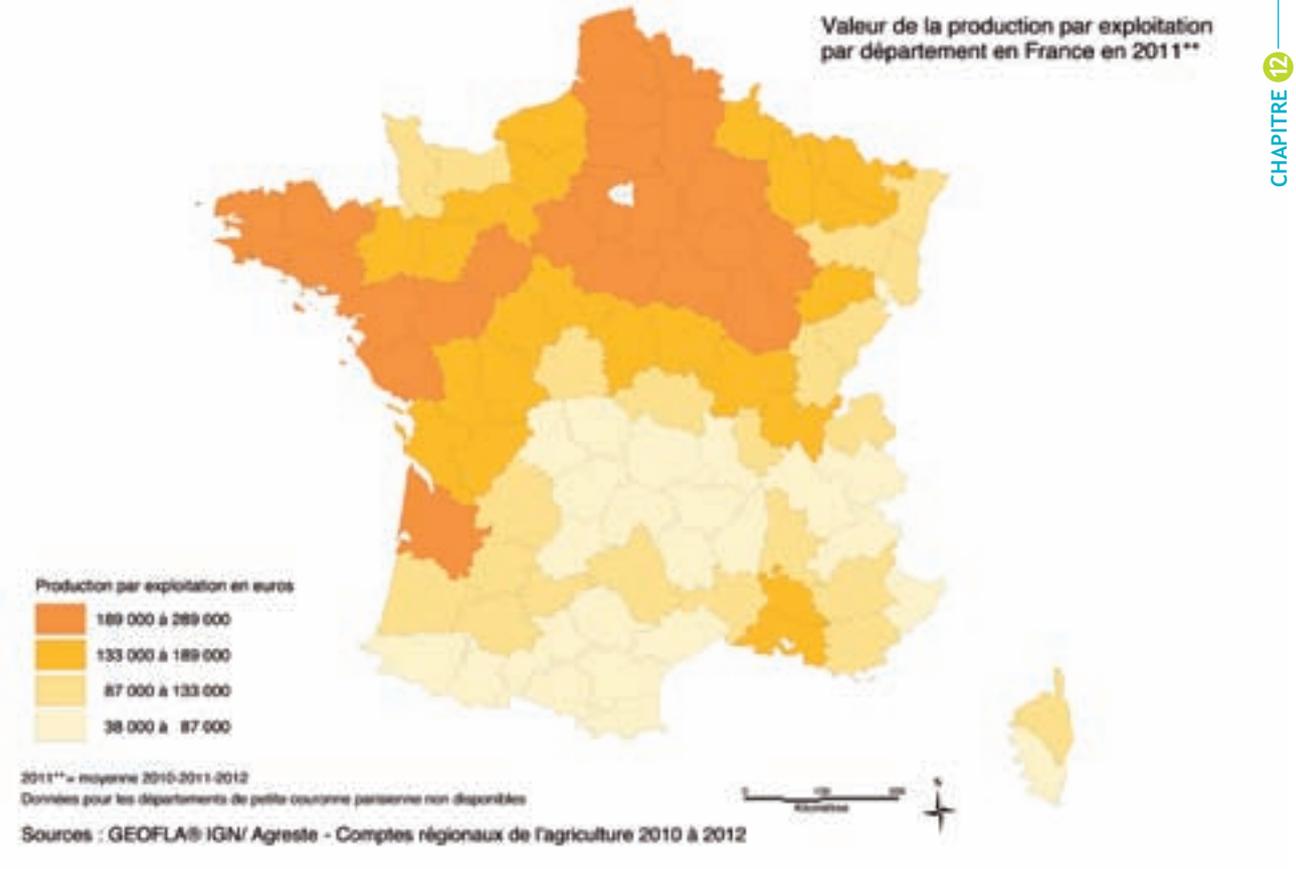


Part de la production francilienne dans la production nationale	Part dans la production nationale en % 2011**
Blé tendre	5,8
Orge	5,4
Mais	2,8
Betteraves industrielles	11,7
Oléagineux	4,2
Protéagineux	9,1
Légumes frais	2,3
Pommes de terre	1,5
Fruits	0,5
Fleurs, pépinières	5,5
Animaux	0,2
Prod.agri.tot yc services	1,7

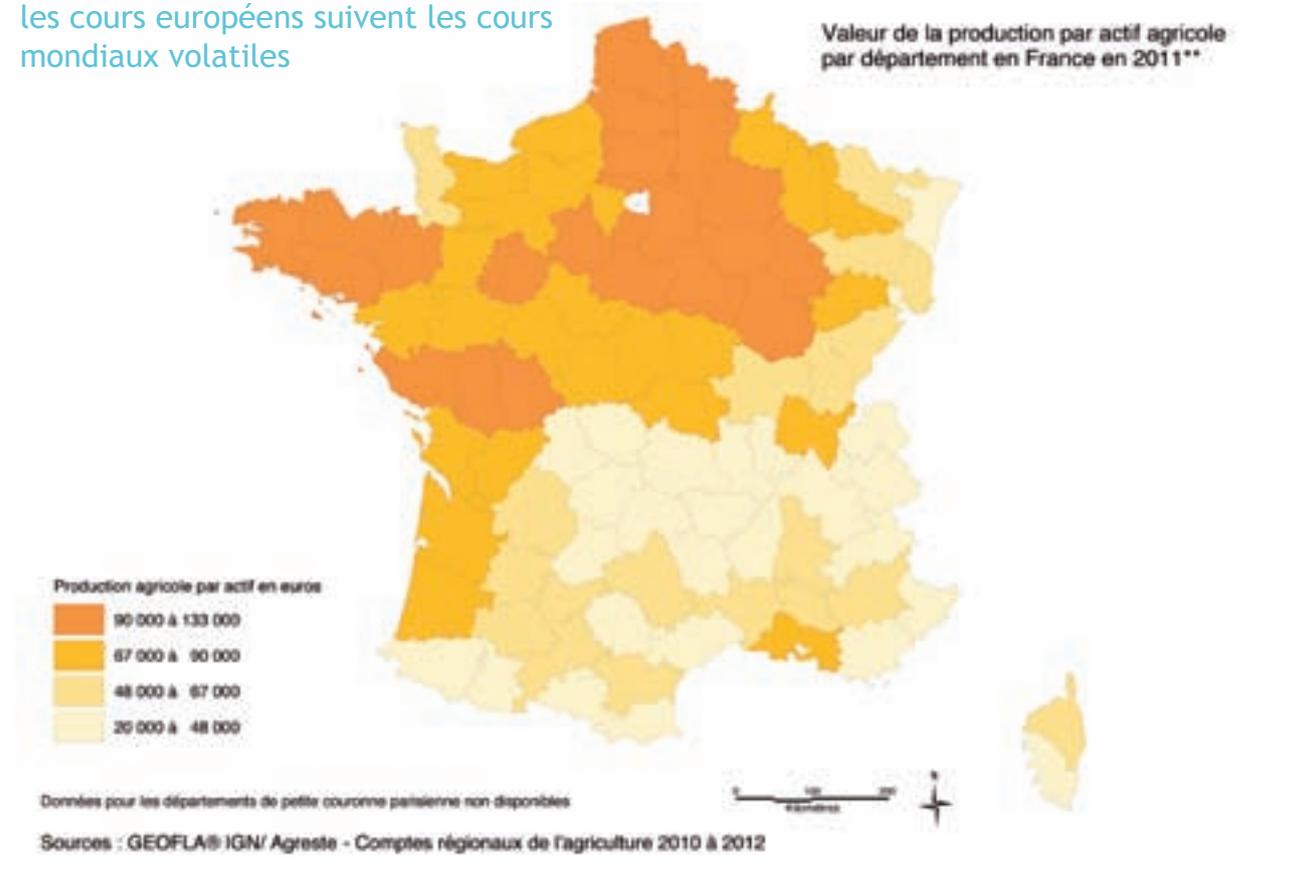
Sources : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture 2010 à 2012



\*\* Moyenne des années 2010, 2011 et 2012.



En Ile-de-France, 1200 millions d'euros de production agricole - À partir de 2006, les cours européens suivent les cours mondiaux volatiles



## La part en valeur des grandes cultures (céréales, oléagineux) augmente



### Les fleurs et les légumes sont des productions à plus forte valeur ajoutée

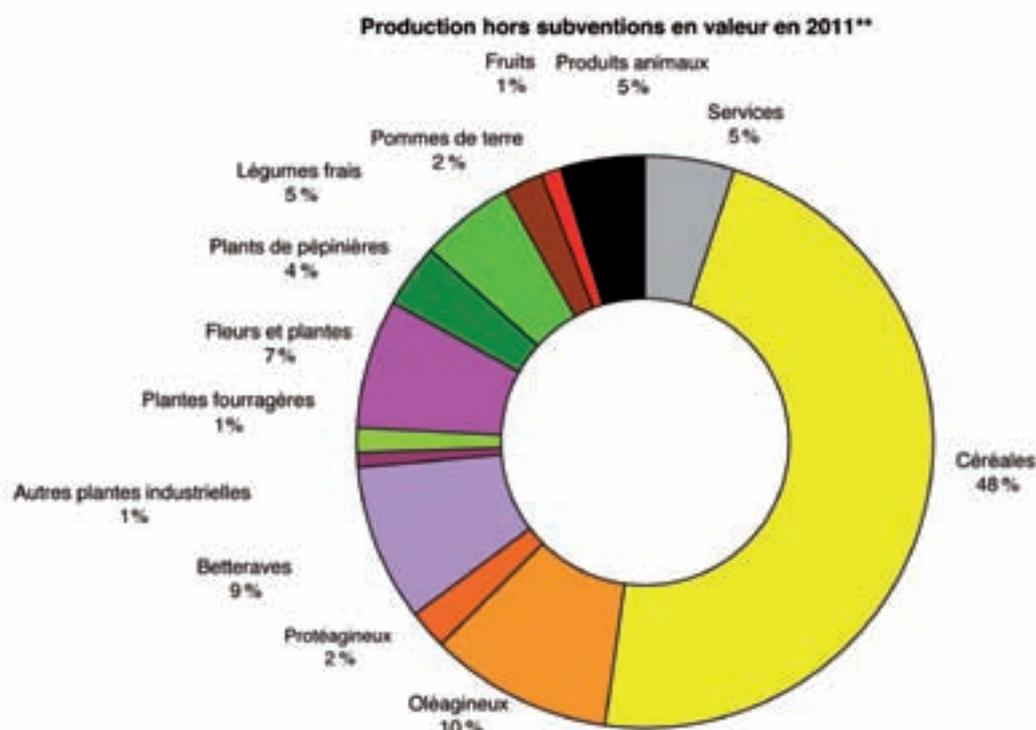
La valeur nationale de la production agricole a augmenté de façon presque continue entre 1950 et le milieu des années 1980 en prix courant. Les premières réformes de la politique agricole commune (PAC) visant à limiter les excédents et les dépenses communautaires ont ensuite fortement ralenti cette croissance. Cette tendance a été confirmée avec la réforme de la PAC de 1992, instaurant une baisse des prix garantis en un gel des terres. La valeur de production régionale a stagné entre 1993 et 2000 du fait de ces évolutions et du recul des surfaces « spécialisées » en maraîchage, arboriculture et horticulture ornementale. Elle n'a que légèrement augmenté entre 2000 et 2006, de 0,6 % par an en moyenne. La période suivante, 2006-2012, a été en revanche une période de progression, avec notamment deux années record, 2007 et 2012.

Cette évolution s'explique par le renchérissement des cours, très favorable aux céréales et aux oléoprotéagineux. Les réformes de la PAC du début des années 2000 ont entraîné l'alignement des cours européens sur les cours mondiaux. Ceux-ci ont connu des envolées conjoncturelles des prix à plusieurs reprises depuis 2007.

Cette période, très marquée par la volatilité des cours, comprend aussi, a contrario, une année très déprimée en termes de prix, 2009.

À l'échelle des départements franciliens<sup>1</sup>, cette tendance haussière de fin de période (hors l'année 2009) se retrouve dans tous les départements de la Grande couronne. Elle est un peu plus marquée en Seine-et-Marne que dans les autres départements.

<sup>1</sup> Les comptes départementaux ne sont pas élaborés pour la Petite couronne



Sources : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture 2010 à 2012

## LA SPÉCIFICITÉ RÉGIONALE « GRANDES CULTURES » SE RENFORCE

L'analyse de l'évolution de la part des diverses cultures dans la valeur de la production entre 2001\* et 2011\*\* est rendue délicate du fait d'une rupture de série opérée dans les comptes de l'agriculture en 2010. Les parts observées en 2001\* ne sont pas directement comparables à celles de 2011\*\*. Cependant, en Île-de-France, le poids en valeur des grandes cultures s'est accru au détriment des cultures « spécialisées » et de l'élevage. Ceci est dû à la progression de leur part dans les assolements, avec notamment la levée de l'obligation de gel des terres, et à la hausse des cours.

La part des céréales dans la production a augmenté du fait de la progression des prix, alors que la surface cultivée en céréales est globalement en retrait sur la période et que leur rendement est stable. La part des oléagineux s'est également renforcée, la fermeté des cours s'étant conjuguée à la progression des surfaces et des rendements du colza. La part des protéagineux est quant à elle restée assez stable, malgré la baisse de leur sole, car leurs prix ont augmenté, entraînés par ceux des céréales et oléagineux. La part des betteraves a diminué. La production de betteraves a en effet augmenté grâce à la croissance des rendements, mais les prix ont diminué à la suite de la réforme de l'organisation commune de marché (OCM) sucre de 2006.

La part des cultures de fleurs et plantes ainsi que celle des cultures légumières dans la valeur de la production régionale est toujours nettement plus élevée que celle de leurs surfaces dans la surface agricole utilisée (SAU), car il s'agit de productions à plus forte valeur ajoutée que les céréales, oléoprotéagineux et betteraves. Cependant, elle s'est effritée. Ces productions ont continué à connaître des difficultés (concurrence des produits nationaux et importés, pression foncière). Les légumes destinés au marché du frais ont mieux résisté que les légumes destinés à la transformation, mais les tonnages ont au final régressé avec la réduction des surfaces sans qu'il y ait eu de compensation par les prix, du moins en moyenne sur la période. Enfin les ressources en valeur des productions animales de la région sont demeurées modestes au regard des cultures végétales.

\*\*\* moyenne 2009 2010 2011 \*\* moyenne 2010 2011 2012 \* moyenne 2000 2001 2002

### LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

En 1962, l'Europe a instauré la politique agricole commune (PAC). Elle s'est traduite par la création d'un marché intérieur, avec dans le secteur céréalier notamment une protection par rapport aux importations, un système de prix garantis et le versement d'aides à l'exportation. Mais, à partir des années 1980, l'accumulation d'excédents dans certaines filières (lait, céréales) et l'ouverture des marchés mondiaux ont incité l'Europe à adapter sa politique par la mise en place de mécanismes de maîtrise de la production. Avec la réforme de 1992, les prix garantis des COP (céréales, oléagineux et protéagineux) sont abaissés. Cette baisse des prix est toutefois compensée par une aide directe à l'hectare, subordonnée à un gel ou mise en jachère des terres (de 5 à 15 % des surfaces en COP). En 1999, les accords de Berlin accentuent la baisse des prix garantis et créent le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC en faveur de l'aide au développement rural (actions en faveur de la qualité, de l'environnement notamment).

En 2003, les accords de Luxembourg déconnectent le versement des aides de l'acte de production en créant le découplage, mis en place progressivement en France à partir de 2006 : les aides sont versées sur la base de références historiques et non plus en fonction des quantités produites au cours de la campagne. Le but de ces réformes du début des années 2000 est de supprimer les distorsions de concurrence liées aux prix garantis et aux aides directes. Les évolutions de prix sur les marchés européens sont ainsi reconnectées avec celles des marchés mondiaux. Après l'envolée des prix céréaliers en 2007, l'obligation de jachère est suspendue dès 2008. En 2010, suite à la volonté de rééquilibrage des aides entre les divers types d'exploitations, une partie des aides est réorientée du secteur végétal vers le secteur animal.

En 2015, une nouvelle réforme fait évoluer à nouveau ce dispositif, avec l'objectif de faire converger les niveaux d'aides des exploitations et de rééquilibrer les soutiens en faveur des petites et moyennes exploitations, de l'emploi et de l'élevage, tout en « verdissant » les aides. Le « verdissement » consiste en un paiement direct soumis au respect de mesures spécifiques en faveur de l'environnement.

### LES COMPTES RÉGIONAUX DE L'AGRICULTURE

Les comptes macro économiques régionaux de l'agriculture sont un prolongement des travaux de comptabilité nationale menés pour l'ensemble de l'économie. Ils sont élaborés par le SSP (Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt), en lien avec les services régionaux en charge des statistiques (SRISE) dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Les résultats sont principalement utilisés pour comparer les régions entre elles et leur part dans les résultats nationaux et notamment pour mesurer la structure des productions en masse au sein des régions. Depuis 2007, les comptes ne sont plus élaborés à l'échelon départemental, à l'exception du poste production.

Les comptes régionaux ont connu des modifications méthodologiques en 2010, lors d'une opération de changement de base. De fait, les comptes régionaux en base 2010 disponibles à partir de 2010 ne sont pas directement comparables à ceux des années antérieures, qui étaient en base 2000.







# CHAPITRE N°13



Le résultat financier agricole des exploitations moyennes et grandes est fortement dépendant de la valeur de la production agricole. Aussi, comme elle, après une phase marquée par une évolution de faible amplitude, ce résultat agricole varie beaucoup à partir de 2006, avec des records de hausse, mais aussi de fortes baisses.



## 2000-2010, UNE DÉCENNIE CONTRASTÉE POUR LES RÉSULTATS FINANCIERS AGRICOLES

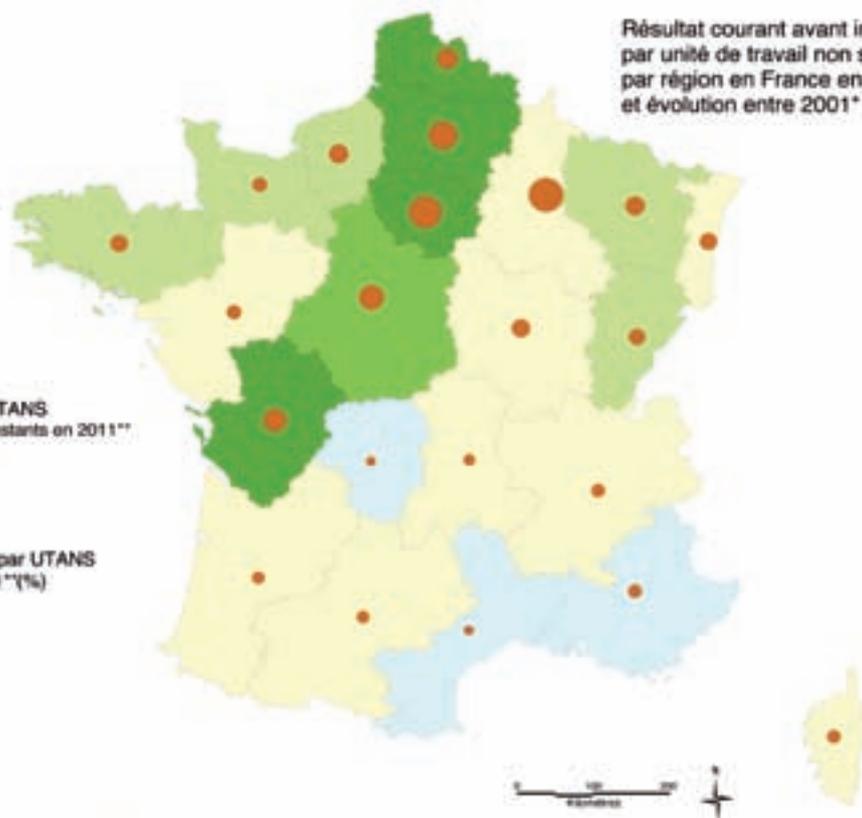
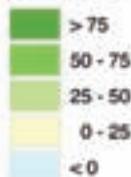


Résultat courant avant impôt (RCAI) moyen par unité de travail non salarié (UTANS) par région en France en 2011\*\* et évolution entre 2001\* et 2011\*\*

RCAI moyen par UTANS en millier d'euros constants en 2011\*\*



Evolution du RCAI par UTANS entre 2001\* et 2011\*\* (%)



Sources : GEOFLA® IGN/ Agreste - Indicateurs de revenus régionaux 2000 à 2012

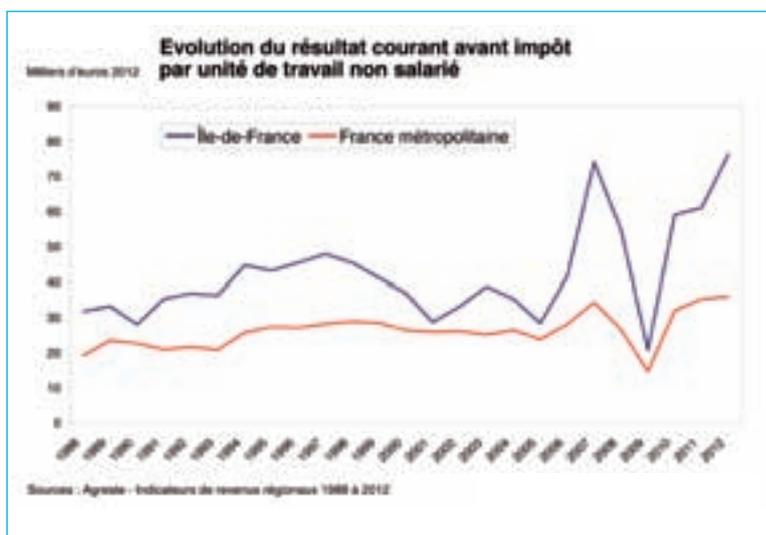
## DES RÉSULTATS SOUMIS AUX ÉVOLUTIONS DES MARCHÉS

Des résultats très contrastés du fait de la volatilité des prix.

Le résultat courant avant impôt par actif non salarié des exploitations moyennes et grandes de l'Île-de-France atteignait en moyenne 28 000 €<sup>2</sup> au cours de la première moitié de la décennie 2000-2005. Malgré le léger redressement intervenu en début de période et le rebond de 2003, une année de petite récolte ayant entraîné une hausse des prix, le résultat moyen s'est situé en dessous du résultat moyen relevé au cours de la décennie précédente (31 000 €). Parallèlement, le différentiel avec le résultat national s'est réduit au cours de cette période, prolongeant la tendance relevée entre 1992 et 2000.

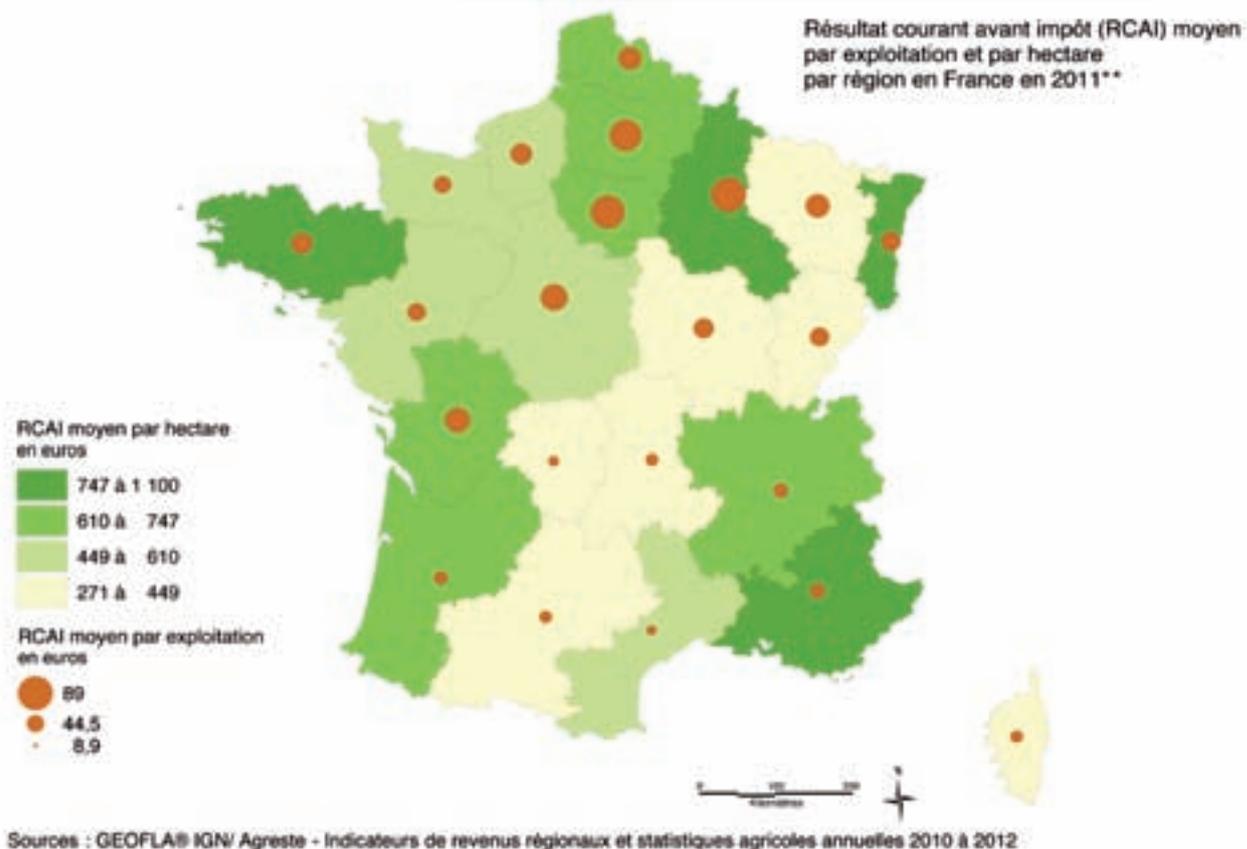
Au cours de la période 2006-2012, le résultat global a progressé. Il est de 53 000 € en moyenne contre 28 000 € pour le résultat national. Il a cependant été soumis à de fortes variations, avec des records de hausse comme en 2007 (+82 %) et en 2012 (+27 %), et à l'inverse une année 2009 (-62 %) où il a atteint le niveau le plus bas observé au cours des 20 dernières années, dans un contexte de prix très déprimés.

Ces résultats très contrastés résultent d'abord de l'évolution de la valeur de la production agricole, soumise depuis 2007 à la forte volatilité des cours mondiaux des céréales et oléoprotéagineux, compte tenu de l'évolution de la politique agricole commune (cf. encadré P.106).



De 28 K€ à 53 K€ de résultats courant avant impôt entre 2000 et 2012 par actif des moyennes et grandes exploitations.

<sup>2</sup> En milliers d'euros courants.\*\*\* moyenne 2009 2010 2011 \*\* moyenne 2010 2011 2012 \* moyenne 2000 2001 2002



## DISPARITÉ ENTRE GRANDE COURONNE ET PETITE COURONNE

L'évolution régionale des résultats reste valable à l'échelle des départements de la Grande couronne et notamment de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et des Yvelines, trois départements fortement spécialisés en grandes cultures. L'évolution observée des résultats est un peu différente pour le Val d'Oise où les cultures sont plus diversifiées. La Petite couronne présente un résultat agricole moyen assez contrasté, lui aussi, en fin de décennie. Le résultat, sensiblement proche de celui des départements de Grande couronne jusqu'en 2003 ainsi qu'en 2005 et 2006, se situe très en dessous de celui des départements de la Grande couronne les autres années (en 2004 et à partir de 2007).

La Grande couronne, dans la moyenne régionale.

La Petite couronne, bien en deçà à partir de 2007.

Poids des charges par rapport à la valeur de la production par région en France en 2011\*\*

Poids des charges par rapport à la valeur de la production par région en France en 2011\*\* (moyenne par exploitation, en %)



charges considérées = toutes les charges d'exploitation + charges financières  
charges sociales de l'exploitant exclues

Sources : GEOFLA® IGN/ Agreste - Indicateurs de revenus de revenus régionaux 2010 à 2012

La disparité des résultats par exploitation augmente.

## HAUSSE SOUTENUE DES CHARGES D'APPROVISIONNEMENT À PARTIR DU MILIEU DE LA DÉCENNIE

Entre 2000 et 2005, les charges ont crû modérément. L'augmentation s'est amplifiée ensuite. Cette hausse résulte en grande partie de celles des charges d'approvisionnement (engrais, produits phytosanitaires, énergie, etc.) qui représentent un peu plus du 1/3 des charges totales. Elle est allée de pair avec l'envolée des cours du pétrole. Les charges d'approvisionnement ont ainsi augmenté de 7 % en moyenne et par an sur la période 2005-2012. Le poids des charges d'engrais s'est accentué entre le début et la fin de la décennie : il représentait 25 % des charges d'approvisionnement en 2001\* contre 34 % en 2010\*\*\*, tandis que la part des phytosanitaires est restée quasi stable (de 25 %). De même, les carburants et lubrifiants ont vu leur part croître de 6 à 9 %.

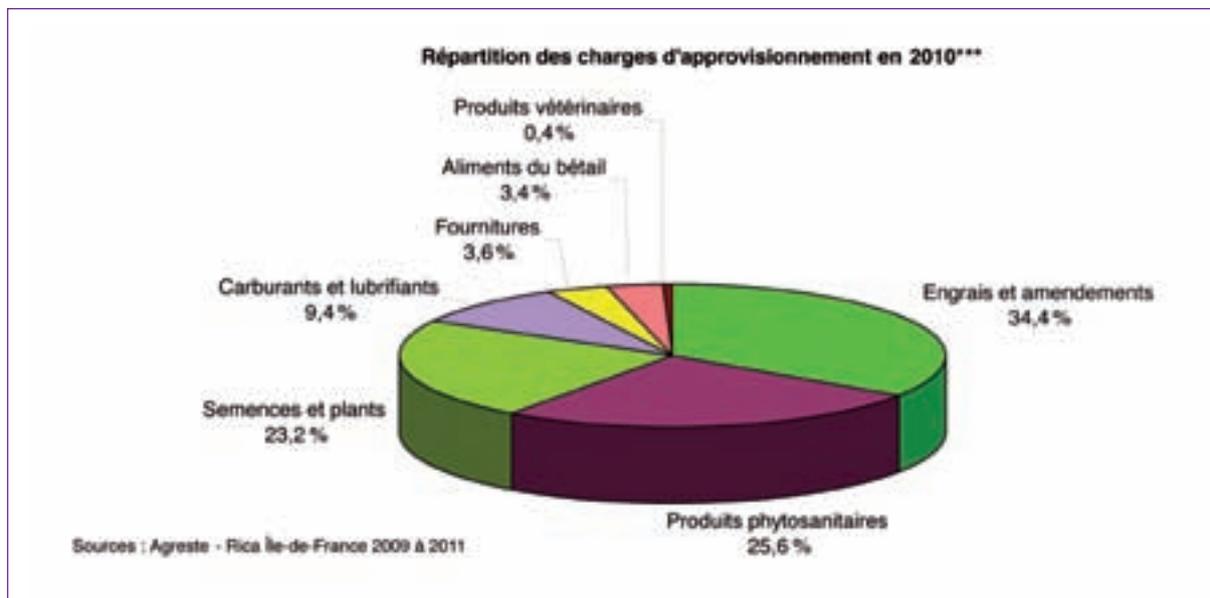
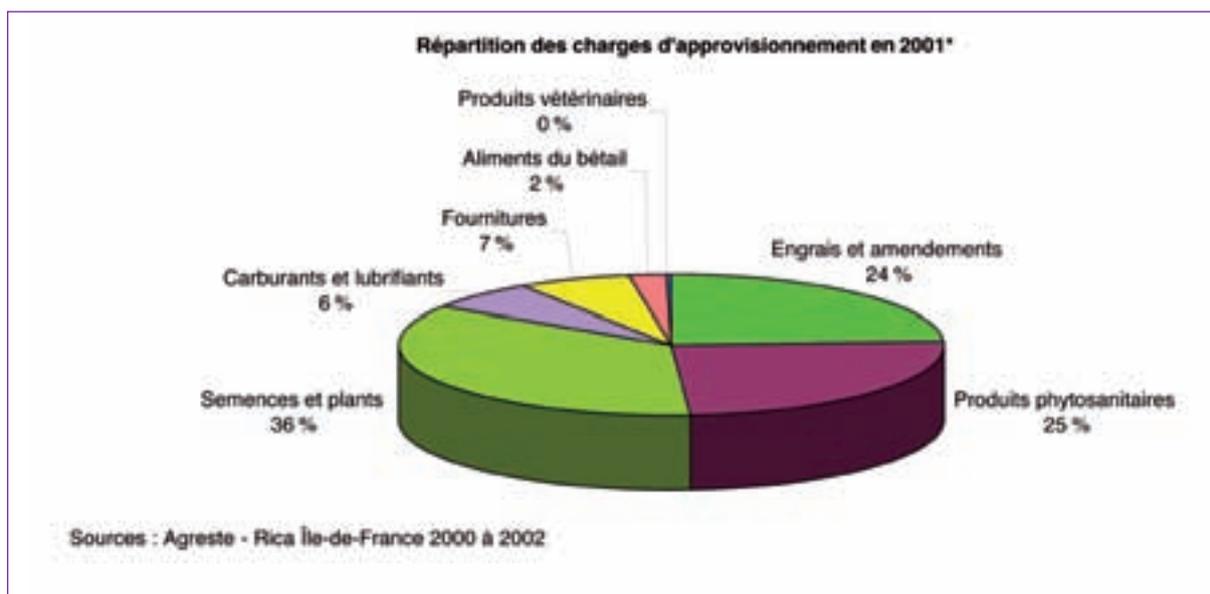
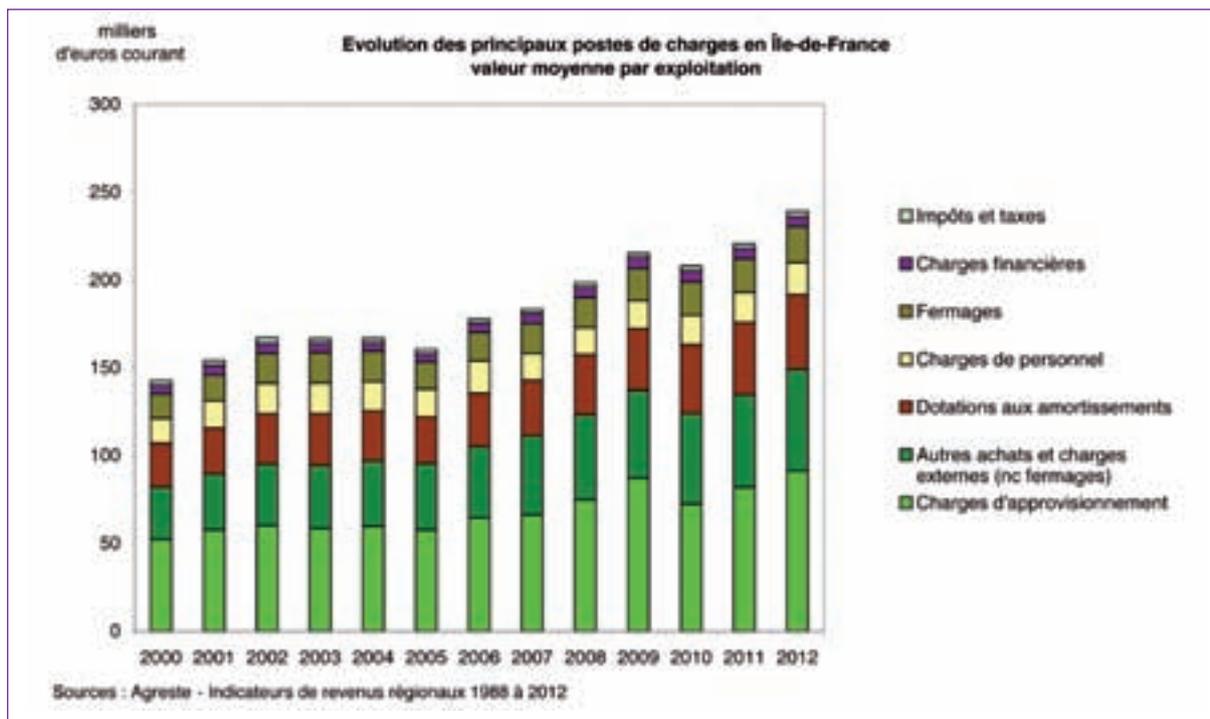
Les dotations aux amortissements ont augmenté également entre 2005 et 2012, à un rythme soutenu compte tenu de la reprise de l'investissement dès 2006 (+ 7 %), liée à la hausse des revenus. Le fermage a progressé de 4 % en moyenne annuelle sur cette période et les charges financières de 3 %. Les autres postes de charges ont en revanche évolué plus modérément (personnel, impôts et taxes).

En 2009, l'accentuation du poids des charges s'est conjuguée à une conjoncture défavorable en termes de prix pour la production agricole, ce qui a eu pour effet de faire chuter le résultat. Les autres années, la hausse des charges est venue atténuer celle des ressources, soutenues par la bonne tenue des prix.

Le redressement du résultat moyen au cours des sept dernières années s'est en revanche accompagné d'une plus grande disparité des résultats entre exploitations. L'accentuation des écarts entre les exploitations s'explique d'abord par l'augmentation de la volatilité des cours. Face à cette volatilité, les organismes collecteurs de céréales et d'oléoprotéagineux, coopératives ou négociants, mais aussi les exploitants eux-mêmes ont mis en place des stratégies de commercialisation variées. Les résultats obtenus sont également dépendants des politiques d'investissements de chaque exploitant et de leur capacité à maîtriser leurs charges.

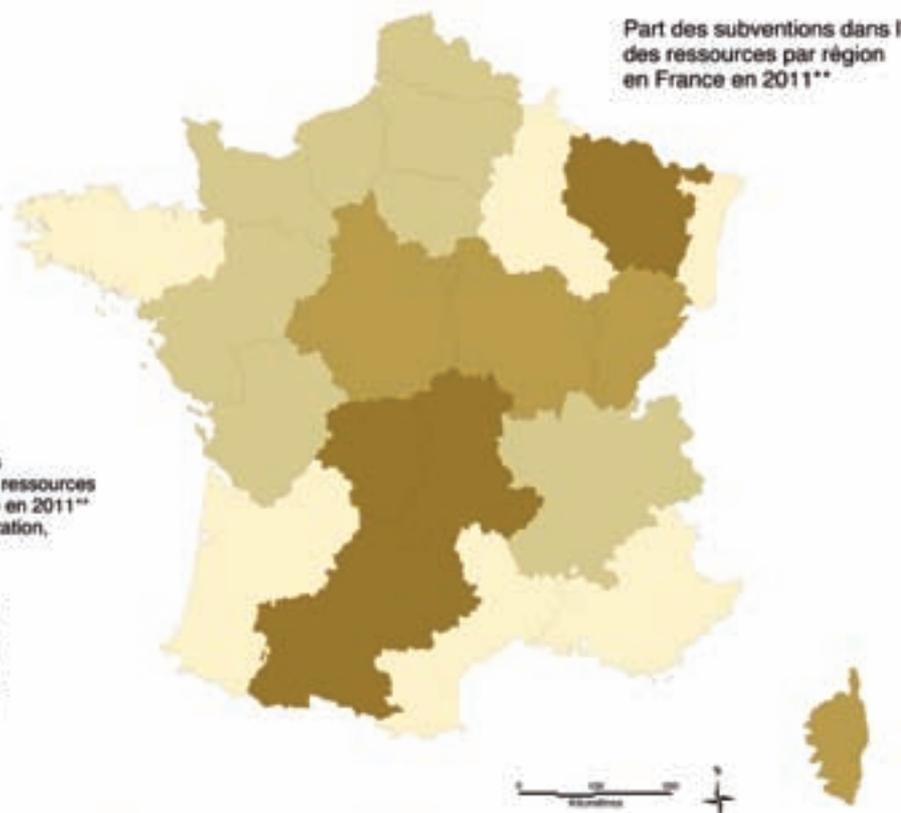
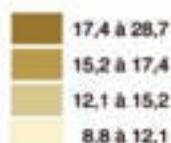
Les charges d'approvisionnement : près de 35 % des charges totales

\*\*\* moyenne 2009 2010 2011 \*\* moyenne 2010 2011 2012 \* moyenne 2000 2001 2002



Part des subventions dans l'ensemble des ressources par région en France en 2011\*\*

Part des subventions dans l'ensemble des ressources par région en France en 2011\*\* (moyenne par exploitation, en %)



Sources : GEOFLA® IGN/ Agreste - Indicateurs de revenus régionaux

2010 à 2012

## LES AIDES PUBLIQUES : UNE COMPOSANTE DES RESSOURCES ENCORE SUBSTANTIELLE MAIS EN RETRAIT

En 2011\*\*, les aides publiques atteignaient en moyenne 46 000 € par exploitation, contre 31 000 € au niveau national. Elles représentaient 15 % de la totalité des ressources financières agricoles, contre 22 % en 2001\*.



46 K€ par exploitation,  
soit 15 % des ressources financières agricoles.

\*\*\* moyenne 2009 2010 2011 \*\* moyenne 2010 2011 2012 \* moyenne 2000 2001 2002

### LES INDICATEURS DE RÉSULTAT

Les indicateurs de résultat agricole permettent d'analyser les résultats économiques annuels des exploitations agricoles moyennes et grandes en France métropolitaine, en niveau et en évolution. Ils sont déclinés selon la spécialisation productive des exploitations au niveau national et pour les principales OTEX de chaque région, et déclinés également par région et département.

Ils sont établis par le service de la statistique et de la prospective (SSP) et les services régionaux en charge des statistiques (SRISE) dans les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF). Ils s'appuient sur les résultats du réseau d'information comptable agricole (RICA), enquête annuelle par échantillon, qui constitue la référence pour les années passées. Le principal indicateur utilisé est le résultat courant avant impôts (RCAI), par actif non salarié (UTANS).

Le RCAI est égal aux produits d'exploitation relevant de l'activité de l'exploitation (vente de biens, produits agricoles, prestations de services, etc.)

- ◆ les subventions et indemnités d'exploitation reçues,
- ◆ les transferts de charges,
- ◆ les produits financiers (intérêts perçus, revenus des comptes en banque, etc.).

desquels sont déduits :

- ◆ les charges d'exploitation (approvisionnements, achats de marchandises, travaux et services consommés, loyers et fermages, entretien des bâtiments, assurances, impôts et taxes, charges de personnel)
- ◆ les amortissements des biens immobilisés dont la durée d'utilisation est déterminable (matériels, outillage, bâtiments, véhicules, etc.)
- ◆ les charges financières (intérêts des emprunts)

Le RCAI est calculé avant déduction des cotisations sociales de l'exploitant.

Pour en savoir plus sur le RICA : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/reseau-d-information-comptable/nouvelle-rubrique-978/>





# SYNTHESE





L'agriculture francilienne s'est développée au fil des siècles dans un contexte très particulier : celui de la proximité de Paris. Cette ville a constitué tôt un débouché important pour les productions de la région. Afin de répondre à la demande, l'agriculture francilienne a fourni une gamme diversifiée de productions, où la céréaliculture occupait une place de choix, car elle représentait la base de la nourriture. Elle était associée à l'élevage, qui permettait de dégager des revenus complémentaires, mais aussi de fumer les terres.

Ce contexte a nettement évolué depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, et plus encore depuis les années 1950. L'avantage représenté par la proximité immédiate de l'agglomération parisienne a été remis en question avec le développement des transports et de nouvelles méthodes de stockage et de transformation des productions. De plus, l'urbanisation a fortement progressé au détriment des terres agricoles. L'agglomération parisienne a également constitué une concurrente de taille pour le recrutement de la main-d'œuvre.

Dans ce contexte, les exploitations spécialisées en cultures légumières, fruitières et en horticulture ornementale, qui s'étaient développées grâce à la vente en circuit court aux consommateurs, ont fortement régressé. Elles ont en effet pleinement subi la concurrence des productions venues d'autres régions ou pays, alors même qu'elles étaient soumises à une forte pression urbaine et à des difficultés de recrutement de main d'œuvre. Ce recul est encore pleinement visible entre 2000 et 2010.

Les exploitations de grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, plantes industrielles destinées à la transformation, légumes et pommes de terre de plein champ) ont également dû subir concurrence et urbanisation, mais elles ont mieux résisté. Les exploitants ont abandonné le modèle traditionnel basé sur l'alliance entre cultures et élevage, avec le développement de la mécanisation et des engrais de synthèse. La majeure partie se sont spécialisés en grandes cultures. L'élevage a ainsi fortement reculé en Île-de-France.



Un nombre limité d'exploitations s'est engagé dans des systèmes mixtes associant grandes cultures et élevage ou dans des systèmes spécialisés en élevage. Ce nombre s'est encore réduit au fil du temps. Ce recul de l'élevage, ainsi que la concentration croissante des industries agro-alimentaires, a entraîné la raréfaction des unités de première transformation dans la région. Il ne reste ainsi plus que quelques laiteries et abattoirs en Île-de-France ou à proximité. Ceci engendre de fortes difficultés pour la commercialisation des productions régionales. Le seul élevage qui a nettement progressé à partir des années 1980 est celui des équins, utilisés pour répondre à la demande de loisirs urbaine et périurbaine.

Les exploitants de grandes cultures, qu'ils soient spécialisés ou non, ont développé leur niveau de formation et des modèles de type entrepreneurial. Leurs productions sont pleinement insérées dans les flux de matières premières destinés à alimenter les marchés nationaux, européens et internationaux. Le blé tendre reste cependant au cœur de leurs assolements, et alimente à l'heure actuelle d'abord les usines françaises. Il représente une source d'approvisionnement privilégiée pour les moulins franciliens, qui font de l'Île-de-France la première région productrice de farine. Si ces moulins sont eux-mêmes insérés dans des flux de marchandises dépassant nettement les limites de la région, ils contribuent pleinement à fournir l'Île-de-France en farine.

Grâce à ces mutations, les exploitations spécialisées en grandes cultures franciliennes peuvent atteindre des résultats financiers par actif non salarié supérieurs à la moyenne nationale, élément indispensable pour leur permettre de résister à la concurrence et à l'urbanisation. Les réformes de la politique agricole commune (PAC), en ouvrant le marché européen sur les marchés mondiaux, et la forte volatilité des cours internationaux des matières premières agricoles, constituent cependant un nouveau défi pour ces exploitations depuis le milieu des années 2000. Pour y répondre, les exploitants sont devenus plus actifs dans la phase de commercialisation de leur production.

# LES RECENSEMENTS AGRICOLES

## SOURCE PRINCIPALE : LES RECENSEMENTS AGRICOLES

La source principale utilisée pour dresser ce panorama est constituée par les recensements agricoles. S'il existait déjà de grandes enquêtes agricoles décennales au XIX<sup>ème</sup> siècle, s'intéressant aux productions et structures, elles étaient réalisées non pas auprès des exploitants directement, mais par le biais des conseils municipaux de chaque commune. C'est en 1956 que le premier recensement agricole moderne a été réalisé : il était basé sur une enquête réalisée directement auprès de chaque exploitant agricole, concernant les récoltes de 1955. Ce recensement apporte une vision générale précieuse, mais ses données ne doivent pas être utilisées sans regard critique, surtout pour des échelles locales<sup>3</sup>. En 1970 a lieu un deuxième recensement, qui a bénéficié de l'expérience acquise en 1956, et présente des données plus fiables. Le recensement a ensuite eu lieu suivant une périodicité à peu près décennale : en 1979, 1988, 2000 et 2010.

Ces recensements sont organisés depuis 1970 par le service statistique du ministère de l'agriculture, actuel service de la statistique et de la prospective (SSP). Ils sont réalisés dans un cadre européen.

Eurostat compile les informations des pays membres de l'Union européenne. En 2010, cette enquête a été menée en Île-de-France par le service régional d'information statistique et économique (SRISE) de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF).

La définition de l'exploitation agricole est relativement stable entre 1970 et 2010, ce qui autorise à effectuer des comparaisons, même si elle a dû évoluer, en tenant compte notamment des réformes de la politique agricole commune (PAC).

<sup>3</sup> Florence Richard-Schott, « Le Recensement Général de l'Agriculture de 1955, une référence pour les géographes ? », Géocarrefour [En ligne], Vol. 84/4 | 2009, mis en ligne le 1<sup>er</sup> décembre 2012, <http://geocarrefour.revues.org/7567>

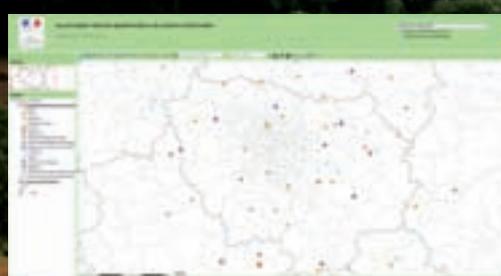
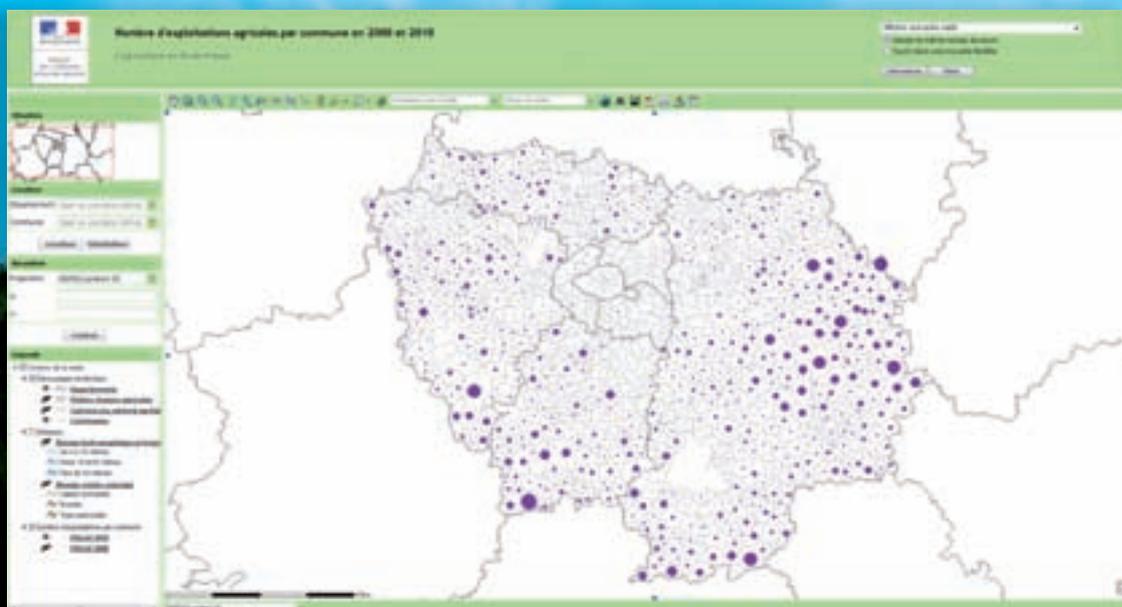
# 1955-2010



Le recensement agricole de 2010 a recueilli près de 700 données relevant de grandes thématiques. Le cœur de ces variables est proche de celui des recensements précédents, ce qui permet là aussi d'effectuer des comparaisons sur les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, l'emploi, la structure des exploitations et leur gestion. En revanche, les recensements agricoles ne collectent aucune donnée financière : les éléments utilisés dans le présent panorama sont issus du réseau d'information comptable agricole (RICA), qui est une enquête annuelle par sondage.

Pour en savoir plus sur le recensement agricole 2010 en France : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/recensement-agricole-2010/>

Pour en savoir plus sur le recensement agricole au niveau européen : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Agricultural\\_census\\_introduction](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Agricultural_census_introduction)



## CARTOGRAPHIE : MÉTHODOLOGIE ET CARTES DISPONIBLES SUR INTERNET

Les cartes de la région Île-de-France issues des recensements agricoles présentées dans ce panorama sont extraites d'une série de cartes disponibles en ligne : [http://carto.geoide.application.developpementdurable.gouv.fr/214/Atlas\\_carte\\_nb\\_exploit.map](http://carto.geoide.application.developpementdurable.gouv.fr/214/Atlas_carte_nb_exploit.map)

Ce service en ligne permet de visualiser les cartes en mode interactif, de consulter des cartes complémentaires (nombreuses séries complètes de cartes présentant les évolutions entre 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010). Il offre également la possibilité de télécharger l'ensemble des données ayant permis de réaliser ces cartes. Les cartes issues des recensements agricoles sont soumises au respect de la loi de 1951 sur le secret statistique. Les données, pour quelque niveau géographique que ce soit, ne peuvent être diffusées si elles concernent moins de 3 exploitations agricoles ou si une exploitation agricole représente plus de 85 % de la variable étudiée.

Pour les cartes réalisées au niveau cantonal, le zonage cantonal a subi quelques modifications systématiques, notamment en proche couronne, de façon à pouvoir diffuser des données en respectant le secret statistique.

Les cantons d'une surface inférieure à 30 km<sup>2</sup> (correspondant pour l'essentiel aux cantons ayant moins de 3 exploitations) ont été agrégés quand cela était possible selon leur principale orientation culturale : les cantons adjacents appartenant à un même département et ayant le même profil ont été fusionnés. Ce sont les regroupements de cantons visibles sur les cartes de ce panorama. Vous pouvez retrouver en ligne via le lien indiqué ci-dessus la table d'agrégation de ces cantons.

L'ensemble des données issues des recensements agricoles est localisé dans la commune (ou le canton) du siège de l'exploitation. Le siège de l'exploitation est le bâtiment principal de l'exploitation ou, lorsqu'il n'y a pas de bâtiment agricole, la commune où est située la majeure partie des terres agricoles de l'exploitation.

La carte présentant les principales industries agroalimentaires de première transformation de la région en 2014 est également disponible en ligne : [http://carto.geoide.application.developpementdurable.gouv.fr/214/IAA\\_IdF.map](http://carto.geoide.application.developpementdurable.gouv.fr/214/IAA_IdF.map)

Exploitation agricole .....	p.21
Production brute standard .....	p.21
Dimension économique des exploitations .....	p.21
Orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX) .....	p.21
Exploitations individuelles .....	p.29
GAEC .....	p.29
EARL .....	p.29
SCEA .....	p.29
Unité de travail annuel (UTA) .....	p.39
OTEX « spécialisation en légumes frais de plein champ » .....	p.47
Surface agricole utilisée (SAU) .....	p.47
Unité gros bétail (UGB) .....	p.47
Qualité des blés tendres .....	p.53
Obligation de gel de terres .....	p.53
Filière oléagineux .....	p.54
Maraîchage / légumes de plein champ .....	p.73
Surfaces principales / surfaces développées .....	p.73
Vaches laitières ou nourrices / allaitantes .....	p.83
Quotas laitiers .....	p.83
Élevage équin .....	p.83
Horticulture ornementale .....	p.91
Apiculture .....	p.91
Circuits courts .....	p.99
Politique agricole commune (PAC) .....	p.106
Indicateurs de résultat .....	p.115

# GLOSSAIRE

## RÉDACTION :

Directrice de la publication : Marion Zalay

Rédacteur en chef : Sylvie De Smedt

Rédaction : Sylvie Bernadet, Christine Cheveau, Alexandre Grenier, Monique Le Cam

Cartographie : Amal Aouka, Christine Cheveau

Communication : Claire de Pomyers

Création graphique : Jean David Chétrite Studio

## REMERCIEMENTS :

La parution de ce panorama n'aurait pas été possible sans le pôle enquête du service régional de l'information statistique et économique de la DRIAAF Île-de-France et ses enquêteurs. Nous tenons à les remercier tout particulièrement pour leur travail essentiel, base de toute publication statistique. Merci également à Amal Aouka, qui, dans le cadre de son stage de fin d'études du master carthageo, a réalisé l'essentiel de la cartographie. Et enfin merci à l'aide précieuse apportée pour la mise en page et la valorisation de ce document par Jean David Chétrite Studio, la Direction de la Communication du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, en particulier Tiphaine Rault, et l'ensemble des hommes et femmes apparaissant sur les photographies.

## CRÉDITS PHOTOS :

©Cheick Saidou/Min.Agri.Fr - ©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr - ©Xavier Remongin/Min.Agri.Fr

©Des Granges/Min.Agri.Fr - ©DR/Min.Agri.Fr - ©Nathalie Doutreleau - Fotolia - ©AIRINOV





Une terre de grandes cultures  
aux portes de Paris



**DRIA**AF

DIRECTION RÉGIONALE  
ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA FORÊT (DRIA AF)

Service régional de l'information statistique  
et économique (SRISE)

18, avenue Carnot F- 94234 Cachan Cedex

Tél. : 01 41 24 17 00

Site internet : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

Courriel : [srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)

ISBN : 978-2-11-151177-4



Édition 2016

# PLUS DE 50 ANS DE PRODUCTIONS AGRICOLES FRANCILIENNES

